
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(71^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 13 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6243).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION (suite)

Services financiers

Commerce extérieur

Budget annexe des Monnaies et médailles

Budget annexe de l'Imprimerie nationale

- M. Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services financiers.
- M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.
- M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.
- M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.
- M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.
- M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des monnaies et médailles.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe de l'Imprimerie nationale.

M. le ministre chargé du commerce extérieur.

M. Charles de Chambrun,
 M^{me} Edith Cresson,
 MM. Michel Cointat,
 Paul Mercieca,
 Michel Hamaide,
 Alain Richard,
 Jean Jarosz,
 Charles Revet,
 Bruno Mégret,
 Michel Sainte-Marie.

M. le ministre chargé du commerce extérieur.

Réponses de M. le ministre chargé du commerce extérieur aux questions de :

MM. Christian Baeckeroot, Michel Cointat, Alain Chastagnol.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi de programme** (p. 6273).
3. **Ordre du jour** (p. 6273).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION (suite)

Services financiers

Commerce extérieur

Budget annexe des Monnaies et médailles

Budget annexe de l'Imprimerie nationale

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits : du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, concernant les services financiers ; du ministère chargé du commerce extérieur ; du budget annexe des Monnaies et médailles et du budget annexe de l'Imprimerie nationale.

La parole est à M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services financiers.

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, mes chers collègues, le budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation qui nous est aujourd'hui présenté est un budget de référence.

Il sert d'abord de référence pour l'ensemble des budgets des autres ministères. Il est, en effet, normal que la très stricte discipline que le Gouvernement entend appliquer l'année prochaine à l'évolution des dépenses publiques concerne d'abord le ministère chargé de la conception et de la réalisation de cette politique, c'est-à-dire le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation.

Par ailleurs, la politique de libération progressive de l'économie mise en œuvre depuis le mois de mars 1986 doit se traduire par une modification du rôle de l'Etat, donc de l'administration chargée d'appliquer cette politique. « Moins d'Etat, mieux d'Etat », a-t-on coutume d'affirmer dans une formule lapidaire. Où mieux que dans le budget des services financiers peut-on retrouver cette préoccupation ?

En effet, si le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation est connu avant tout pour son rôle dans l'élaboration de la politique économique et financière, il a, en réalité, à accomplir de très importantes tâches d'exécution, ce qui explique les effectifs qui lui sont attachés - 186 000 agents - et les crédits qui lui sont consacrés chaque année : 34 milliards de francs pour 1987.

L'année prochaine, un effort très sérieux sera fait pour ralentir la progression des crédits. Globalement, les crédits de paiement progresseront de 3,1 p. 100, les crédits de fonctionnement de 2,9 p. 100, et les dépenses de personnel de 1,8 p. 100. Si l'on excepte les dépenses liées à l'installation des chambres régionales des comptes, l'effort de compression demandé sera rigoureux. Nous ne pouvons qu'approuver un tel effort : il constitue la contrepartie nécessaire de la diminution des charges fiscales prélevées sur l'économie productive.

Cet effort va se traduire par une diminution des effectifs budgétaires. Conformément aux directives gouvernementales, il a été décidé d'appliquer à tous les services la norme de diminution de 1,5 p. 100.

Mais le projet de budget comporte également l'application des conclusions de la mission Belin-Gisserot sur les structures des administrations centrales. Ainsi, un service et plusieurs sous-directions seront supprimés, tandis qu'une direction générale sera transformée en service. Contrairement à maints rapports alibis, ce travail reçoit très rapidement un commencement d'exécution.

Enfin, la disparition de certaines tâches aura, au niveau des effectifs, des conséquences immédiates : suppression de 100 agents à la direction générale des impôts liée à la disparition de l'impôt sur les grandes fortunes, de 100 agents à la direction de la comptabilité publique en raison de la suppression de la taxe sur les magnétoscopes, dont on a parlé ce matin même, de 43 agents à la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en raison de la fusion de deux directions.

Au total, 3 088 emplois vont être supprimés en 1987 alors que 111 seulement seront créés. Une telle diminution peut être obtenue sans dommages si l'on procède simultanément à la réorganisation des tâches et à un effort en profondeur de modernisation des méthodes. Aussi est-ce à juste titre que les crédits de fonctionnement des services connaissent une progression notable : ils augmentent de 9,2 p. 100. Cela vaut notamment pour les dépenses d'informatique, de bureautique et de télématique, véritable clef de la modernisation des tâches de cette administration.

Encore convient-il de noter que le projet de loi de finances ne reprend qu'une partie des crédits de l'espèce alloués aux diverses directions. En effet, une autre partie de ces crédits provient de très importants fonds de concours recueillis par le ministère, fonds qui ne sont l'objet d'aucune évaluation dans la loi de finances initiale. On a pu constater, en analysant les lois de règlement des années 1982, 1983 et 1984, que ces fonds pouvaient atteindre un montant équivalent à ceux figurant dans la loi de finances. C'est pourquoi, l'Assemblée nationale souhaiterait, monsieur le ministre, que les documents budgétaires qui nous sont soumis comportent une estimation du montant des fonds de concours et de leur emploi, de sorte que nous puissions disposer d'une vue d'ensemble de ces crédits, quelle que soit leur origine et leur affectation.

Ce souhait vaut également pour les crédits d'équipement. Les montants figurant dans le projet de loi de finances - 397 millions de francs en autorisations de programme et 273 millions de francs en crédits de paiement - ne sont pas significatifs de l'effort beaucoup plus important qui est fait pour améliorer l'installation des services. Il n'y a pas à cacher cet effort, car il est nécessaire et louable ; il convient, au contraire, de mieux le faire connaître, tant à la représentation nationale qu'à l'opinion publique.

Si l'on peut se féliciter de l'effort particulier qui sera consenti en 1987 pour développer l'informatisation des services, il faut reconnaître néanmoins qu'il constitue surtout un rattrapage. En effet, à la direction générale des impôts, par exemple, il reste encore d'importants progrès à réaliser, si l'on veut informatiser la documentation mise à la disposition des agents dans les services de base, les centres des impôts,

où une masse de papier extraordinaire et abondante est encore triée et traitée à la main. De même, à la comptabilité publique, les services chargés de la comptabilité des collectivités locales continuent de suivre des méthodes quelque peu périmées, alors que les communes, les départements, les hôpitaux et les organismes d'H.L.M. ont, pour la plupart, informatisé leur gestion.

Plus généralement, l'informatisation des services n'est pas, à elle seule, la panacée. Elle ne prend tout son intérêt que si elle s'accompagne d'un très large effort de réflexion visant à faire évoluer les structures et les méthodes, de façon à obtenir toutes les améliorations possibles, et à faire en sorte que la réduction des effectifs ne s'accompagne pas d'une diminution de la qualité du service. Cette réflexion est à peine entamée. Elle doit être poursuivie et même, si possible, accélérée.

La présentation de ce budget important des services financiers est aussi l'occasion, monsieur le ministre, d'une réflexion plus approfondie sur l'évolution du rôle du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation dans une économie de liberté. Il convient de faire en sorte que ce ministère, ainsi que l'a excellemment dit M. le ministre d'Etat lors d'une émission de télévision, renonce, de lui-même, à certains pouvoirs, à certaines prérogatives, qui n'apparaissent plus aujourd'hui indispensables et qui peuvent, au contraire, entraver la bonne marche de notre économie et, certainement, nuire au dynamisme des agents économiques.

Le Gouvernement a décidé de supprimer définitivement le contrôle des prix d'ici à la fin de l'année. C'est assurément une décision historique dans un pays où les ordonnances de 1945, élaborées une période de pénurie et de rationnement, s'appliquent encore quarante ans après et permettent d'infliger des sanctions pénales aux contrevenants.

Simultanément, le Gouvernement vient de mettre au point, dans le cadre de la loi d'habilitation, une ordonnance réglementant de façon plus précise et mieux adaptée la concurrence. Ainsi, il devrait être mis fin à certaines rigidités, tout en veillant à assurer un fonctionnement correct et loyal du marché. Les tâches de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes devront par conséquent être totalement revues.

Il s'agit de remplacer les tâches répressives traditionnelles par une surveillance plus permanente des marchés et de leurs conditions de fonctionnement, à l'instar d'ailleurs de ce qui existe dans les grands pays modernes comme les Etats-Unis et l'Allemagne. Quels vont être, dans cette perspective, les moyens respectifs de l'administration et de la future commission de la concurrence ? Cette dernière aura-t-elle certains moyens d'investigation propres, afin de mieux asseoir son indépendance ? Telles seront notamment les questions qu'il faudra résoudre rapidement, dès la mise en place de la nouvelle commission. Personnellement, je pense que, si l'on veut donner un poids réel à cette commission, il faudra la doter de moyens d'investigation propres.

En tout état de cause, monsieur le ministre, il faudra organiser un reflux des moyens mis à la disposition de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes plutôt que de lui laisser, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, rechercher par elle-même certaines compétences nouvelles dont la justification n'apparaîtrait pas évidente.

M. Raymond Douyère. Les consommateurs en feront les frais une fois de plus !

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Les services de la direction générale des douanes doivent aussi évoluer, conformément aux nouvelles données des échanges internationaux. Les tâches de contrôle, en ce qui concerne les flux de marchandises, ne peuvent plus être effectuées de la même façon, à une époque où le conteneur est très largement utilisé. Désormais, le travail de contrôle s'effectue plus sur la base de renseignements que de façon aléatoire.

La suppression du contrôle des changes, notamment la disparition de la domiciliation obligatoire, va permettre de dégager des effectifs non négligeables pour d'autres tâches. En revanche, le légitime souci d'une plus étroite surveillance des mouvements de personnes aux frontières, en raison notamment des menaces terroristes, et la lutte, qui doit être de plus en plus systématique, contre les trafics de stupéfiants ouvrent de nouvelles perspectives à l'action de ces services.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Là encore, il convient de repenser l'organisation et d'adapter la répartition des effectifs à l'évolution de l'activité.

Enfin, la direction générale des impôts connaît également une évolution importante en ce qui concerne les conditions d'exercice du contrôle fiscal. Si ce contrôle apparaît plus que jamais nécessaire, car il est la condition d'une fiscalité mieux assise et plus juste, il convient de veiller à ce qu'il ne porte pas atteinte aux libertés fondamentales du citoyen contribuable...

M. Pierre Mauger. Il y a encore du travail à faire !

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. ... et qu'il s'effectue avec toutes les garanties nécessaires d'impartialité et d'équité. Déjà, à la suite du rapport de la commission présidée par M. Aicardi, le Gouvernement nous propose, dans le cadre de la présente loi de finances, un certain nombre de dispositions, comme la limitation du droit de perquisition, le recours plus rare à la taxation d'office et le renversement de la charge de la preuve. Elles constituent des améliorations notables qui sont des mesures authentiquement libérales.

D'autres dispositions devraient figurer dans un projet de loi qui pourrait être déposé devant le Parlement avant la fin de l'année. Ainsi, le contribuable devrait être mieux armé juridiquement pour faire prévaloir son point de vue.

Mais ces dispositions, si nécessaires soient-elles, n'apparaissent pas, à elles seules, suffisantes. Un contrôle fiscal est, pour un particulier ou pour une entreprise, une lourde charge qui peut entraver sensiblement la marche et les résultats de son activité. Il importe que le choix des contrôles, la durée de ceux-ci, l'établissement d'éventuels redressements et pénalités, soient assurés avec la plus parfaite objectivité.

M. Raymond Douyère. Une fois tous les trente-six ans !

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Trop souvent, à tort ou à raison, comme la décision d'un homme qui agit avec une autorité comparable à celle d'un magistrat.

M. Pierre Mauger. Bien supérieure !

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Il possède, en quelque sorte, un droit de vie ou de mort sur certaines activités voire sur l'entreprise elle-même. Il peut même parfois être suspecté d'excéder ses pouvoirs.

M. Pierre Mauger. A juste titre ! Il y a beaucoup d'exemples !

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Il importe, par conséquent, que le contrôle fiscal soit plus étroitement soumis à l'autorité hiérarchique et, si possible, que ses conséquences soient tirées de façon collégiale.

Contrairement à une opinion trop répandue, la modification des conditions d'exercice du contrôle fiscal ne doit pas nuire sérieusement aux résultats obtenus. Si l'on tient compte, non des émissions qui sont en fait de simples déclarations d'intention, mais des recouvrements effectifs, les résultats de ce contrôle sont en général très inférieurs à ce qui est avancé. Aussi, pour disposer d'éléments adaptés de mesure des résultats, devrait-on établir et publier une statistique indiquant clairement le montant des redressements opérés, des pénalités appliquées et des recouvrements effectivement obtenus, sans tenir compte des dégrèvements et remises ultérieures, qui sont assimilés, à tort, à des recouvrements.

On le voit, l'adaptation de l'administration financière à ses nouvelles tâches dans le cadre d'une économie de liberté est une œuvre de longue haleine qui ne pourra qu'être amorcée en 1987. Le budget qui nous est présenté comporte d'excellentes orientations. C'est pourquoi il a reçu l'accord de la majorité de la commission des finances. Mais il ne fait qu'engager une action qui devra être poursuivie pendant un certain temps avant que l'on puisse en recueillir tous les fruits.

Dans leur ouvrage à succès, *Le prix de l'excellence*, Peters et Waterman ont cherché à nous faire partager les secrets des meilleures entreprises. Parmi ceux-ci, ils citent le fait de rester à l'écoute du client, d'asseoir la productivité sur la motivation du personnel, de préserver une structure simple et légère, d'allier souplesse et rigueur. Ces qualités pourraient aussi inspirer nos gouvernants dans la recherche de l'excellence en ce qui concerne le fonctionnement de leur administration.

Bien des inflexions, assurément bien des changements, bien des perfectionnements doivent être apportés dans le fonctionnement des services financiers si l'on veut que ceux-ci puissent un jour prétendre à cette excellence. Ce sera l'honneur de la nouvelle majorité de les avoir engagés sans délai et sans détour dans cette voie. C'est pourquoi nous soutiendrons votre action, monsieur le ministre, afin que votre grand ministère sache concilier une très haute conception du service de l'Etat et du public avec le souci permanent de s'adapter aux réalités changeantes de la vie économique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Mauger. Le public avant l'Etat, s'il vous plaît ! La nation d'abord !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux d'abord remercier M. Auberger pour le rapport qu'il vient de présenter sur le projet de budget des services financiers, pour le jugement qu'il a émis sur ce budget et enfin pour le soutien qu'il a apporté à l'action du Gouvernement.

En ce qui me concerne, je souhaite montrer brièvement en quoi ce budget des services financiers concrétise la volonté du Gouvernement de renforcer l'efficacité de l'administration en allégeant et en modernisant ses structures.

Ce budget porte tout d'abord la marque d'un effort très sensible de modernisation des services. Le ministère des finances poursuit et amplifie un programme de développement de l'informatique et de la bureautique absolument indispensable pour que cette administration puisse fonctionner dans des conditions compétitives avec ce que l'on trouve dans d'autres secteurs de l'activité nationale. C'est ainsi que les crédits affectés à ce programme de bureautique et d'informatique s'élèveront en 1987 à 1 127 millions de francs, c'est-à-dire 4,4 p. 100 de plus par rapport à l'année 1986. Leur part relative dans le budget du ministère passera ainsi de 3,2 p. 100 à un peu plus de 3,3 p. 100.

Cette modernisation des services financiers répond à deux objectifs essentiels. Premièrement, améliorer le service rendu aux usagers - et j'ai bien noté ce que vous avez dit en conclusion, monsieur le rapporteur - en accélérant le traitement des dossiers et en simplifiant les formalités. Je reconnais bien volontiers que c'est une tâche de longue haleine et qu'il y aura encore fort à faire après 1987. Deuxièmement, améliorer les conditions de travail des agents de l'administration des finances en leur épargnant des tâches répétitives et fastidieuses.

Cette action ne privilégie pas de secteurs particuliers, mais elle s'adresse à l'ensemble des services du ministère des finances.

Les administrations centrales continueront à développer la bureautique et la micro-informatique avec le souci de faciliter les interconnexions entre tous les équipements et tous les services. Les grandes directions du ministère poursuivront l'étude ou la mise en place d'applications génératrices de gains de productivité importants.

C'est ainsi qu'à la direction de la comptabilité publique, des lecteurs optiques seront introduits, la dématérialisation des titres d'emprunt sera réalisée, tout comme la gestion informatisée des comptabilités locales ou d'ordonnateurs secondaires de l'Etat.

A la direction générale des impôts, nous poursuivons l'informatisation du réseau comptable, nous procéderons à un démarrage significatif de l'informatisation du service du cadastre et nous développerons de nombreux projets visant à informatiser les centres des impôts qui sont encore restés trop à l'écart de ce nécessaire mouvement de modernisation.

A la direction générale des douanes enfin, une amélioration et une extension de l'application du dédouanement automatisé seront réalisées dans le courant de l'exercice 1987.

Mais, outre ces opérations de grande envergure, nous développerons également, d'une part, les applications informatiques de l'Institut national de la statistique et des enquêtes économiques, dont les crédits en ce domaine progresseront de 20 p. 100, d'autre part, les projets informatiques de la Cour des comptes qui se verra allouer en ce domaine des moyens supérieurs de 50 p. 100 environ à ceux de 1986.

M. Raymond Douyère. Cela permettra de vérifier la gestion de Paris !

M. le ministre chargé du budget. En matière de vérification, monsieur Douyère, ayez un peu de pudeur.

M. Raymond Douyère. Cette vérification serait une bonne chose !

M. le ministre chargé du budget. Enfin, les applications de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes seront dotées de crédits en progression de 92 p. 100.

Je crois que les moyens sont tout à fait à la hauteur des intentions, et l'administration des finances pourra continuer sa tâche de modernisation.

La deuxième caractéristique du budget réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, maîtrise qui n'exclut pas, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble du projet de loi de finances pour 1987, le développement d'actions prioritaires.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se marque dans le faible taux d'augmentation des crédits qui y sont prévus en ce domaine. Ils connaissent, en effet, une augmentation limitée à 1,2 p. 100, ce qui traduit de manière très éloquente l'effort d'économie et de rigueur dans la gestion que nous souhaitons développer partout.

Je tiens à souligner que cette compression des dépenses en francs constants ne perturbera pas néanmoins le fonctionnement des services. Les économies réalisées ne seront pas la simple application d'abattements forfaitaires, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé ; elles résulteront d'actions d'amélioration des structures et de rationalisation des tâches qui incombent à l'administration. Ces économies permettront même, car il s'agit de moduler l'action de maîtrise des dépenses, de procéder à des remises à niveau de crédits là où c'était indispensable - je pense notamment aux dépenses de téléphone et d'impression.

Je vous disais à l'instant que cette volonté de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement n'exclura pas un effort budgétaire en faveur de certaines actions que le Gouvernement a choisies comme étant prioritaires. C'est notamment le cas de la participation du ministère des finances au renforcement des actions de sécurité et de lutte contre le trafic des stupéfiants qui est l'objectif numéro 1 assigné à la direction générale des douanes. A ce titre, cette direction générale va bénéficier de moyens de fonctionnement supplémentaires destinés à améliorer la sécurité dans les aéroports, à accroître la mobilité et l'efficacité de ses unités de surveillance par le renforcement et la modernisation de son parc automobile et de son parc aéronaval.

Autre priorité : la poursuite de la mise en place des chambres régionales des comptes. Comme je l'ai souligné, il est prévu la création de 100 emplois dans ces juridictions. Parallèlement, les crédits informatiques y seront majorés de 7 p. 100 et les dépenses d'investissement s'élèveront à un peu plus de 100 millions de francs en autorisations de programme et à 95 millions en crédits de paiement.

La troisième caractéristique de ce budget tient à l'effort très significatif qui est réalisé dans le domaine de l'équipement, puisque les autorisations de programme progresseront de 13,4 p. 100. Cet effort est absolument indispensable si nous voulons maintenir en état et améliorer un parc immobilier très important qui n'a pas toujours, au cours des dernières années, fait l'objet de l'entretien qui eût été nécessaire.

Cet effort est nécessaire en outre pour procéder aux constructions et acquisitions que requièrent les restructurations de certains services ou l'adaptation des locaux aux conditions modernes de travail. Chacune des grandes directions du ministère - impôts, comptabilité publique, douanes - se verra ainsi dotée de 40 à 60 millions de francs d'autorisations de programme. Les services sociaux ne seront pas oubliés puisqu'ils bénéficieront d'une ouverture de crédits de 19 millions de francs.

Enfin, dernière caractéristique, ce budget apporte une contribution exemplaire, comme il se doit de la part du ministère des finances, à l'effort de réduction des effectifs de l'administration dans le souci d'en améliorer la productivité.

Près de 3 000 emplois seront supprimés en 1987 : 2 780 correspondent à l'application stricte de la norme de réduction de 1,5 p. 100 qui a été retenue pour l'ensemble des adminis-

trations publiques ; 200 suppressions supplémentaires résultent de la modification de certaines missions du ministère des finances, 100 correspondent à l'abrogation de l'impôt sur les grandes fortunes - les emplois qui avaient été créés il y a trois ans pour faire face à la surcharge de travail provoquée par la mise en place de cet impôt seront résorbés sur trois années - et 100 à la disparition de la taxe sur les magnétoscopes. Enfin, 108 emplois seront supprimés au titre de l'allègement des structures administratives, en application des recommandations contenues dans le rapport de M. Belin et de M. Gisserot. Ces suppressions concerneront essentiellement la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et également certains autres services de l'administration centrale du ministère.

Une seule mesure de création d'emplois est prévue dans ce budget : elle concerne les chambres régionales des comptes qui bénéficieront, je l'ai dit, de 100 postes nouveaux afin de poursuivre leur mise en place.

Au total, les dépenses de personnel du ministère des finances augmenteront de 1,7 p. 100 en 1987. Elles représenteront 79,5 p. 100 des dépenses totales de ce ministère contre 80,5 en 1986. Cette diminution de leur importance relative est significative de notre volonté d'allègement des structures centrales du ministère des finances.

Je voudrais saisir l'occasion que m'offre la présentation de ce budget pour évoquer divers aspects de l'activité des services du ministère des finances et, ce faisant, répondre aux points principaux qui ont été évoqués par M. Auberger. Je vous parlerai de l'évolution des activités de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de l'avenir de la direction générale des douanes, des orientations du contrôle fiscal et enfin de la construction et de l'utilisation des immeubles de Bercy.

D'abord l'évolution des activités de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, la politique des prix que conduit le Gouvernement et qui consiste à sortir, d'ici à quelques semaines, de ce carcan archaïque que constituaient les ordonnances de 1945 et à mettre en place un droit nouveau de la concurrence - l'ordonnance prévue à ce sujet devrait être examinée par le conseil des ministres avant la fin du mois de novembre - conduira tout naturellement la direction générale de la concurrence et de la consommation à réorienter ses activités.

Vous savez que le retour à la liberté des prix sera effectif dès le 31 décembre prochain - à l'exception des prix administrés qui sont fixés par la puissance publique - et que les missions de contrôle des prix disparaîtront donc à la même date. Subsisteront néanmoins dans le domaine des prix des tâches importantes, telles que la fourniture d'informations statistiques qui sont absolument indispensables, l'analyse de la formation des prix dans les secteurs où elle ne résulte pas des règles habituelles du marché, le conseil et l'assistance technique aux administrations et aux collectivités locales pour l'établissement de leurs tarifs.

La libération des prix permettra à la direction générale de renforcer ses missions dans des domaines où son action n'était pas suffisamment développée. C'est ainsi qu'elle devra intensifier l'activité de ses services d'enquêtes chargés de déceler les pratiques anticoncurrentielles. Elle aura pour mission également de surveiller de manière accrue la qualité et la sécurité des produits. Il lui incombera en outre de contrôler la bonne application des lois protégeant les consommateurs. Enfin, il lui appartiendra de mieux assister les collectivités locales dans la conduite des procédures de marchés publics et des contrats de concession, domaine qui avait été délaissé depuis que le contrôle des prix avait été étendu.

Les leçons seront tirées le plus rapidement possible de ce nouveau fonctionnement de la direction de la concurrence et de la consommation et des nouvelles missions qui lui sont assignées. Après une période d'examen, les modifications de structures qui apparaîtront utiles seront mises en place, le cas échéant, dans le courant de l'année 1987.

Par ailleurs, le ministre délégué chargé de la réforme administrative conduit actuellement, à la demande du Premier ministre, des études sur l'intérêt d'un transfert d'une partie des activités de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture.

L'avenir de la direction générale des douanes et des droits indirects.

Pour couper court à un certain nombre de bruits ou d'interprétations qui inquiètent, à tort, les personnels, je dirai clairement que la direction générale des douanes et des droits indirects n'est menacée ni dans son existence, ni dans ses missions essentielles. Les perspectives dressées par le « Livre blanc » de la Commission des communautés européennes sur l'achèvement du marché intérieur ne conduiront pas à la disparition de cette administration, aussi longtemps que subsisteront un certain nombre de motifs de contrôle.

Cette action de la direction générale des douanes reste entière pour la perception des droits et taxes sur les importations. Je rappellerai qu'elle recouvre environ le quart des recettes budgétaires. Elle l'est aussi pour veiller au respect de la régularité des échanges commerciaux entre la France et l'étranger, de façon à protéger notre économie. Elle l'est pour assurer la protection légitime des citoyens, qu'il s'agisse du trafic des stupéfiants, des trafics d'armes, de l'immigration clandestine ou de la défense des consommateurs. Les résultats obtenus depuis quelques mois sur tous ces points sont très encourageants et très positifs. La surveillance renforcée des frontières engagée depuis le mois de septembre en fournit un témoignage supplémentaire.

Les missions fondamentales de cette administration demeurent donc, mais l'importance relative de ses différentes activités doit évoluer. J'ai demandé au directeur général des douanes d'aménager les conditions d'intervention de ses services pour la recherche et la constatation des infractions de change devant aboutir à sa suppression dans le courant de l'année 1987, ainsi que les dispositions applicables aux sanctions, compte tenu de la levée progressive du contrôle des changes.

J'ai demandé également au directeur général des douanes d'assigner à ses services de nouvelles priorités en matière de contrôle des opérations commerciales et de lutte contre les grands trafics internationaux.

De manière plus générale, l'administration des douanes doit préparer son avenir. Le directeur général des douanes a été invité à engager une réflexion prospective sur les objectifs, l'organisation, le fonctionnement de ce service public. Cette mission a été confiée à un groupe de travail, composé de directeurs régionaux des douanes, dont le champ de réflexion est très ouvert. L'évolution des mouvements commerciaux, les perspectives européennes, la recherche d'une plus grande productivité sont les lignes directrices qui guident ces travaux. Les premières propositions d'action devront m'être présentées au début de l'année prochaine.

Les orientations du contrôle fiscal.

Dans un système très largement déclaratif comme le nôtre, le contrôle fiscal constitue un élément d'incitation absolument nécessaire au respect spontané par les contribuables de leurs obligations légales. Il est nécessaire, par ailleurs, à la lutte contre la fraude et au rétablissement de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

J'ai constaté parfois que certains, ici ou là, s'étonnaient qu'il existe encore un contrôle fiscal. Je voudrais dissiper toute ambiguïté : le contrôle fiscal est maintenu parce que c'est une nécessité absolue pour l'égalité des citoyens devant l'impôt, pour le bon fonctionnement de l'Etat et pour le bon recouvrement des recettes fiscales.

Les agents de la direction générale des impôts ont la charge de cette lourde et difficile mission. Depuis ma prise de fonctions, j'ai pu constater que dans leur quasi-totalité ils s'en acquittent avec compétence, sérieux et réalisme. Je tiens à leur en rendre hommage, car cette tâche qui n'est pas facile n'attire pas beaucoup de popularité.

Il convient de chercher dans l'organisation des services, dans les méthodes et dans les procédures, les motifs profonds des difficultés constatées dans l'acceptation du contrôle fiscal. C'est pour cette raison qu'en 1987 - cela vient de faire l'objet d'une instruction adressée par le directeur général des impôts à ses services - la priorité en matière de contrôle fiscal consistera à rechercher une amélioration de la qualité du contrôle. On a trop cédé, dans les années passées, à l'obsession de la quantité. Il faut aujourd'hui mettre l'accent sur la qualité.

Cet objectif implique d'abord que soit développée la capacité de l'administration à appréhender les comportements critiquables. A cet effet, l'accent sera mis sur la sélection et la spécialisation des vérificateurs. Il s'agira d'aménager également les structures des centres des impôts afin de distinguer les cellules de gestion et les cellules de vérification, seul

moyen d'atteindre l'objectif de spécialisation et d'encadrement des vérificateurs. Des progrès seront réalisés dans l'adaptation des méthodes de vérification aux différentes catégories de contribuables. Ainsi, à l'égard des petites entreprises, la méthode de la vérification diagnostic sera étendue tandis que la vérification de groupe sera développée pour les grandes entreprises.

L'impératif de qualité exige, par ailleurs, que soit assurée une présence équilibrée de l'administration auprès de l'ensemble des secteurs socioprofessionnels et des diverses catégories d'entreprises, ainsi que sur le plan géographique. A cette fin, une attention toute particulière sera apportée à la programmation du contrôle fiscal par une meilleure utilisation des résultats du contrôle sur pièces.

L'amélioration de la qualité du contrôle fiscal passe, enfin, par un respect plus grand des droits du contribuable.

Cet objectif sera atteint tout d'abord par un encadrement strict des agents chargés des vérifications. Les inspecteurs principaux des impôts devront s'impliquer davantage dans le suivi des travaux des agents placés sous leur contrôle, qui sont souvent des agents d'expérience relativement courte et qu'il convient donc de mieux encadrer. Le développement des garanties des contribuables résultera essentiellement des mesures qui seront prises en application des recommandations de la commission pour l'amélioration des rapports entre les citoyens et les administrations fiscales et douanières, plus connue sous le nom de commission Aicardi. Vous savez que, dans le présent projet de loi de finances, plusieurs dispositions ont été inscrites qui visent notamment à placer sous contrôle judiciaire la procédure de perquisition, à réduire le champ d'application des procédures d'imposition d'office, à donner des garanties aux contribuables dans le domaine du calcul des pénalités ou du montant des redressements. D'autres mesures seront proposées au vote du Parlement en 1987. Elles porteront essentiellement sur la charge de la preuve, sur les compétences des organismes de conciliation et sur la simplification des sanctions fiscales et douanières. Ce texte sera approuvé en conseil des ministres avant la fin de l'année 1986.

J'en terminerai sur le contrôle fiscal en évoquant les problèmes de recouvrement.

D'aucuns soulignent que le contrôle fiscal n'est pas aussi productif qu'on pourrait le penser, un certain nombre de rehaussements ne donnant lieu à aucune perception.

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. le ministre chargé du budget. Vous vous êtes fait l'écho vous-même, monsieur le rapporteur, de cette difficulté. Pour éclairer le débat sur ce sujet, des statistiques figurent dans le fascicule « Voies et moyens » annexé au projet de loi de finances.

Elles font apparaître que les opérations de recouvrement liées au contrôle fiscal sont longues, en raison notamment des réclamations contentieuses qu'elles suscitent et des difficultés de paiement rencontrées par certains débiteurs. Ainsi, les rappels d'impôts mis en recouvrement en 1985 n'étaient, à la fin de l'année 1985, encaissés qu'à raison de 17 p. 100 pour l'impôt sur le revenu, 26 p. 100 pour l'impôt sur les sociétés, 37 p. 100 pour la T.V.A.

Avant de se glorifier, comme je l'ai entendu récemment de la part de responsables des finances publiques des années passées, du montant brut des recouvrements ou des notifications faites à l'issue d'un contrôle fiscal, il faut bien voir à quoi aboutit en réalité ce contrôle après les procédures contentieuses.

Ce n'est qu'au bout de la troisième ou quatrième année qui suit la mise en recouvrement que les taux atteignent ou dépassent, selon les impôts, 60 à 70 p. 100. La faiblesse relative de ces taux s'explique en grande partie par le fait que de nombreuses cotes concernent des entreprises en règlement judiciaire ou en liquidation de biens et que des contribuables bénéficient de sursis de paiement lorsqu'ils engagent des procédures contentieuses.

Un plus grand réalisme et un plus grand discernement dans l'engagement des opérations de contrôle fiscal portant sur des entreprises proches de la cessation de paiement permettront à l'avenir d'améliorer ces pourcentages de recouvrement. Je crois qu'il vaut mieux faire du contrôle avec discernement pour aboutir à des redressements qui tiennent plutôt que de multiplier les opérations qui ne permettent qu'un recouvrement aussi partiel que celui dont je viens de parler.

En tout état de cause, les comptables, qui sont pécuniairement et personnellement responsables des cotes qu'ils prennent en charge, mettent la même énergie à recouvrer les rappels d'impôts que les émissions courantes.

Dernier point enfin, la construction et l'utilisation des immeubles de Bercy.

La construction des immeubles de Bercy est une opération qui a été décidée en 1982. Je ne parlerai pas du parti architectural retenu...

M. André Fanton. Heureusement !

M. le ministre chargé du budget. ... qui est loin, vous le savez, de faire l'unanimité et qui, en tout cas, ne recueille pas l'assentiment de M. Fanton. (*Sourires.*) Mais, en ce domaine, le seuil d'irréversibilité est dépassé.

M. André Fanton. Hélas !

M. le ministre chargé du budget. Je me bornerai à évoquer le coût de cette opération et les problèmes que soulève l'utilisation des immeubles en voie de construction et même d'achèvement.

Cette opération est extrêmement onéreuse. Son financement a pesé et pèsera encore lourdement sur nos finances publiques. L'enveloppe de crédits consacrée à l'édification des trois bâtiments principaux et à diverses opérations connexes telles que le transfert du service des pensions, le transfert des services des anciens combattants et les implantations prévues en villes nouvelles, a été fixée à 3 570 millions en 1984 ; 2 570 millions ont déjà été ouverts, et 750 le seront au budget de 1987. Ces chiffres n'incluent pas le coût, de l'ordre de 500 millions, des deux bâtiments les plus proches de la gare de Lyon qui ont été construits par la Caisse des dépôts et consignation et qui seront occupés par l'Etat en vertu d'une convention de crédit-bail, formule naturellement à peine déguisée de débudgétisation qui reporte la charge financière sur les exercices futurs.

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Elle n'est pas déguisée !

M. le ministre chargé du budget. Des moyens financiers importants ont été engagés dans cette opération. Parallèlement, est conduite la première phase d'aménagement du Grand Louvre, dont le coût est d'environ 2 milliards. Au total, ce sont donc 5 600 millions qui auront été dépensés, chiffre assez colossal, il faut bien le dire...

M. Philippe Aubarger, rapporteur spécial. Astronomique !

M. le ministre chargé du budget. ... dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Or l'intérêt de la construction du nouveau ministère à Bercy est très limité.

M. André Fanton. Certes !

M. Jean-Pierre Dastard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur. Selon vous !

M. le ministre chargé du budget. Je vais vous en donner des preuves, monsieur le député !

Cette opération devait théoriquement permettre d'améliorer dans l'ensemble les conditions de travail des agents, car elle est l'occasion d'accroître les moyens bureautiques et informatiques mis à leur disposition, ainsi que les équipements sociaux. Malheureusement, les choix effectués quant à la configuration du bâtiment réduisent considérablement la portée de ces améliorations : la superficie disponible par agent ne sera pas supérieure à celle qui leur est actuellement allouée, rue de Rivoli, et qui, chacun le sait, est particulièrement bien calculée, dans un sens restrictif, naturellement. Le rapport entre superficie utile et superficie totale est très défavorable dans ce projet qui a été relativement mal conçu sur le plan architectural.

M. André Fanton. C'est l'architecture stalinienne !

M. Jean-Pierre Dastard, rapporteur pour avis. Arrêtez, monsieur Fanton ! Vous êtes ridicule !

M. le ministre chargé du budget. La fonctionnalité des bâtiments est par ailleurs compromise par leur excessive étendue : plus de mille mètres de couloirs d'une extrémité à l'autre.

M. Raymond Douyère. Et au Louvre, c'est comment ?

M. le ministre chargé du budget. Quoi qu'il en soit, l'affaire est faite, l'argent est dépensé et les bâtiments sont construits. Il convient à présent de tirer le meilleur parti de ces immeubles.

Deux de ces bâtiments sont sur le point d'être livrés. Nous venons de décider d'y installer les services centraux de la direction générale des impôts actuellement dispersés dans plusieurs sites à l'intérieur de Paris.

Pour les autres immeubles qui seront livrés entre la mi-1987 et la mi-1988, une réflexion est engagée pour déterminer leur meilleure affectation.

Il est à prévoir qu'ils seront utilisés pour regrouper d'autres services centraux du ministère des finances. En tout état de cause, et je le dis ici très clairement, en plein accord avec M. Balladur, il est prématuré que le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué au budget, ainsi que les services qui sont en permanence en relation avec eux, et que chacun connaît bien, ainsi que les cabinets, s'installent à Bercy.

C'est à la lumière des réflexions qui sont en cours sur l'aménagement du musée du Louvre, et notamment de l'aile où sont actuellement installés les services du ministère des finances, aménagement qui n'est pas financé, ni de près ni de loin, qu'une décision sera prise en temps utile. Quand on prétend qu'il va suffire de déménager le ministère des finances pour faire du Grand Louvre le plus grand musée du monde, on oublie de dire qu'il y manque plusieurs milliards de francs venant s'ajouter aux 5,6 milliards que nous avons déjà inscrits ou dépensés. Car je ne pense pas qu'on va mettre des cimaises à la place des bureaux de la direction du budget ou des bureaux du service de la législation fiscale dans l'état où ils sont actuellement.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. La vérité, c'est que vous n'avez pas l'humilité d'aller à Bercy !

M. le ministre chargé du budget. C'est donc en fait une restructuration complète qu'il faut envisager. Au total, on peut imaginer que le coût de la réalisation du Grand Louvre et le transfert du ministère des finances avoisinera une somme de l'ordre de dix milliards de francs, et c'est la raison pour laquelle je dis qu'il est prématuré d'envisager une décision définitive de transfert.

M. Raymond Douyère. Vous voulez qu'on parle de la Villette et du trou des Halles ? Qu'est-ce que cela a coûté ?

M. le ministre chargé du budget. En matière de trou, monsieur Douyère, regardez sous vos pieds ! Vous allez disparaître si vous continuez à placer le débat sur ce terrain !

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. On aurait dû vous installer au sous-sol des Halles !

M. le ministre chargé du budget. Tels étaient, mesdames, messieurs, les points essentiels que je souhaitais évoquer à propos de ce projet de budget qui témoigne d'un souci de rigueur dans la gestion et d'une volonté d'adaptation à l'environnement économique et social.

Le budget des services financiers concerne ces grandes directions du ministère des finances, souvent critiquées, souvent contestées parce qu'elles sont le lieu, c'est vrai, d'un certain nombre de pouvoirs qui conditionnent la vie quotidienne de nos concitoyens. Nous veillons, M. Balladur et moi, à faire en sorte que le service rendu à l'usager soit la préoccupation numéro un de ces administrations. Mais je voudrais, tout en insistant sur la nécessité de développer l'esprit d'entreprise et l'esprit de compétition dont j'ai eu l'occasion de parler à plusieurs reprises en présentant ce projet de budget, rendre hommage à tous les fonctionnaires qui y travaillent et qui font, souvent dans des conditions difficiles, un métier absolument indispensable au maintien de ce à quoi nous sommes tous attachés dans notre nation, c'est-à-dire un Etat responsable, s'occupant de ses missions de souveraineté. C'est cela le rôle du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation. Il aura, avec ce budget, le moyen de continuer à l'assumer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Le budget du commerce extérieur pour 1987 est placé sous le signe de la régression des crédits de soutien à l'exportation, du recul de nos positions dans le monde et de la mauvaise santé de notre économie. Et pourtant, vous bénéficiez, monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, d'un gigantesque cadeau de 90 milliards de francs environ que constitue la baisse conjuguée du dollar et du baril de pétrole. Comment ne pas rappeler qu'au cours des cinq années précédentes, la hausse de la facture pétrolière s'est traduite, par rapport aux prix de 1980, par un surcroît de 150 milliards de francs ; c'est comme si, en cinq ans, il avait fallu payer six années de consommation de pétrole. Cela n'a pas empêché un quasi-équilibre de la balance des paiements en 1984 et en 1985.

Avec le cadeau dont vous avez la chance de bénéficier, on aurait pu s'attendre, pour 1986, à un excédent très important de la balance des transactions courantes et même du solde du commerce extérieur. Les derniers chiffres connus montrent qu'au contraire, contre toute espérance, le commerce extérieur de la France est dans le rouge pour les neuf premiers mois de l'année. De combien serait votre déficit, monsieur le ministre, si vous aviez eu un dollar à dix francs ? Cela montre, hélas ! la dégradation, en termes réels, de nos échanges avec l'étranger ; c'est un grand sujet d'inquiétude pour les années à venir.

La deuxième inquiétude provient de l'évolution de l'indice des prix à la consommation en France. Hors énergie, sa tendance se situe sur une pente de 4,5 p. 100. Cela signifie qu'au cours des derniers mois, les prix ont été tirés vers le bas par la baisse du coût des importations de pétrole et des matières premières ; en d'autres termes, celle-ci a masqué la reprise de l'inflation.

Dans un contexte économique international inverse, les gouvernements précédents avaient réussi à ramener l'inflation à un rythme annuel qui n'était plus que de 1,2 p. 100, de septembre 1985 à février 1986. Pour la première fois, le différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires, traditionnellement défavorable, venait de tourner à l'avantage de la France.

Le gouvernement auquel vous appartenez a déjà gâché tous ces efforts ; la dévaluation « politique » du franc à laquelle vous vous êtes livrés est déjà largement annulée par une hausse des prix redevenue en quelques mois beaucoup plus rapide en France que chez nos partenaires. Voilà qui ne facilite pas nos exportations.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. N'exagérons rien !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Le troisième sujet d'inquiétude concerne la structure des exportations françaises. Les grands contrats, soutenus par des crédits budgétaires qui coûtent au contribuable et par des interventions de nature politique, tiennent encore une place importante dans nos exportations ; mais ne sont-ils pas devenus plus difficiles à négocier ?

Les grandes entreprises - et au tout premier rang, les entreprises nationalisées - constituent le fer de lance de nos exportations. J'ai même entendu, aux Etats-Unis, un industriel faire l'apologie d'une entreprise nationalisée depuis 1982 (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Incroyable !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. ... et m'indiquer que la remise en ordre de ce groupe lui avait permis de multiplier par trois le montant de ses achats à cette entreprise française.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Elle vendait à perte !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, de casser un outil performant à l'exportation en bradant ces entreprises aux spéculateurs non seulement français mais aussi étrangers ?

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. N'importe quoi !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. N'êtes-vous pas inquiet de voir le nombre d'entreprises françaises acquises depuis le printemps...

M. le ministre chargé du budget. Illégalement !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. ... par les grands condottieres de la finance internationale, d'autant que le commerce courant, dans lequel P.M.E. et P.M.I. devraient être des acteurs éminents, reste encore l'un de nos grands points faibles, pour ne pas parler de handicap ? Il faudrait en outre être aveugle pour ne pas voir que notre déficit se creuse avec les grands pays industriels, non seulement avec l'Allemagne, mais aussi avec tous les pays d'Europe à l'exception de la Suisse, et que c'est essentiellement avec les pays en voie de développement que nous sommes excédentaires ; tout se passe comme si nous faisons payer aux pays les plus pauvres le coût de notre faible compétitivité à l'égard des pays plus performants que nous.

Enfin, monsieur le ministre - et ce n'est pas la moindre de nos inquiétudes - comment ne pas être atterrés par l'effondrement brutal de nos exportations de produits industriels ? Après le 16 mars, la confiance devait revenir, l'économie faire un grand bond en avant ; c'est le contraire qui s'est produit. C'est précisément depuis que vous êtes là que le solde des échanges de produits industriels, qui avait atteint le niveau record de 100 milliards en 1984, chiffre jamais atteint dans l'histoire de notre pays, a brusquement chuté.

L'agro-alimentaire, le tourisme et les services restent les points forts de nos échanges ; ils ne sauraient cependant masquer que la compétition économique entre les nations est d'abord d'ordre industriel. Dans ces conditions, le moment est-il bien choisi pour annoncer aux entreprises qu'elles ne doivent plus compter que sur elles-mêmes pour affronter les marchés extérieurs ? Est-il opportun de diminuer les crédits d'aide et d'encouragement à l'exportation à l'instant où, pour remporter des marchés internationaux, la compétitivité prix-technique est loin d'être le seul critère de choix ?

Chacun peut observer que même les pays qui tiennent le même discours idéologique libéral que le vôtre ne commettent pas l'imprudence de l'appliquer en matière de commerce international ; au contraire, ils ne sont pas les derniers à favoriser, par tous les moyens, y compris les moins avoués, la pénétration de leurs entreprises sur les marchés étrangers. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, dans un ouvrage intitulé, *La Normalisation, clef d'un nouvel essor*, de dénoncer les obstacles non monétaires à la libre circulation des produits. Les propositions que j'avais faites avec d'autres ont permis de commencer à démanteler ces pratiques déloyales et ont favorisé la transparence du marché européen.

Mais aujourd'hui, une évidence s'impose : la nouvelle politique économique française est un échec ; la réduction de la facture pétrolière masque mal la dégradation de nos échanges, et la réduction des crédits consacrés au soutien du commerce extérieur s'ajoute aux menaces qui pèsent sur la poursuite du redressement de nos échanges, qui s'opérait depuis 1983.

Mon rapport écrit donne des précisions chiffrées sur ces orientations. Sans vouloir les répéter ici, puisque chaque député est en possession de ce rapport, je voudrais rappeler les indices les plus graves.

Le solde des échanges de produits manufacturés s'élevait à environ 33 milliards de francs en 1980, à un peu plus de 94 milliards de francs en 1984 et à 22 milliards de francs au premier semestre 1986.

Pour les six premiers mois de l'année, la dégradation du solde s'élève à près de 26 milliards de francs par rapport au premier semestre de l'année 1985.

M. Francis Delattre. C'est votre faute !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Les derniers résultats de la balance commerciale, notamment au mois de septembre 1986, qui présentent un déficit de plus de 4 milliards de francs en données brutes et de près de 3 milliards de francs en données corrigées...

M. Francis Delattre. Un peu de pudeur !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. ... contredisent les discours de votre Gouvernement.

Dans ces conditions, on peut légitimement se demander si, avec des moyens volontairement réduits par rapport à 1986, la politique de soutien au commerce extérieur aura la capacité de redresser l'évolution des échanges en faveur de la France, et si elle ne manque pas - compte tenu du contexte énergétique - la chance historique de rendre le solde des échanges français moins sensible que par le passé à la demande intérieure, et davantage à la demande internatio-

nale, de telle sorte que, grâce à une évolution vertueuse, les excédents appelant de nouveaux excédents, l'ajustement concurrentiel stimule la compétitivité industrielle.

L'excédent agro-alimentaire, quant à lui, avait atteint un niveau inégalé en 1985.

C'est dans ce contexte que les crédits de votre ministère paraissent dramatiquement insuffisants. Le temps qui m'est imparti ne permet pas de reprendre tous les chiffres que j'ai consignés dans mon rapport, et je n'aborderai ici que l'essentiel.

Les crédits de fonctionnement de l'expansion économique à l'étranger inscrits au budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation s'élèvent à 846,5 millions de francs, soit à peu près le même montant qu'en 1986.

Les dépenses d'intervention publique essentiellement consacrées au Centre français du commerce extérieur, au Comité français des manifestations économiques à l'étranger et à l'A.C.T.I.M. sont réduites de 10,9 p. 100 et sont inscrites pour 347,8 millions de francs dans le budget de 1987 contre 390,2 millions de francs dans celui de 1986.

Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat augmentent légèrement en autorisations de programme - 1,8 p. 100 -, mais diminuent de manière importante en crédits de paiement - 90 p. 100. La faiblesse de leur montant compromet dangereusement l'avenir.

Au total, les crédits de l'expansion économique à l'étranger sont réduits de 3,5 p. 100, passant de 1 237,6 millions de francs en 1986 à 1 194,4 millions de francs en 1987. Cette réduction qui veut témoigner de l'effort du Gouvernement pour limiter les dépenses publiques - au moment où grâce à la réduction de la facture énergétique, l'équilibre toujours fragile de nos échanges pourrait être retrouvé - menace gravement le redressement régulier qui s'opérait depuis 1982 et modifie brutalement les conditions du soutien traditionnel aux entreprises exportatrices, soutien - est-il nécessaire de le rappeler ? - qui n'est pas plus important que celui dont bénéficient les entreprises étrangères concurrentes.

Les crédits d'aide à l'expansion inscrits au budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, charges communes, sont réduits de 11,6 p. 100, passant de 5 805 millions de francs en 1986 à 5 130 millions de francs en 1987, étant précisé que le montant des bonifications de 1987 sera ajusté en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Les crédits de garanties diverses augmentent de 1 milliard de francs, essentiellement au profit de la C.O.F.A.C.E. Les crédits d'intervention publique destinés aux bonifications de crédits stabilisés de la B.F.C.E. diminuent de 43 p. 100, et ceux destinés à l'aide au développement d'implantations commerciales industrielles augmentent de 3,8 p. 100.

Votre rapporteur spécial s'interroge sur l'adéquation des moyens prévus à la politique suivie par le nouveau gouvernement. En effet, compte tenu des lacunes du commerce courant, qui représente 80 p. 100 environ des exportations, on peut se demander si les moyens des P.E.E., les postes d'expansion économique à l'étranger, ne devraient pas être notablement renforcés pour réduire les déficits structurels que la France enregistre avec ses partenaires industriels et pour développer l'investissement à l'étranger, nécessaire à la création et au renforcement des courants d'échanges.

Les prestations du service de soutien et d'accompagnement sur les marchés extérieurs, dites « prestations Sésame », offrent aux entreprises françaises désireuses d'établir des courants durables d'exportation sur des marchés déterminés un service public personnalisé, à la seule condition qu'elles aient au préalable pris l'attache d'une des directions régionales du commerce extérieur.

Les chambres de commerce et d'industrie devraient participer plus étroitement encore à ce service, auquel sont associées certaines grandes banques françaises particulièrement soucieuses d'apporter leur contribution à la promotion du commerce courant.

Depuis 1984, l'équipement des postes d'expansion économique à l'étranger en matériel informatique se poursuit, mais à un rythme insuffisamment soutenu, compte tenu des opportunités et des besoins exprimés sur place.

Vous trouverez dans mon rapport écrit mes appréciations sur les directions régionales du commerce extérieur, sur le centre français du commerce extérieur et sur le comité

français des manifestations économiques à l'étranger, de même que sur les bonifications d'intérêt et la diminution du coût du réescompte par la Banque de France.

Permettez-moi simplement d'ajouter que la méthode choisie par le Gouvernement pour maîtriser le coût des procédures pourrait aboutir, par une politique de prise de risque rigoureuse, à limiter le développement des exportations.

Un mot enfin sur l'école nationale d'exportation. Au moment de sa création, la discussion avait été vive entre ceux qui voulaient lui donner la vocation de formation théorique d'une grande école et ceux, dont j'étais, qui considéraient qu'il fallait former des hommes de terrain. Je m'appuyais d'ailleurs sur l'expérience que j'avais acquise en créant l'institut de mercatique internationale de Massy.

C'est cette dernière orientation qui avait été adoptée : donner à des professionnels exerçant déjà des responsabilités dans des entreprises une formation adaptée en matière de commerce extérieur.

C'est cet outil que le Gouvernement vient de casser. Le crédit de 8 millions de francs ouvert en 1987 pour soutenir des initiatives intéressantes prises par le système d'enseignement ne peut offrir la même réponse au besoin de formation spécifique aux activités exportatrices. En supprimant l'Ecole nationale d'exportation, vous avez pris, monsieur le ministre, une mauvaise décision.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. C'est là créer qui avait été une mauvaise décision !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. J'approuve, en revanche, le doublement du nombre des volontaires du service national en entreprises. Ainsi, plus de 1 000 jeunes gens et jeunes filles devraient, chaque année, faire l'expérience de la vie professionnelle à l'étranger.

Enfin, monsieur le ministre, comment ne pas vous demander de mieux prêter attention à la vie des Français à l'étranger, même si elle dépend en partie des autres ministères, notamment de celui de l'éducation nationale ? Je crois cependant que les postes d'expansion économique à l'étranger méritent une attention ; articulière. Je m'étonne que votre logique libérale ne vous ait pas conduit à suggérer qu'un certain nombre de services qu'ils rendent aux entreprises soient rémunérés. Le service public exige l'égalité d'accès ; celle-ci n'est pas synonyme de gratuité absolue. Les P.E.E. y trouveraient l'occasion de vérifier l'intérêt de leur travail.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations qu'appellent la politique économique désastreuse de votre gouvernement et sa traduction en matière de commerce extérieur. Il aurait été logique que la commission des finances repoussât votre budget...

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Mais elle ne vous a pas écouté !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. ... mais la majorité n'a pas suivi ma proposition et a demandé à l'Assemblée de voter vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. la parole est à M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, déclarait le 22 mai dernier : « Alors que la demande intérieure évoluait à un rythme voisin en France et en Allemagne, la croissance de la production et de l'emploi a été plus forte de un à un point et demi chez nos voisins ; ce résultat inquiétant est lié à l'évolution beaucoup moins favorable de nos exportations. »

En effet, monsieur le ministre, la situation du commerce extérieur français est très préoccupante. En six ans, la perte de plus de 2 p. 100 de nos parts de marché pour les produits manufacturés a entraîné la perte de 400 000 à 500 000 emplois.

Au cours des neuf premiers mois de 1986, les exportations ont baissé de 40 milliards par rapport à 1985. Plusieurs critères montrent qu'il s'agit d'un problème de fond auquel on ne peut répondre que par de profondes réformes et un nouvel état d'esprit.

Ainsi, les fonds propres des entreprises ne représentaient en France, en 1983, que 18,7 p. 100 du passif, contre 25,4 p. 100 en Allemagne.

Sur la base 100 en 1979, les investissements productifs étaient en 1985 de 101,4 en France contre 127,9 aux Etats-Unis et 150,3 au Japon.

Les investissements directs à l'étranger sont de 18 milliards de francs en France contre près de 55 milliards au Japon.

Les cotisations sociales ont atteint, en 1985, 19,5 p. 100 du produit intérieur brut en France contre 13,3 p. 100 en Allemagne, 8,3 p. 100 aux Etats-Unis et 7 p. 100 en Grande-Bretagne.

Les très nombreux contacts avec les professionnels : les plus compétents du commerce extérieur ont déterminé deux convictions :

D'une part, le commerce extérieur de la France fait apparaître une faiblesse structurelle au niveau des organismes d'Etat comme à celui des entreprises ;

D'autre part, le Gouvernement doit s'attacher aux problèmes concernant l'exportation avec un esprit de reconquête conforme aux ambitions de la jeunesse et d'un certain nombre d'industriels. Une véritable mobilisation de tous est nécessaire pour inverser la tendance et parvenir au succès.

Dans ce contexte, sept propositions contribueront à l'indispensable redressement de cette situation.

Premièrement, donner un nouvel état d'esprit aux dirigeants d'entreprise et à notre jeunesse, c'est-à-dire, pour l'entreprise, faire participer un certain nombre de dirigeants à une formation de haut niveau, et ce, pendant leur carrière. Un institut des hautes études du commerce extérieur, à l'image de celui de la défense, constituerait une solution rapide et performante.

M. Jean-Pierre Destradé, rapporteur pour avis. Ah ?

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Pour la jeunesse, cela veut dire, dès la scolarisation, la sensibiliser aux grands courants économiques et à la pratique des langues. De plus, il est vital de développer le sens de la compétition, qui ne fait plus partie de notre système éducatif.

Deuxièmement, favoriser l'ouverture des structures industrielles. Cela doit se faire dans un cadre parfaitement maîtrisé, comme le Gouvernement l'a voulu, mais aussi dans un contexte de réciprocité avec nos propres investissements à l'étranger.

Une large analyse de nos intérêts est nécessaire pour favoriser des *joint ventures*, en particulier avec les Japonais, aux réserves financières considérables, qui veulent investir en Europe. Ils considèrent la main-d'œuvre et la maîtrise française comme les meilleures d'Europe, et nous avons intérêt à ne pas nous laisser déborder par nos propres partenaires de la Communauté économique européenne.

Il est indispensable également, et rapidement, d'effectuer des opérations croisées avec d'autres pays européens pour préparer l'échéance de 1992.

Troisièmement, dans les domaines agricole et agro-alimentaire, continuer à soutenir résolument l'industrie agro-alimentaire et créer avec les professionnels de l'agriculture une structure de commercialisation internationale des produits, indispensable pour concurrencer les plus grands.

Quatrièmement, assouplir nos méthodes commerciales. La compensation, par exemple, est un domaine dans lequel nous demeurons faibles, alors que de 20 à 35 p. 100 du commerce des pays occidentaux sont réalisés par ce biais. Notre technologie, notre agriculture ainsi que notre production agro-alimentaire nous donnent tous les éléments pour être une plaque tournante entre divers pays, de par notre position politique, en particulier dans les échanges sud-sud.

Cinquièmement, mobiliser et organiser les P.M.I. et P.M.E. pour leur permettre d'accéder aux marchés extérieurs. En France, 100 000 entreprises seulement participent au commerce extérieur, alors qu'il y en a plus de 350 000 en Allemagne ; cette situation ne peut durer. Pour cela, il faut agir par regroupement entre elles, ou en collaboration avec les grandes entreprises, par une assistance bancaire en faisant de la formation de base payante à l'intérieur de l'entreprise, en facilitant les liaisons avec les organismes publics et avec les chambres de commerce.

Sixièmement, rendre plus opérationnels les organismes publics qui aident le commerce extérieur. Pour cela, il faut en permanence surveiller et analyser nos grands concurrents. Dans le domaine international, tout est relatif. N'oublions pas que neuf produits sur dix qui existeront en l'an 2 000 ne sont pas encore inventés.

Aujourd'hui, il est nécessaire de soutenir financièrement plus résolument nos grands contrats à hauteur de ce que font nos concurrents, d'établir une stratégie d'intervention par grandes zones en mettant l'accent sur la Communauté économique européenne et sur les pays d'Asie qui connaissent une forte expansion et restent parmi les plus solvables - ils seront, avec le Brésil et la Turquie, les marchés de l'an 2000 - de fixer des objectifs précis à chacun des organismes mis en place en définissant plus clairement leur rôle et de responsabiliser totalement chacun de leurs dirigeants, les prises de décision ne pouvant relever que d'une responsabilité unique. Dans ce contexte, il serait hautement souhaitable que la B.F.C.E. joue un rôle plus important, en devenant une véritable banque d'affaires au bénéfice du commerce extérieur.

Septièmement, rechercher tous les moyens de financement publics et privés pour relancer plusieurs plans, tels que la machine-outil et la recherche. Il est inconcevable que, chaque fois que les industriels investissent et s'équipent, ils doivent s'adresser à l'étranger, ce qui déséquilibre notre balance, tout comme il est également inconcevable que notre recherche appliquée reste à son niveau actuel. Il faut être convaincu que tous les produits de demain sont à inventer.

Ces sept propositions concrètes, d'inégal intérêt, expriment un constat et une conviction. Ces efforts n'ont de signification que s'ils sont engagés avec un état d'esprit général favorable à l'entreprise.

L'international est un tout, où l'économie, la diplomatie, la culture se mêlent étroitement. Dans cet esprit, il serait certainement souhaitable de voir un jour le ministère du commerce extérieur dépendre directement du Premier ministre.

A ce jour, il faut considérer les relations économiques de pays à pays comme le meilleur vecteur d'une diplomatie forte. Il s'agit là également d'une obligation pour conserver son identité dans l'avenir.

Et pourquoi ne pas faire appel aussi à la notion de patrie, de plus en plus invoquée dans le monde, à travers une citation de Jaurès.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. « Un peu d'internationalisme écarte de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène. »

Nous souhaitons vous donner, monsieur le ministre, les moyens d'une telle politique. C'est pourquoi la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable au projet de budget du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, permettez-moi une remarque préliminaire : j'observe que ce débat se déroule sans un représentant du Front national. Je laisse ainsi à votre appréciation, mes chers collègues, l'intérêt que cette formation politique porte à la situation économique de la France !

M. Michel Cointet. Qu'est-ce que cela a à voir avec le rapport ?

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. C'est de la production !

M. Michel Cointet. Restez dans votre rôle de rapporteur !

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Vous n'êtes pas au Front national, mais vous n'avez qu'à y siéger !

M. Michel Cointet. Non, je ne suis pas au Front national. Mais qu'est-ce que ce que vous dites a à voir avec le rapport ?

M. le président. Monsieur Destrade, tenez-vous-en au rapport de la commission, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Les résultats qu'un pays enregistre dans ses échanges avec l'extérieur sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'exact reflet de la compétitivité globale de son économie.

Malgré le ton honnête et rassurant de votre audition, monsieur le ministre, par la commission de la production et des échéances, force est de constater que l'analyse du commerce

extérieur de la France n'incite pas à l'optimisme, puisque nos échanges ne se sont soldés par un excédent commercial qu'en 1975 et en 1978, et encore ceux-ci étaient-ils faibles et précaires.

Après le profond déficit de 1982, l'effort déployé par les gouvernements de M. Mauroy et de M. Fabius a permis d'engager un redressement spectaculaire.

M. Pierre Raynal. Et la dette ?

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Pourtant, les résultats obtenus en 1984 et 1985 - les meilleurs depuis 1978 en termes de taux de couverture, vous ne pouvez pas le nier - ont fait apparaître le « noyau dur » du déficit commercial de la France, faisant craindre l'existence d'un déficit structurel d'environ 20 milliards de francs.

Pour l'année 1986, grâce à ce que l'on a pu appeler « le contre-choc pétrolier » - n'oublions pas qu'il devrait réduire de près de moitié notre facture énergétique, soit un gain d'environ 80 milliards de francs - il était possible d'envisager un excédent important, même si, parce que largement conjoncturel, cet excédent n'aurait rien résolu quant au fond.

On prendra toutefois la mesure de notre handicap en observant que si, en 1986, nous n'avions pu réaliser l'économie de 80 milliards de francs faite sur la facture énergétique, notre déficit commercial aurait atteint 80 milliards de francs.

L'effondrement de notre solde industriel laisse, en effet, craindre que nos échanges soient à la fin de l'année tout juste équilibrés. Alors que les facteurs favorables ne manquent pas, un tel résultat est inquiétant.

Si nous ne parvenons pas à améliorer notre commerce extérieur quand le prix du pétrole diminue, quand le dollar baisse, quand on a dévalué le franc par rapport au mark de 6 p. 100 en avril dernier et quand notre principal client à l'extérieur, l'Allemagne, a retrouvé sa prospérité, on se demande quand cela se fera.

M. Pierre Mauger. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre ! Nos collègues socialistes ne s'en souviennent plus, tellement ils en ont fait !

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Certes, ce n'est pas le Gouvernement - ni *a fortiori* vous, monsieur le ministre - qui exportez, ce sont les entreprises qui conquièrent les marchés.

Mais cela ne doit pas conduire les pouvoirs publics à rejeter toute responsabilité quant à l'évolution de nos échanges. Cela ne doit pas non plus vous conduire, monsieur le ministre, à des exportations symboliques par des raids éclairs sur l'Allemagne fédérale ou, dit-on, prochainement sur l'Italie, alors que le soir même vos accompagnateurs industriels français réembarquent dans les avions, direction Paris, sans avoir rencontré le moindre acheteur allemand.

C'est aussi le moment où la chute de notre excédent industriel traduit les difficultés de notre industrie que le Gouvernement a choisi pour mener une politique qui, par la réduction des aides aux entreprises et la diminution de l'effort de recherche, fragilise un appareil de production encore convalescent.

La forte poussée des importations récemment enregistrée montre que notre appareil productif n'est même plus du tout en mesure de résister à une demande intérieure soutenue, contrairement à l'Allemagne.

La potion libérale appliquée avec l'ardeur habituelle des néophytes, bien que vous n'en soyez plus tout à fait un, monsieur le ministre, risque d'annoncer des lendemains qui déchantent.

Mon collègue Claude Germon a procédé, avec brio, il y a quelques instants, à une analyse très poussée du secteur qui nous préoccupe. Je n'y reviendrai donc pas.

J'ai souhaité - et c'est en quelque sorte une innovation - consacrer un chapitre particulier de mon rapport aux relations économiques et commerciales entre la France et un autre grand pays. Et j'ai choisi le Japon, parce que, malgré leur progression régulière depuis 1974, les échanges commerciaux entre la France et ce pays restent faibles - en tout cas, sans commune mesure avec l'importance de ces deux pays dans l'économie mondiale - et parce que ce faible courant d'échanges n'empêche pas qu'il soit marqué par un fort déficit au détriment de la France. De fait, notre déficit avec

le Japon - le deuxième par son importance - vient juste après celui que nous avons avec la République fédérale d'Allemagne.

Au terme de cette analyse spécifique, j'ai acquis la certitude qu'il convient de ramener les choses à une plus juste proportion :

Il n'y a pas de raz-de-marée de produits japonais en France : nos importations représentent une dépense annuelle de 500 francs par habitant ;

La France reste globalement un exportateur dynamique puisqu'un Français exporte plus qu'un Japonais : 1 800 dollars environ contre 1 500 dollars.

Si la France reste en règle générale un exportateur dynamique, cela ne suffit pourtant pas, et nous l'avons vu.

Il faut essayer de faire prendre conscience aux entrepreneurs qu'il n'est pas sérieux de se livrer à des « coups » comme les Français ont trop souvent la réputation d'y sacrifier. Ils doivent, au contraire, investir en hommes, en temps, en argent à moyen terme, s'ils veulent obtenir et garder des marchés.

Le problème est qu'investir à terme, c'est toujours payer à court terme. Les entrepreneurs y rechignent souvent, tant ils veulent voir leurs efforts financiers porter leurs fruits immédiatement. Mais le problème aussi - et ce sont vos conseillers du commerce extérieur qui le constatent, monsieur le ministre - c'est que quand l'Etat met en place des moyens pour aider les entrepreneurs à court terme, bien souvent les entreprises remercient le technicien ou le cadre embauché, avec l'aide de l'Etat, pour mener à bien l'opération d'exportation, une fois que celle-ci est terminée. Or ce serait justement à ce moment qu'il faudrait poursuivre l'effort, le diversifier, prospecter d'autres pays. C'est bien là tout le problème de l'exportation et des exportateurs français. Et ils se font régulièrement « damer le pion » par les Allemands, les Italiens ou les Belges, sur les terrains étrangers.

A cette tribune, je prendrai l'exemple de l'Espagne que je connais bien pour en être l'un des plus proches voisins.

La France est le deuxième investisseur en Espagne, derrière l'Allemagne, bien sûr ! Pourtant ses échanges avec ce pays sont aussi déficitaires. Cela signifie que l'on ne sait pas vendre vers ce pays qui connaît pourtant d'importants besoins en matière de biens industriels ou de consommation. Le retard est indéniable, tout le monde en convient. Et l'on aurait pu penser que les exportateurs auraient fait le maximum dès l'ouverture des frontières. Il n'en a rien été : les exportations allemandes, belges ou italiennes ont progressé nettement plus vite que les nôtres.

Et là aussi, les moyens existent pour connaître le marché et le pénétrer : en matière d'information notamment, avec l'agence régionale pour le développement des échanges avec la péninsule ibérique et sa banque de données. Mais l'outil est sous-employé. Ou on le méconnaît - M. Chaban-Delmas ne le méconnaît pourtant pas - ou on ne veut pas s'en servir. Résultat : l'Espagne offre son marché à notre porte et les Français, et encore moins les Aquitains, ne savent le saisir.

A décharge, il faut reconnaître que l'accord européen avec les Etats-Unis, où en particulier l'agriculture a été mal défendue par votre collègue M. Guillaume, enlève tout espoir à nos producteurs de maïs.

Il est en effet difficile, dans ce type de rapport, de ne pas évoquer le nouveau cycle de négociations au sein du G.A.T.T. dont l'ouverture a été confirmée à la réunion de Punta del Este. Je crois nécessaire d'insister sur les enjeux de ces négociations.

D'abord, elles ont été voulues par les Etats-Unis, qui ont plus à l'esprit leur propre intérêt que celui du commerce international. Il faudra donc résister à leur pression, ce qui n'est pas toujours le trait dominant de votre politique, monsieur le ministre.

Ensuite, la question agricole sera au centre des discussions. La politique agricole commune fait figure d'accusée : il faudra la sauvegarder.

Les échanges de services prennent une importance considérable. La France est bien placée en ce domaine, mais nos positions peuvent se révéler plus fragiles qu'on ne le pensait : il faudra être vigilant.

Enfin, il ne faudra pas oublier le sort du tiers monde car celui-ci a des intérêts légitimes à faire valoir et le poids de sa dette constitue une véritable épée de Damoclès suspendue au-dessus des économies développées.

De même, il ne faudra pas oublier la réforme indispensable du système monétaire international.

J'évoque encore d'un mot le contentieux commercial existant entre la C.E.E. et les Etats-Unis. Ces différends commerciaux prouvent que les Américains ont une curieuse conception du commerce international : s'ils gagnent, c'est parce qu'ils sont les plus forts ; s'ils perdent, c'est parce que les autres trichent. Ils révèlent également, s'il en était besoin, que les hérauts du libéralisme le plus pur s'accrochent d'entorses à la doctrine lorsqu'il s'agit de protéger leurs intérêts nationaux. Permettez-moi de penser que cette leçon peut avoir - oserai-je dire « doit avoir » - des prolongements ici en France.

S'agissant des différends agricoles, les Etats-Unis ont modifié dans un but offensif leur législation, mettant en place des programmes de plusieurs milliards de dollars pour soutenir leurs exportations agricoles. Ils ont, de plus, soulevé de nombreux conflits à l'égard de la C.E.E. à l'occasion de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun : les principaux différends industriels portant sur l'acier, les télécommunications, Airbus et les semi-conducteurs.

Je conclurai par la politique de soutien des exportations.

Tous les grands pays industriels ont développé des systèmes d'assurance et de soutien financier afin d'améliorer leur compétitivité sur les marchés extérieurs. Si, monsieur le ministre, vous n'avez pas une responsabilité directe sur le comportement international des entreprises, vous en avez une sur votre propre budget. Celui-ci, même s'il n'a pas été aussi maltraité que l'on aurait pu le craindre, ne révèle pas une grande ambition pour l'indispensable politique en faveur de l'exportation que requiert la situation de l'économie française. Tous les chiffres cités à ce sujet par M. Claude Germon sont significatifs.

A cet égard, je ne citerai que la suppression, après une seule année de fonctionnement, de la subvention accordée à l'Ecole nationale d'exportation. Cette suppression apparaît particulièrement grave, alors que plusieurs des intervenants au colloque consacré à l'avenir industriel de la France - colloque organisé par notre commission - ont souligné la faiblesse, voire l'inexistence de la formation des cadres « export » des entreprises françaises. Malgré l'inscription de 8 millions de francs de crédits destinés à développer les actions de formation au commerce international, l'effort direct de l'Etat en ce domaine sera divisé presque par deux. Je dis bien divisé par deux !

Enfin, il ressort que, comme votre collègue de l'industrie, vous tenez, monsieur le ministre, de camoufler les faiblesses de votre budget en vous retranchant derrière les mesures générales visant à diminuer les charges pesant sur les entreprises et à accroître la liberté de gestion des entreprises.

Monsieur le ministre, l'amélioration de notre système de production, pour que celui-ci devienne plus performant, en France et à l'étranger, demande du temps et de la constance. C'est l'œuvre de longue haleine à laquelle s'étaient attachés les gouvernements précédents.

Pressé par les échéances, votre Gouvernement ne peut l'assumer. Tout le monde observe la déconvenue de la France en matière de commerce extérieur, spécialement l'effondrement du solde traditionnellement positif de nos échanges de biens manufacturés. Tout le monde le constate, qu'il s'agisse du C.N.P.F. dans sa dernière *Lettre internationale* ou de votre principal concurrent, ou ami, majoritaire lyonnais - vous l'aurez reconnu - qui signe un récent éditorial intitulé « Alerte sur le commerce extérieur », dans lequel il fait sans doute allusion à votre budget.

Nous risquons de finir l'année, monsieur le ministre, avec un solde global tout juste équilibré, alors que nous avons économisé la moitié de notre facture énergétique. Cela serait un très mauvais résultat.

Notre compétitivité est sacrifiée par la diminution des crédits affectés à la recherche et à l'industrie.

Le commerce extérieur est bel et bien le talon d'Achille de notre économie. Hors énergie, force est de constater que la situation de la France est bien moins bonne en 1986 qu'en 1985, dans ce domaine.

En conséquence, j'ai proposé à notre commission d'émettre un avis défavorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1987. Celle-ci n'a pas suivi les conclusions de votre rapporteur, mais plusieurs de ses membres appartenant

à la majorité, monsieur le ministre, ont reconnu le bien-fondé de mes critiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. De vos critiques, mais pas de votre conclusion !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, chacun s'accorde à reconnaître que le commerce extérieur est le meilleur baromètre de la capacité compétitive d'une économie. C'est tout à fait vrai pour l'économie française, et cela justifie que nous essayions d'analyser la situation.

Plus de 100 milliards d'excédent commercial en 1986 et près de 400 000 emplois maintenus ou créés ; tels seraient les chiffres que j'aurais pu vous présenter si la France avait maintenu, à la fin de l'année 1985, la part de marché qui était la sienne à la fin de l'année 1980. Ces chiffres devraient inspirer davantage de courtoisie, de modestie ou d'objectivité aux deux rapporteurs qui ont demandé le rejet de mon budget, mais qui n'ont pas été suivis par les membres de leurs commissions respectives.

Après avoir analysé les principales caractéristiques de la situation actuelle de notre commerce extérieur, je souhaite développer les grands axes de notre politique pour vous indiquer ensuite comment le budget pour 1987 contribuera à la mettre en œuvre.

En premier lieu, la situation de notre commerce extérieur est préoccupante, et je l'ai dit dès ma prise de fonctions.

Derrière le résultat équilibré que nous connaissons vraisemblablement à la fin de cette année, se dissimule en effet une dégradation, que je peux exprimer de deux manières :

Nous atteindrons tout juste l'équilibre à la fin de 1986, et ce malgré un allègement de la facture énergétique de l'ordre de 70 milliards de francs ;

Notre solde industriel s'est fortement dégradé. Cette tendance s'observe depuis mi-1985. Fin 1986, il manquera 50 milliards de francs à notre solde industriel par rapport à 1985.

Trois explications à cette situation difficile : d'abord, le « décrochage » de notre compétitivité industrielle ; ensuite, la faiblesse de nos implantations à l'étranger ; enfin, l'insuffisance de notre ouverture sur le marché international.

En premier lieu, le « décrochage » de notre compétitivité industrielle. La prudence aurait d'ailleurs dû conduire les deux rapporteurs socialistes...

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. La prudence ou la pudeur !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... puis- qu'ils souhaitent situer le débat sur ce terrain, à essayer de faire un bilan, à nous parler des facteurs principaux de la dégradation de notre compétitivité industrielle.

Ce « décrochage » s'explique d'abord par la croissance de nos coûts de production, qui a été beaucoup plus forte chez nous que chez nos grands concurrents : de 1982 à 1985, nous avons « décroché » de huit points en matière de coûts salariaux unitaires - c'est-à-dire par unité produite - par rapport à l'Allemagne fédérale et de quatre points par rapport aux principaux pays de l'O.C.D.E.

Le deuxième facteur de détérioration de notre compétitivité, c'est le niveau élevé de nos prix. Là encore, la perte de terrain a été sensible. De 1982 à 1985 - période de référence que vous aimez citer, monsieur Germon -, nous avons cédé douze points à nos principaux partenaires européens.

Enfin, le troisième facteur de cette dégradation de notre compétitivité est la mauvaise santé financière de nos entreprises, l'insuffisance de leurs résultats et donc l'affaiblissement progressif de leurs fonds propres. Cela a conduit à la fois à limiter leur capacité d'investissement et à alourdir leurs charges financières par rapport aux entreprises étrangères concurrentes. Le rapporteur, M. de Montesquiou, a d'ailleurs montré que nous avons pris près de deux ans de retard d'investissement productif par rapport à la République fédérale d'Allemagne et à nos principaux concurrents. Voilà un autre élément qui explique le « décrochage » de la compétitivité industrielle de nos entreprises.

A ces faiblesses s'ajoutent deux handicaps plus structurels, qui, si je puis m'exprimer ainsi, n'ont pas de coloration politique.

Nous sommes certes devenus de bons exportateurs au cours des décennies soixante et soixante-dix - et M. le rapporteur a rappelé à juste titre que la France occupe, en termes d'exportations par tête d'habitant, le deuxième rang mondial - mais, en revanche, nous sommes très insuffisamment implantés à l'étranger.

Pour nous situer vis-à-vis de nos principaux concurrents, je rappellerai que nous ne sommes que le cinquième investisseur étranger en République fédérale d'Allemagne, le quatrième en Italie, le huitième aux Etats-Unis et le douzième au Japon.

Le fait que nous soyons d'assez mauvais « planteurs » - si je puis me permettre ce néologisme - nous rend extrêmement vulnérables. En effet, cela signifie que nos parts de marchés sont fragiles et que notre capacité de pénétration dans bien des secteurs où nous fabriquons pourtant des produits souvent de grande qualité et largement compétitifs trouve vite ses limites.

A cette faiblesse de nos investissements de toute nature à l'étranger vient s'en ajouter une autre de caractère essentiellement culturel. Nous pensons, il faut le reconnaître, insuffisamment en termes internationaux et nous agissons avec un trop faible sens de l'adaptation de nos produits à la spécificité et aux méthodes des marchés étrangers. De plus, nos compatriotes s'expatrient moins facilement que le font certains de nos plus proches voisins, notamment les Allemands.

Voilà la photographie objective que nous pouvons faire de la situation de notre commerce extérieur. Voyons maintenant quels sont les axes de notre politique.

Il est clair, mesdames, messieurs les députés, que l'amélioration de la situation de notre commerce extérieur viendra à la fois de la politique économique générale que mène le Gouvernement et d'une série d'actions plus spécifiques qui visent toutes à renforcer notre capacité à l'international.

En effet, il est évident que tout passe en priorité par une politique économique centrée sur l'entreprise.

Le démantèlement presque total de notre contrôle des changes, l'allègement de près de 12 milliards de francs de la fiscalité des entreprises, la baisse des taux d'intérêt et la suppression du contrôle des prix constituent quatre éléments fondamentaux d'une mise à niveau de nos entreprises vis-à-vis de leurs principales concurrentes.

L'action en profondeur engagée par le Gouvernement est destinée à corriger résolument les handicaps de compétitivité que nous avons accumulés. La politique rigoureuse menée par ailleurs en matière monétaire et budgétaire nous permet quant à elle d'effectuer une reprise contrôlée, en phase avec les évolutions conjoncturelles que connaissent nos principaux partenaires.

Ainsi, en dépit des handicaps accumulés au cours des dernières années, est-il possible d'être raisonnablement optimiste sur les effets d'une telle politique sur notre commerce extérieur, à compter des derniers mois de l'année prochaine.

J'ai toujours préféré - et vous l'avez d'ailleurs reconnu, messieurs les rapporteurs - tenir le langage de la vérité. C'est pourquoi je vous dis aujourd'hui que je ne m'attends pas à une amélioration de notre balance commerciale avant l'automne 1987.

Pour que notre économie bénéficie pleinement du retour à la compétitivité, il faut avoir le souci de renforcer en profondeur nos capacités sur le marché international.

La première des priorités est sans aucun doute de commencer sérieusement à rattraper notre retard en matière d'implantation sur les principaux marchés étrangers.

Il faut banaliser l'investissement commercial sur les marchés étrangers. Monter une filiale commerciale à Düsseldorf, Amsterdam, Bologne ou Barcelone doit être aussi naturel et accessible qu'implanter une succursale de vente à Brest, Montpellier ou Strasbourg.

Telle est donc l'action prioritaire de la politique du commerce extérieur : l'implantation d'un nombre croissant d'entreprises françaises à l'étranger.

Deuxième axe prioritaire : définir la cible privilégiée de toutes les interventions, financières ou commerciales, ce qui constitue le lot quotidien d'un ministre du commerce extérieur et des organismes qui lui sont rattachés.

Notre cible prioritaire, ce sont les marchés « porteurs », c'est-à-dire les marchés solvables et à fort potentiel.

Parmi eux figurent bien entendu l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., qui constituent le cœur de notre cible prioritaire avec, au premier rang, les pays européens. Mais d'autres pays peuvent constituer des cibles : trois ou quatre en Asie, un ou deux pays latino-américains et quelques autres qualifiés de « pétroliers ».

Ne retenez pas de ces propos, mesdames, messieurs les députés, que mon souhait serait de pratiquer je ne sais quelle exclusion catégorique : je dis simplement que, comme dans toute action humaine et dans toute action gouvernementale, il faut être sélectif, dégager les priorités, ne pas se tromper de cible, définir ce qui est l'intérêt de notre économie et de nos entreprises.

Je mets en pratique cette sélectivité en combinant deux critères essentiels, la solvabilité du pays concerné et la taille du marché potentiel. Ceci nous ramène à l'essentiel, c'est-à-dire à la priorité européenne, dont j'ai déjà indiqué qu'elle marquerait l'année 1987, tant en ce qui concerne les entreprises que la mobilisation des ressources publiques.

Le quatrième grand axe de notre politique concerne la manière dont le Gouvernement entend défendre les intérêts de la France dans les enceintes multilatérales, à Bruxelles ou à Genève.

Dans le domaine agricole, la situation des marchés mondiaux est particulièrement difficile et la concurrence extrêmement âpre. Vous avez fait allusion, monsieur le rapporteur, à un programme américain de soutien aux exportations. Certains pays voudraient, c'est vrai, mettre en accusation la politique commerciale agricole européenne. Vous le savez, notre détermination est totale face à ces attaques et je ne puis vous laisser dire, monsieur Destrade, que M. François Guillaume a mal défendu les intérêts de notre agriculture.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Si ! Très mal !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Je suis le mieux placé pour dire ce qu'il en est.

M. Michel Colnat. M. Guillaume les a très bien défendus !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Monsieur le rapporteur, informez-vous un peu de ce qu'on pense, du côté de l'Elysée...

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Heureusement qu'il y a l'Elysée !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... de la manière dont le Gouvernement français a négocié à Punta del Este et dans les instances internationales afin de défendre nos intérêts agricoles. Vous verrez le jugement qu'a porté le Président de la République lui-même sur la capacité de négociation du Gouvernement français.

En matière d'industries et de services, les maîtres mots de notre politique multilatérale sont loyauté et réciprocité.

Loyauté notamment en ce qui concerne les problèmes de contrefaçons ou de propriété intellectuelle.

Réciprocité aussi. Dans notre économie ouverte, nous pouvons attendre de nos partenaires une ouverture égale, compatible avec leur degré de développement et de richesse.

Ces grands principes qui guident notre action et celle de nos partenaires européens dans les négociations internationales méritent plus souvent qu'on ne l'imagine d'être rappelés, en particulier à nos amis américains ou japonais, selon le cas, pour que puissent se développer sereinement les échanges commerciaux internationaux.

Voyons maintenant comment ce budget traduit les axes que j'ai définis.

Comme je l'ai dit lors de mon audition par la commission de la production et des échanges, ce budget est à la fois rigoureux et vigoureux.

La rigueur est délibérée et tout à fait assumée.

Le premier signe de cette rigueur est la croissance de plus de 35 p. 100 des aides au commerce extérieur. Le paradoxe n'est qu'apparent car cette progression des crédits est pour l'essentiel due à une volonté de faire preuve de sincérité budgétaire dans le traitement des sinistres de paiement.

J'insiste sur ce point car, en inscrivant 3,4 milliards de francs de dépenses pour l'assurance crédit et les consolidations de créances, nous rompons avec des pratiques de débudétisation qui étaient peu respectueuses du rôle éminent de contrôle par le Parlement de la dépense publique.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Notamment.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. La rigueur de ce budget se traduit aussi par les économies importantes qui vont être réalisées dans le fonctionnement des administrations et organismes du commerce extérieur. Avec la suppression d'un certain nombre d'organismes périphériques aux vocations mal définies et la réduction des dotations aux grandes institutions du commerce extérieur, les économies réalisées peuvent être évaluées à près de 100 millions de francs.

Ces réductions de dépenses se mettront en place sans déstabiliser aucune structure ni aucun organisme. Ceci est souvent facilité, en particulier dans le cas de l'A.C.T.I.M., par l'existence de reports à nouveau dont l'importance traduit la nécessité de recentrer les interventions de tel ou tel organisme. Je ne sache pas que l'importance des reports à nouveau soit l'indice de la bonne gestion d'un organisme.

Cette rigueur dans le fonctionnement se met en place sans paupérisation des structures. J'en veux pour preuve le fait que, si les postes d'expansion économique voient leurs crédits se réduire seulement de 1 p. 100, les dépenses pour l'informatique, outil de travail essentiel, augmenteront de près de 20 p. 100 tandis que les dépenses liées aux moyens de fonctionnement de ces postes progresseront d'environ 5 p. 100.

Enfin, ce budget est rigoureux parce qu'il ne sacrifie pas le long terme en dégageant les moyens de lancer une action en profondeur sur le plan culturel.

J'ai beaucoup entendu parler, à l'occasion de ce budget, de l'Ecole nationale d'exportation et j'imagine que Mme Cresson aura l'occasion de revenir sur ce point tout à l'heure.

Sur cette question, j'ai agi avec le seul souci que doivent susciter tous les problèmes relevant de la formation des hommes, celui de la sérénité. L'offre de formation internationale est abondante. J'ai demandé, avant de prendre une quelconque décision concernant l'Ecole nationale d'exportation, que l'on se livre à un audit général des actions de formation à l'international.

Cet audit a permis de conclure que le problème, en France, n'était pas de créer une énième structure de formation, au demeurant fort coûteuse : 15 millions de francs. L'important est de renforcer et de diffuser dans l'ensemble du système éducatif français les possibilités d'expériences à l'étranger.

Il y a une quinzaine d'années, le stage en entreprise était rarissime, ce qui justifia la fameuse loi sur la formation continue de M. Chaban-Delmas, en 1972. Aujourd'hui, pratiquement aucun enseignement n'étudie la nécessité du stage en entreprise. Cette évolution a ouvert l'enseignement supérieur sur l'entreprise et il faut souhaiter que les préoccupations internationales soient présentes dans l'ensemble des enseignements préparant nos futurs techniciens ou cadres à des responsabilités dans l'entreprise.

A cet effet, j'ai créé un groupe à vocation opérationnelle, constitué de responsables d'entreprises et de responsables d'établissements d'enseignement supérieur. D'ici à deux mois, il proposera des mesures et des initiatives très concrètes qui permettront de répartir les 8 millions de francs prévus à cet effet pour 1987.

Je souligne à cet égard l'initiative, saluée tout à l'heure, consistant à doubler, et au-delà, le nombre déjà élevé de jeunes volontaires effectuant leur service national à l'étranger, auprès d'entreprises : ils seront ainsi 500 de plus. C'est une bonne manière de les préparer à exercer des fonctions internationales et d'accompagner l'effort de présence et de prospection commerciale de nos entreprises.

Au total, un effort d'entraînement très important va donc se déclencher au cours de la prochaine année pour donner une expérience solide de l'étranger à un nombre croissant de jeunes Français afin de leur permettre d'accéder, demain, à des fonctions internationales.

Le budget du commerce extérieur est un budget rigoureux mais aussi vigoureux car les moyens qu'il consacre aux actions relevant des grands axes que j'ai développés tout à l'heure sont accrus ou maintenus.

Pour favoriser l'implantation à l'étranger, l'article 6 de la loi de finances, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, institue une procédure permettant de constituer une provision pour investissement commercial sans aucun agrément préalable, dès lors qu'il s'agit d'un premier investissement commercial dans un pays.

Avec un plafond de 5 millions de francs par opération, ce qui n'est pas mince, cette mesure rend automatique la constitution d'une provision pour près des trois quarts des affaires aujourd'hui soumises à agrément.

Les entreprises moyennes verront sans nul doute dans cette simplification, et surtout dans la levée de l'incertitude que comportait la procédure d'agrément, un encouragement à s'engager dans la pérennisation de leur présence commerciale sur les marchés extérieurs.

S'agissant toujours de cette orientation essentielle que constitue l'implantation, vous constaterez que les moyens dévolus au Codex pour exercer son rôle bien connu de coordination des interventions financières permettront de maintenir son potentiel d'actions nouvelles.

Les autorisations de programme effectivement disponibles en 1987 s'élèveront à 275 millions de francs, soit près du triple de celles qui auront été effectivement engagées cette année, et une fois et demi celles utilisées en 1985.

Il fallait aussi faire preuve de vigueur en ce qui concerne l'ensemble des actions qui permettent au plus grand nombre d'entreprises d'être présentes sur les marchés étrangers et de les prospecter activement.

Ainsi, les moyens consacrés au comité français des manifestations à l'étranger font l'objet, dans le projet de loi de finances pour 1987, d'une augmentation de 14 millions de francs. Cela traduit bien l'intérêt qu'il convient d'attacher aux manifestations et aux foires comme instruments d'initiation à un marché et de suivi d'une action commerciale durable.

La dotation de l'assurance prospection, qui permet de prendre en charge une partie des frais qu'engage une entreprise pour prospecter un marché, augmente de 25 millions de francs, ce qui correspond, en francs constants, à un peu plus que le maintien de l'effort de 1986.

En réalité, cette procédure atteignant maintenant la maturité, de nombreux reversements, lorsqu'il y a eu réussite dans l'effort de prospection, interviennent. Cet instrument extrêmement adaptable, en fonction de la taille de l'entreprise, du secteur d'activité et de la zone géographique concernés, verra donc sa capacité effective d'intervention croître d'environ 10 p. 100 entre 1986 et 1987.

Qu'il s'agisse de soutenir les actions collectives de promotion par le biais du comité français des manifestations économiques à l'étranger ou le travail de prospection que réalisent individuellement les entreprises par l'intermédiaire de la C.O.F.A.C.E., j'ai souhaité renforcer la coordination des moyens mis en œuvre dans nos principaux pays cibles en matière de commerce courant. C'est là où notre problème de déficit industriel se pose de façon cruciale.

Des contrats d'objectifs constituant un véritable « plan d'action R.F.A. », ont été définis en commun par mon ministère et les fédérations professionnelles. J'ai présenté ce plan à Cologne car il valait peut-être mieux le présenter là bas, monsieur le rapporteur. Son but n'était pas de prendre contact avec des acheteurs mais de montrer le résultat de trois mois de travail accompli par les fédérations professionnelles, les industriels, les collaborateurs du ministère et les organismes qui y sont rattachés, afin de définir des objectifs très précis d'action pour l'année 1987 et de redresser le cours des choses.

De la même manière, je lancerai en 1987 trois autres plans d'action concernant l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas. Au-delà des contrats d'objectifs avec les fédérations professionnelles et industrielles, il y aura un volet régional qui impliquera les chambres de commerce et les conseils régionaux.

La recherche d'une plus grande efficacité dans nos interventions ne porte pas seulement sur le commerce courant avec les pays développés mais aussi sur nos interventions en faveur des grands contrats.

Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, l'évolution de la situation financière mondiale doit nous inciter à plus de sélectivité. Cette sélectivité, nous ne sommes pas les seuls à la pratiquer : nos grands concurrents le font et les pays acheteurs aussi, à leur manière, en réduisant leurs programmes d'investissements.

Dans ce contexte, il faut donc être à la fois sélectifs et offensifs. Je considère pour ma part ces deux termes comme indissociables.

Ainsi, en termes de fonctionnement de nos procédures comme sur le plan budgétaire, nous nous dotons progressivement des moyens d'adapter au cas par cas notre offre financière.

Notre volonté générale de limiter les dépenses publiques s'applique au financement des grands contrats sans aucune illusion, mais elle doit tenir compte de l'hypocrisie qui règne sur la scène internationale. Je pense aux beaux discours, purs et durs, qui, au nom de je ne sais quel engagement à l'égard du Club de Paris ou du F.M.I., visent à ne pas réaliser des affaires avec tel pays alors qu'on continue en réalité à signer des contrats. Il ne faut être ni angélique ni hypocrite. Nous avons dit très clairement aux grands groupes français concernés par les grands contrats que nous étions décidés à rester sur le marché, comme on dit dans le jargon des entreprises, et à garder notre part de marché.

Mesdames, messieurs les députés, ce sont les entreprises qui gagnent la bataille de l'exportation, de l'international. Vous conviendrez qu'avec un grand souci de cohérence le Gouvernement se mobilise pour renforcer durablement les capacités propres de nos entreprises et leur permettre d'être présentes et de réussir sur les marchés internationaux.

Tel est l'axe prioritaire de l'ensemble de la politique économique du Gouvernement et des actions spécifiques en faveur du commerce extérieur. Tel est donc l'objectif du budget rigoureux et vigoureux qui vous est présenté pour l'année 1987 et que je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

(*M. Claude Évin remplace M. Jean-Pierre Michel au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN,

vice-président

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des Monnaies et médailles.

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial. M. le ministre chargé du budget n'étant plus présent, je m'adresserai à vous, monsieur le ministre chargé du commerce extérieur.

M. André Fanton. Le Gouvernement est représenté !

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. C'est la continuité de l'Etat !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Je connais un peu le sujet, monsieur le rapporteur spécial ! (*Sourires.*)

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial. La Monnaie de Paris est une entreprise qui combine, de façon unique, des compétences industrielles, techniques et artistiques : avec son établissement de Pessac, elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des opérations requises pour la fabrication des monnaies. C'est aussi un conservatoire des arts et des techniques qui se sont développés au cours des siècles.

Il est à regretter que, malgré son image de marque, malgré son potentiel de production, malgré son savoir-faire et ses capacités de création artistique, la Monnaie ne reçoive pas du Gouvernement le soutien qui devrait revenir, pourtant, à une entreprise directement intégrée à l'administration du ministère de l'économie et des finances.

Le budget 1987 des Monnaies et médailles provoque le doute tant il apparaît déséquilibré : la production de monnaies courantes constitue une part trop grande de ses ressources, et les ventes de médailles et de monnaies de collection sont insuffisamment développées. Il en résulte une situation de sous-utilisation des compétences et des équipements qui ne manque pas de se répercuter négativement sur l'emploi.

Certes, des progrès ont été réalisés depuis 1985 pour mieux faire connaître et commercialiser les produits, pour rechercher de nouveaux débouchés et moderniser les équipements.

Mais c'est parce que le projet de budget pour 1987 n'encourage pas cette évolution que de nombreuses interrogations se posent quant à l'avenir.

Après cette introduction générale, venons-en à l'examen des chiffres.

En premier lieu, le budget annexe des Monnaies et médailles progresse apparemment de 5,45 p. 100, ainsi que le montre la comparaison des recettes prévues pour 1986 et 1987. Mais si l'on compare les réalisations estimées de 1986 avec les objectifs proposés pour 1987, le tableau semble moins encourageant car l'augmentation réelle des recettes n'y est plus que de 0,2 p. 100.

La répartition des différentes catégories de recettes doit rester inchangée en 1987 : 70 p. 100 des ressources pour la production des monnaies courantes, 13 p. 100 pour les ventes de médailles - hors prestations de services, marchandises et produits finis -, 10 p. 100 pour les monnaies de collection.

En deuxième lieu, le Gouvernement n'envisage pas, pour 1987, d'accroissement notable de la circulation monétaire. Le plan de frappe de 1987 n'enregistre, globalement, qu'une augmentation limitée aux besoins de renouvellement de la pièce de dix francs. En effet, une nouvelle pièce en nickel, dite « République », doit remplacer l'actuelle pièce de dix francs. C'est ce renouvellement qui explique la variation prévue en 1987 du plan de frappe de monnaies françaises. Ce renouvellement constitue une tâche urgente et on peut s'étonner qu'il ait été si longtemps différé. Au 30 juin 1986, le programme n'était réalisé qu'à 5,5 p. 100 puisque 6,138 millions de pièces de dix francs seulement avaient été produites sur une estimation de 110 millions d'unités à produire.

Bien que le nombre de pièces à livrer connaisse une progression de 8,6 p. 100 par rapport à 1985, les recettes qui en sont tirées stagnent. Elles subissent les conséquences d'un abaissement du prix de cession au Trésor des pièces de cent francs et de dix francs.

En outre, du fait de l'application à toutes les coupures d'une marge bénéficiaire n'excédant pas 10 p. 100, la masse globale des recettes ne progresse que de 0,5 p. 100.

Il apparaît que les difficultés de mise en circulation de la pièce de cent francs sont largement dues à l'absence d'une coupure intermédiaire entre cette pièce et celle de dix francs. Il serait donc opportun de procéder à l'étude d'une éventuelle coupure de cinquante francs répondant mieux aux besoins du public.

Une campagne d'information devait être lancée en 1986 pour mieux faire connaître la pièce de cent francs au plus large public. Or je dois constater que cette campagne n'a pas encore été entreprise. D'après les informations qui m'ont été communiquées, elle devrait être menée par une agence de publicité qui pourrait l'engager avant la fin de l'année. On ne peut manquer de s'interroger sur la capacité d'un tel organisme à remplir cette mission dont la nature de service public est incontestable. Il apparaît pour le moins paradoxal de faire appel aux services onéreux d'un intermédiaire privé pour des tâches que l'administration est toute prête à assumer elle-même.

Il semble que ces errements vont se reproduire en 1987 car il est question que la nouvelle campagne d'information soit confiée, également, à une agence privée de publicité.

En troisième lieu, les évaluations de recettes concernant la fabrication des monnaies étrangères sont en recul de 3,2 p. 100 par rapport à 1986 et de 33 p. 100 par rapport à 1985. Je pense cependant que le marché international ne doit pas être délaissé, ne serait-ce que par les retombées qu'il peut provoquer dans le domaine des monnaies de collection. Il me paraît donc regrettable qu'une évaluation aussi pessimiste ait été inscrite dans le projet de budget.

En quatrième lieu, il faut reconnaître que c'est incontestablement l'évaluation des recettes au titre des médailles qui est la plus préoccupante : avec une progression prévisionnelle des ventes de 2,2 p. 100, ce secteur se trouve dans une situation défavorable : le déficit y est de l'ordre du tiers du chiffre d'affaires.

C'est dans l'étalement des charges fixes que se trouve la clef du redressement de la situation. Ces charges représentent, en effet, selon les produits, de 65 p. 100 à 85 p. 100 du coût total. Si le taux d'utilisation du potentiel de production, actuellement de 50 p. 100, atteignait 90 p. 100, les coûts unitaires de fabrication pourraient être abaissés de 25 à 35 p. 100, selon les produits, ce qui mettrait fin au déficit.

Les prévisions de recettes contenues dans le projet de budget annexe montrent que le Gouvernement n'a pas l'intention d'orienter l'administration des monnaies et médailles dans cette voie, tant apparaît timide le relèvement actuel des ventes.

En cinquième lieu, les recettes prévues pour les monnaies de collection connaissent une évaluation peu ambitieuse : moins 2,6 p. 100 par rapport à 1986.

Ce secteur connaît pourtant une expansion indéniable, surtout depuis qu'ont été lancés, en 1984, de nouveaux produits dont les qualités sont reconnues sur le marché international. C'est pourquoi est surprenant le chiffre d'affaires modeste qui lui est accordé dans les prévisions.

En sixième lieu, les investissements connaissent une forte progression - 24 p. 100 - en crédits de paiement.

Votre rapporteur spécial, mes chers collègues, doit toutefois remarquer que les investissements ne font que retrouver leur niveau de 1985 après la sévère amputation de 1986.

Ils sont, en tout état de cause, insuffisants. Leur niveau est très faible si on le rapporte au chiffre d'affaires de la Monnaie, soit 2,4 p. 100, et si l'on tient compte des besoins.

Les installations de Pessac doivent être en partie renouvelées car l'usine est entrée en fonctionnement il y a plus de treize ans. En outre, la Monnaie n'est toujours pas en mesure de produire la totalité des flans nécessaires à sa propre production.

En septième lieu, je dirai que l'équilibre du budget annexe a été obtenu au prix de la compression de la masse salariale et de la suppression de seize emplois : quatorze emplois d'ouvrier et deux emplois de fonctionnaire appartenant au personnel technique.

C'est donc une réduction globale de 1,4 p. 100 du nombre d'emplois qui est prévue. Les conséquences en sont préoccupantes pour l'avenir de l'entreprise car la baisse des effectifs ne manquera pas d'amoinrir les possibilités de développement de la production, en particulier dans le secteur des médailles.

Après l'examen de ces points particuliers du budget annexe, je souhaite vous exposer les questions qui m'ont été posées en commission des finances.

Des questions ont été formulées sur la compétitivité des prix des médailles et sur le développement de la publicité en faveur des médailles produites par la Monnaie.

Des inquiétudes se sont exprimées concernant les réductions d'emplois et l'avenir de l'établissement, tant du point de vue économique que du point de vue social.

Par ailleurs, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, votre rapporteur spécial a rencontré les syndicats de l'Hôtel des Monnaies qui lui ont exposé leurs préoccupations. Celles-ci peuvent se résumer de la façon suivante :

Le personnel est très attaché à l'unicité des deux établissements de Paris et de Pessac. En aucun cas, il ne veut voir l'éclatement du budget annexe en trois budgets : secteur monétaire, secteur des médailles et monnaies de collection - secteur dit concurrentiel -, et activités du service public.

Le personnel souhaite également le maintien des effectifs par le remplacement des départs à la retraite. Quarante et un emplois ont été supprimés de 1983 à 1986, ce qui risque de compromettre l'efficacité de l'outil de travail et le maintien des productions existantes.

Il souhaite encore la mise en place d'une formation professionnelle continue, l'examen des problèmes de déroulement de carrière par avancement et mutations, la défense du pouvoir d'achat, l'application de l'indemnité d'insalubrité à tout le personnel de la fonderie de Pessac.

Enfin, il demande le respect de la tradition monétaire française qui est attachée à l'émission de pièces de prestige. Avec le bicentenaire de la Révolution française, en 1989, et les jeux Olympiques d'hiver, en 1992, à Albertville, il y a une belle carte à jouer à condition de s'en donner les moyens.

En conclusion, après les remarques nombreuses que j'ai formulées tout au long de mon exposé, j'ai proposé à la commission des finances le rejet de ce budget annexe. Je n'ai pas été suivi. Ainsi, contre l'avis de son rapporteur spécial, la commission des finances vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits pour 1987 du budget annexe des Monnaies et médailles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe de l'imprimerie nationale.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Depuis plus de quatre siècles, l'histoire de l'imprimerie nationale se confond avec celle des arts graphiques en France. Riche d'un tel passé et de traditions dont elle est légitimement fière, elle exerce aujourd'hui une triple mission : une mission d'imprimeur, une mission de conservation des arts graphiques et une mission de coopération avec l'industrie graphique.

Le décret du 4 décembre 1961 confère à l'imprimerie nationale le « privilège » des impressions nécessaires au fonctionnement des administrations et des établissements publics à caractère administratif. Sa production est donc très diversifiée, puisqu'elle imprime aussi bien les annuaires téléphoniques des P. et T. que le code général des impôts, les passeports, les sujets d'examens en passant par les cartes de vœux du Président de la République...

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Ça, c'est bien ! (Sourires.)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. ...et du Premier ministre !

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Ah bon !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Vous êtes réconforté, mon cher collègue. (Sourires.)

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Tout à fait ! (Nouveaux sourires.)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. L'imprimerie nationale s'est trouvée, ces dernières années, confrontée aux profondes et brutales mutations qu'a connues le secteur de l'imprimerie. Elle a dû s'y adapter au prix d'importants efforts. En outre, son potentiel de production a été gravement affecté, chacun s'en souvient, par l'incendie du 15 avril 1983.

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner le budget annexe de l'imprimerie nationale pour 1987.

Equilibré à 1 733 millions de francs, il se caractérise par la maîtrise des dépenses d'exploitation et un programme d'investissement répondant au double souci de cet établissement d'améliorer sa compétitivité en termes de prix et de service et d'utiliser les techniques les plus modernes de composition et d'impression.

Je présenterai les grandes lignes de ce budget annexe en insistant sur trois aspects particuliers : les problèmes de personnel, le développement des imprimeries administratives intégrées et la politique de commercialisation de l'imprimerie nationale.

Les recettes du budget annexe devraient progresser de 9,9 p. 100 par rapport à 1986. Cette progression est la traduction budgétaire de la mise à niveau du produit de la vente des produits finis d'imprimerie. En effet, en 1985, les recettes constatées ont été supérieures de 9,3 p. 100 à l'évaluation de la loi de finances initiale. L'année 1986 devrait connaître également un accroissement des recettes supérieur à celui qui a été initialement prévu.

Les impressions pour le compte des administrations représentent l'essentiel, et de très loin : 97,6 p. 100 des recettes de l'imprimerie nationale, une part toute particulière devant être réservée à l'annuaire téléphonique.

Si l'annuaire téléphonique doit apporter en 1987 un léger supplément de recettes - 602 millions de francs contre 600 millions, soit une augmentation de 0,3 p. 100 -, sa part dans l'ensemble de la vente de produits finis diminuera de 38 p. 100 à 35 p. 100. Il faut noter que, pour la première fois, l'année 1987 devrait marquer un renversement de tendance entre le petit et le grand format de l'annuaire.

Le ministère des P. et T. constitue le client le plus important de l'imprimerie nationale avec, pour 1987, une prévision de travaux à hauteur de 798 millions de francs. Il est suivi par le ministère des finances, notamment par la direction générale des impôts et la direction de la comptabilité publique.

Il intéressera certainement notre assemblée de savoir que c'est l'imprimerie nationale qui est chargée de l'impression des projets de loi de finances. Pour celui de 1985, qui a compté 181 fascicules, ont été imprimées 39 millions de pages, pour un coût total de l'ordre de 26 millions de francs !

J'en viens à l'activité éditoriale, part mineure des travaux de l'imprimerie nationale. Néanmoins, cette part augmente sensiblement d'année en année - de 18 p. 100 en 1986 et de 27 p. 100 en 1987 - pour atteindre un montant de 9 millions de francs.

Si je me félicite du développement de cette activité éditoriale, il semble cependant que des améliorations pourraient être apportées à la diffusion de ces produits de haute qualité, tant en France qu'à l'étranger.

En France tout d'abord.

Rapportant ce budget annexe pour la première fois, j'ai été surpris de constater la modestie de la politique de commercialisation des ouvrages de l'imprimerie nationale, qui sont pourtant d'une qualité exceptionnelle et d'un intérêt indiscutable.

Les personnes affectées à la diffusion des ouvrages sont en nombre très nettement insuffisant, et ne disposent pas, à mon sens, des moyens nécessaires pour mener une politique efficace en ce domaine. Les livres eux-mêmes, tirés à un petit nombre d'exemplaires, ne font pas l'objet d'une suffisante publicité et les modalités de commercialisation ne correspondent pas aux perspectives du marché potentiel. Or ce marché est important si l'on songe au nombre d'établissements scolaires ou culturels qui pourraient acquérir ces ouvrages. Il conviendrait, pour le moins, de développer ce secteur en le dotant de moyens plus importants, tant en matériel qu'en personnel, et de mener une réelle politique de recherche de la clientèle.

Mais l'indispensable effort à consentir dans ce domaine ne doit pas s'arrêter à la France. L'effort mené pour développer l'action culturelle de notre pays à l'étranger pourrait également tirer parti de ces ouvrages. Ne serait-il pas possible que ces livres, issus de notre tradition et de notre histoire, figurent, par exemple, parmi les cadeaux offerts lors de missions internationales ?

La commission des finances, sensible à ce problème de la commercialisation des ouvrages d'art de l'imprimerie nationale, a adopté à l'unanimité une observation recommandant que des efforts particuliers soient faits afin d'assurer une réelle diffusion de ces ouvrages. Puisse-t-elle être entendue !

J'en viens aux dépenses, dont le montant global s'élève à 1 714,8 millions de francs.

Elles sont constituées, pour l'essentiel, de dépenses d'exploitation - 96,8 p. 100 de l'ensemble - avec deux postes principaux : les achats et la sous-traitance d'une part, les charges de personnel d'autre part.

Les achats d'approvisionnement - papier et sous-traitance - représentent 1 100 millions de francs contre 1 176 millions de francs dépensés en 1985 - grâce à une baisse des prix de certains papiers, notamment pour l'annuaire, et à une meilleure organisation du recours à la sous-traitance.

D'une façon générale, la tendance est à la stabilisation des volumes consommés, autour de 65 000 tonnes.

S'agissant de l'évolution des prix, l'année 1987 devrait connaître une stabilité des prix moyens du papier, d'autant que les prix des pâtes à papier importées ont été sensiblement relevés cette année : 360 dollars au début de 1986, 450 dollars en juillet.

Il faut noter qu'environ 80 p. 100 des papiers utilisés par l'imprimerie nationale comportent des fibres cellulosiques de récupération. Les pages jaunes de l'annuaire, à titre d'exemple, intègrent 50 p. 100 de papier recyclé.

La part des travaux sous-traités est estimée à 472 millions de francs dans le projet de budget, contre 492 millions de francs pour 1986. Il convient cependant d'être prudent dans ces estimations, les deux dernières années ayant connu un net dépassement des dépenses effectives par rapport aux prévisions, de 27,5 p. 100 en 1985 et de 26,8 p. 100 en 1986.

L'imprimerie nationale, si elle dispose d'un « privilège » en matière d'impressions administratives, joue un rôle de maintenance dans l'ensemble du secteur de l'imprimerie en faisant appel, pour certains travaux, aux imprimeries du secteur privé. Cependant, ces entreprises peuvent se heurter à des difficultés. En effet, la nature des travaux demandés les oblige à procéder parfois à des investissements coûteux, alors même qu'elles n'ont pas l'assurance, d'une année sur l'autre, de conserver leur part de marché. Peut-être conviendrait-il d'instituer un renouvellement fractionné - par tiers, par

exemple - des travaux sous-traités, de telle manière que, chaque année, l'appel d'offres n'en remette en cause qu'une partie.

L'Imprimerie nationale doit, conformément aux dispositions du décret du 4 décembre 1961, assurer « les impressions nécessaires au fonctionnement des administrations publiques et établissements publics nationaux à caractère administratif ».

Cependant, les administrations centrales et nombre de leurs services ont progressivement créé et développé des imprimeries administratives dites « intégrées ». Initialement justifiées par l'urgence ou la spécificité de certains travaux, ces imprimeries ont ensuite étendu leur champ d'activité pour utiliser, dans la mesure du possible, leurs équipements tout au long de l'année.

Si, depuis 1979, la commission des impressions administratives réalise une enquête annuelle auprès des administrations concernées, on ne peut que s'étonner des faibles résultats de cette commission, qui au bout de sept ans, n'est pas encore en mesure d'établir un bilan exhaustif de l'activité des imprimeries administratives, et regretter que les recommandations tendant à limiter le nombre de celles-ci soient si peu suivies d'effet.

J'en viens maintenant aux crédits de personnel. Ils seront de 445,5 millions de francs, contre 454,5 millions de francs en 1986, soit une diminution de 2 p. 100.

Le personnel de l'Imprimerie nationale comprend des fonctionnaires d'administration centrale, des fonctionnaires techniques de statut particulier et des ouvriers. En nombre, les fonctionnaires représentent environ 23,5 p. 100 du total des effectifs répartis dans les établissements de Paris et de Douai.

Le total des effectifs réels de fonctionnaires était, au 1^{er} janvier 1986, de 492. Les prévisions pour 1987 s'élèvent à 481, y compris les agents contractuels.

Quant aux agents à statut ouvrier, l'évolution de leurs effectifs fait apparaître une régression régulière, la mise en place de nouveaux matériels plus performants entraînant une réduction du nombre des agents affectés à la production. C'est ainsi qu'en 1987 le personnel ouvrier devrait être de 2 057, contre 2 109 en 1986.

L'évolution des techniques s'accompagne de la disparition de certains processus de fabrication, et les emplois vacants dans d'autres secteurs peuvent donc être pourvus par des agents venant des filières supprimées. Des plans de formation ont été suivis pour assurer la conversion du personnel, notamment des typographes.

Cependant, deux problèmes se posent. D'abord, le personnel de l'Imprimerie nationale est en sureffectif, ce que reconnaissent tout à la fois la direction et les syndicats de l'établissement.

En outre, la structure du personnel fait qu'un certain vieillissement affecte les effectifs, l'âge moyen étant de quarante-huit ans.

L'on va donc vers une extinction progressive des actions de conversion, qui ne se feront plus que de façon très ponctuelle dans l'avenir.

Une réflexion a été entreprise en vue d'instaurer un système de préretraites, et je ne peux que souhaiter que ces départs soient assortis de mesures spécifiques destinées à compenser, au moins partiellement, la diminution de rémunération et la réduction du montant de pension entraînées par une retraite précoce, et qu'en tout état de cause ils n'interviennent que sur la base d'une libre décision des intéressés, en étroite concertation avec les représentants du personnel. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez à quel stade en est cette réflexion.

Je désire également poser le problème, beaucoup plus ponctuel il est vrai, des graveurs de caractères, qui ont la charge de la fabrication et de l'entretien des poinçons. Deux personnes sur un effectif total de trois doivent prochainement partir en retraite. Il importe d'en prévoir dès maintenant la relève afin de maintenir l'exceptionnelle tradition des arts graphiques dans notre pays.

S'agissant des dépenses d'investissements, les programmes engagés au long des années traduisent la volonté de l'Imprimerie nationale d'adapter son potentiel industriel à l'évolution des techniques et à celle des besoins des administrations clientes.

Le montant des autorisations de programme s'élèvera en 1987 à 70 millions de francs et celui des crédits de paiement à 55 millions de francs.

En 1987, seront privilégiées la modernisation de la photocomposition, du département continu et l'amélioration des capacités de stockage du magasin d'imprimés de Douai.

Dans ces établissements, les investissements principaux porteront sur le département annuaire, le département continu et les installations.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

Je voudrais émettre le souhait que les personnels soient associés à l'élaboration des plans d'investissement et que des actions de formation leur permettent de se familiariser avec les matériels déjà en place ou à venir.

Je voudrais, en conclusion, souligner la qualité et la compétence des personnels de l'Imprimerie nationale. Que ce soit à Paris ou à Douai, toutes les personnes que j'ai pu rencontrer sont animées par la même passion quant au travail qu'elles accomplissent.

Ces personnels sont pourtant confrontés à une situation difficile. Si le secteur de l'imprimerie a connu, dans un passé récent, des mutations brutales, il faut aujourd'hui s'interroger sur l'évolution du produit imprimé.

Sans doute conviendrait-il aussi de mettre à jour la notion de « privilège » d'impression de l'Imprimerie nationale, face, notamment, au développement des saisies à la source des documents.

La commission des finances a, à l'unanimité, adopté les crédits du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1987. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du commerce extérieur.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Tant en ce qui concerne les monnaies et médailles que l'Imprimerie nationale, je ferai part des remarques que voulait faire M. le ministre d'Etat.

En ce qui concerne les monnaies et médailles, je remercie le rapporteur, bien que je ne partage pas toutes ses analyses. Le projet de budget qui vous est présenté marque un tournant important dans la vie de l'administration des monnaies et médailles. Deux traits le caractérisent.

L'équilibre du budget est obtenu sans artifice. La marge exceptionnelle que prélevait l'administration sur le prix de cession de la pièce de 100 francs est supprimée. Ce prix est ainsi ramené de 41,2 francs à 31,9 francs. Il est désormais calculé comme celui des autres coupures, c'est-à-dire à partir du seul prix de revient établi en comptabilité analytique.

Deuxièmement, les recettes tirées des activités commerciales progressent très sensiblement à la fois en valeur absolue et en valeur relative. Ainsi, la part de ces dernières représente près de 30 p. 100 des recettes du budget annexe, contre 26 p. 100 en 1986. Il s'agit donc d'un budget de développement qui vous est proposé. Il enregistre une augmentation de 5,45 p. 100 par rapport au budget de 1986.

Au-delà de ces considérations d'ordre général, je voudrais donner quelques indications plus précises sur divers aspects de l'activité et de la gestion de l'administration des monnaies et médailles.

Le volume du programme de frappe des monnaies françaises doit augmenter de 8,5 p. 100 pour répondre essentiellement aux besoins du public en pièces de cinq centimes et pour tenir compte de la fabrication de la nouvelle pièce de dix francs. Cette pièce qui vient d'être mise en circulation est en nickel pur. Ses caractéristiques ont été choisies après consultation d'une commission associant les représentants des utilisateurs et des administrateurs concernés. Elle est moins lourde est moins encombrante que l'actuelle pièce de dix francs. Elle sera plus facilement identifiable, notamment par les personnes qui ont des troubles de la vue. Elle possède enfin de bonnes caractéristiques électromagnétiques pour faciliter son utilisation dans les distributeurs automatiques. Maintenant, vous savez tout sur la pièce de dix francs. (*Sourires.*)

En ce qui concerne le secteur des médailles et des monnaies de collection, je soulignerai l'importance des efforts commerciaux accomplis par l'administration du Quai Conti. Celle-ci s'attache en effet à renouveler les thèmes de la médaille, à réaménager les tarifs en vue d'une meilleure prise en compte des coûts, à rénover les circuits de distribution et à développer de nouveaux produits dans le secteur des monnaies de collection.

D'ores et déjà, pour 1986, il est prévu une augmentation de 280 p. 100 du chiffre d'affaires des monnaies de collection, ce qui permettra à l'administration des monnaies et médailles de prendre une place importante sur le marché international, jusqu'alors dominé par les instituts de frappe canadiens et américains.

En 1987, le programme de monnaies de collection sera développé. La deuxième pièce de cent francs consacrée à la commémoration de la Révolution française et la pièce commémorative de dix francs, dont la gravure célébrera le millénaire de l'avènement d'Hugues Capet, serviront de support à de nouvelles pièces de collection.

M. Louis Mexandaou. Merci pour Hugues Capet ! (Sourires.)

M. le ministre chargé du commerce extérieur. S'agissant des dépenses inscrites au budget annexe des monnaies et médailles, je voudrais insister sur quelques points.

Pour faire face à l'expansion prévisible de l'activité, il a été nécessaire d'augmenter certains postes de dépenses directement liés à la production et à la commercialisation. Une importante dotation est consacrée à l'achat de métaux précieux destinés à la frappe des monnaies de collection et des médailles. Quant au budget de l'informatique, il augmente de près de 30 p. 100, afin de moderniser la gestion de cette administration. Par ailleurs, les investissements seront réalisés pour permettre l'adaptation de certains ateliers aux nécessités de la production en grande série de pièces de collection, ainsi qu'à l'amélioration des cycles de fabrication des décorations et médailles.

L'augmentation de ces postes n'exclut pas cependant la recherche d'économies en matière de frais de fonctionnement et de dépenses de personnel. Ainsi, conformément aux mesures générales adoptées par le Gouvernement, le nombre d'emplois diminuera de 1,5 p. 100, mais, dans le même temps, il faut souligner que l'administration des monnaies et médailles accomplira un effort tout particulier de formation du personnel, le budget qui est consacré à la formation augmentant de plus de 7 p. 100.

En effet, la politique de modernisation de l'administration des monnaies et médailles doit s'appuyer sur les techniques et le savoir-faire traditionnel de cette institution multiséculaire, dont tout le monde s'accorde à saluer les mérites, qui lui ont donné le grand prestige dont elle jouit aux quatre coins du monde.

La modernisation de cette administration doit aussi s'accompagner d'une grande vigilance dans sa gestion. Des critiques avaient été formulées sur ce point par la Cour des comptes pour la période 1978-1982. Mais, depuis lors, des mesures énergiques de redressement ont été adoptées et se poursuivront en ce qui concerne la distribution gratuite de pièces d'essai et de médailles et la tarification des fabrications à façon de médailles.

Tels étaient les points importants de ce budget annexe qu'il m'a paru souhaitable d'évoquer devant vous.

J'en viens maintenant aux crédits de l'Imprimerie nationale.

Je voudrais d'abord remercier M. le rapporteur et la commission, qui a adopté à l'unanimité ces crédits. Je m'attacherai brièvement à démontrer combien l'évolution du budget annexe de l'Imprimerie nationale s'inscrit dans le cadre des principes généraux d'élaboration du projet de loi de finances pour 1987.

L'Imprimerie nationale est au carrefour de l'administration et du secteur industriel. Aux exigences de transparence et de rigueur assignées à la première, elle doit ajouter des préoccupations de compétitivité et de modernisation propres au second.

Le souci de transparence a conduit à fixer le niveau d'équilibre de ce projet de budget à 1 733 millions de francs, soit un montant en augmentation de 8,5 p. 100 par rapport à 1986. Pour établir cette prévision, la pratique suivie jusqu'à

présent qui consistait à appliquer au budget initial de l'exercice précédent un coefficient forfaitaire de variation a été écartée, au profit d'une approche fondée, d'une part, sur l'évolution prévisible des travaux susceptibles d'être confiés à l'Imprimerie nationale et, d'autre part, sur les résultats des exercices précédents. Dans le passé, il existait toujours un écart entre le budget initial et le budget réalisé. Cet écart était de 103 millions de francs en 1984 et de 177 millions de francs en 1985.

Le projet qui vous est soumis tend donc à mettre fin à ce décalage et les recettes prévisionnelles de 1 733 millions de francs en 1987 sont en fait à comparer à un chiffre d'affaires en 1985 de l'Imprimerie nationale de 1 736 millions de francs. Cette stagnation apparente des recettes de l'établissement traduit en fait les efforts de productivité qui sont répercutés aux clients de l'Imprimerie nationale par des baisses de prix.

Ce projet de budget pour 1987 a été conçu, par ailleurs, dans un cadre de rigueur, meilleur gage de compétitivité. En effet, si l'Imprimerie nationale doit conserver les traditions de haute technicité et de grande qualité de ses produits, elle se doit également d'assurer un service au meilleur prix à ses clients publics ou privés.

Un volume annuel significatif de travaux confiés à la sous-traitance lui permet, au-delà d'un rôle de donneur d'ordres indispensable à l'équilibre de la profession, d'établir en permanence ses prix sur ceux de la concurrence. A partir de ce constat et sans ignorer les incidences de sa mission de service public, l'établissement est en mesure de prendre les décisions propres à améliorer sa compétitivité. C'est ce qu'il fait en réduisant ses effectifs tant ouvriers - suppression de 98 emplois en 1987 - que techniques - suppression de 12 emplois - et en redéployant ses moyens des secteurs obsolètes vers les secteurs d'avenir. Pour accroître sa compétitivité, l'Imprimerie nationale doit contrôler ses coûts, mais il lui faut également investir pour s'adapter aux techniques les plus modernes de composition et d'impression et, bien sûr, mieux servir ses clients. C'est ce qui explique que nous vous proposons d'amplifier l'effort d'investissement engagé au cours des exercices précédents en accordant à cet effet 70 millions de francs d'autorisations de programme.

Après avoir tracé le cadre budgétaire de 1987, permettez-moi, mesdames, messieurs les députés, d'évoquer les liens multiples qu'entretient l'Imprimerie nationale avec ses clients. Parmi ses clients, j'en citerai deux, qui me paraissent représentatifs par l'effort permanent d'adaptation qu'ils exigent de l'Imprimerie nationale.

L'un est le ministère de l'intérieur, qui a associé l'Imprimerie nationale à la mise au point d'une carte d'identité infalsifiable.

L'autre est la direction générale des télécommunications, dont l'annuaire téléphonique représente le tiers du chiffre d'affaires de l'Imprimerie nationale. Ce document est tellement intégré à notre vie quotidienne que sa mutation nous échappe parfois. Pourtant, l'introduction de la couleur en couverture, l'insertion en tête de volume d'une brochure quadrichromie et le développement des pages « professionnelles » démontrent que le support papier reste en ce domaine une nécessité, quel que soit par ailleurs le développement des réseaux télématiques.

M. Jean Le Garrec. Très bien dit !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Merci de votre objectivité !

Permettez-moi enfin de souligner le rôle que joue l'Imprimerie nationale dans la préservation de ce secteur bien particulier de notre patrimoine culturel qu'est la typographie.

Comme vous le savez, en effet, l'Imprimerie nationale possède une collection de poinçons sans doute unique au monde, et elle utilise les caractères issus de cette collection pour composer des livres et perpétuer le savoir-faire des typographes.

Elle est une sorte de conservatoire vivant des techniques traditionnelles et je voudrais pour terminer évoquer à cet égard la récente mise en place en son sein, en collaboration avec le ministère de la culture et de la communication, de l'atelier national de création typographique. Ce lieu de rencontre et de recherche, dont la vocation est de proposer une typographie de qualité adaptée aux nouvelles techniques de composition montre tout à fait que tradition et modernité

savent cohabiter à l'Imprimerie nationale dont je vous propose de bien vouloir voter le projet de budget pour 1987, ainsi, bien sûr, que celui de l'administration des monnaies et médailles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je rappelle au Gouvernement qu'il a, bien entendu, la parole lorsqu'il la demande. Cela étant, le ministre chargé des relations avec le Parlement avait indiqué à la présidence que le temps global du Gouvernement pour ce budget serait de quarante-cinq minutes. Or nous n'avons pas encore abordé les réponses aux questions et l'ensemble des réponses aux intervenants, et le Gouvernement est déjà intervenu pendant une heure dix !

M. Jean Le Garrec. Cela nous a paru plus court ! (*Sourires.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Charles de Chambrun, pour cinq minutes.

M. Charles de Chambrun. Monsieur le ministre, vous êtes le détenteur d'un poste dont les actes, avec les attributions qui vous sont concédées, ne peuvent être qu'incitateurs et, bien évidemment, les grandes directions ministérielles avec lesquelles vous négociez chaque jour n'apprécient pas le concept au terme duquel un titulaire ministériel symbolise la bonne ou la mauvaise santé de notre économie par la publication essentielle des excédents - trop rares - ou des déficits de notre balance commerciale.

Je reviens sur le rôle incitateur que vous devriez jouer. S'il fallait analyser la situation de la France aujourd'hui, force serait de constater qu'elle n'a pas de politique économique globale destinée à la situer dans l'évolution de l'économie mondiale. Les exemples de ce que j'avance sont évidents autour de nous, mais nous ne les voyons pas.

Certes, nous nous défendons sur certains créneaux, l'aérospatiale, les armements, les produits de beauté, le traditionnel comité Colbert, pour citer ce que nous exportons avec une grande valeur ajoutée, mais il faudrait aussi analyser celles de nos exportations qui n'ont aucune valeur ajoutée.

Par exemple, la plus grande part de nos exportations de tourmesol est achetée par une firme européenne qui, grâce à cela, est le principal fournisseur de margarine du monde.

Il faut aussi citer ces exportations de produits agricoles bradés sur les marchés internationaux, principalement en faveur des pays de l'Est que nous subventionnons par ce biais, alors que l'on peut se demander si nous en avons encore les moyens.

Vous devriez avoir votre mot à dire aussi sur le prolongement de ces systèmes de subventions scandaleuses pour le contribuable - scandaleuses intellectuellement aussi - qui font que quantité d'entreprises se sont confortablement installées dans des déficits, convaincues qu'elles sont que l'Etat, donc le contribuable, paiera toujours ; l'idée que la subvention doit avoir une fin n'effleure pas l'esprit des responsables de ces sociétés ; peu à peu elles les font figurer dans leur bilan comme des recettes.

Je ne vais pas me livrer à un énoncé fastidieux, mais peut-être les Français seront-ils intéressés de savoir qu'en additionnant les déficits de la S.N.C.F., de Renault, de certaines productions agricoles, de la sidérurgie et autres canards boiteux, nous avoisinons la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu payé par nos concitoyens. De surcroît, ces mécanismes subventionneurs coûtent cher à manœuvrer.

Vous ne devriez pas être absent des débats sur la fiscalité, non plus, car, la preuve en est faite depuis longtemps, la fiscalité est un étouffoir potentiel de l'expansion économique.

M. Michel Cointat. C'est la meilleure !

M. Charles de Chambrun. Par exemple, subventionner la Normed qui n'a pas de débouchés commerciaux avec des sommes aberrantes et tuer en même temps la navigation de plaisance par une surfiscalité alors qu'elle emploierait plus de monde potentiellement et qu'elle nous a permis d'être déjà présents sur les marchés consommateurs internationaux, ce n'est pas une politique rationnelle.

Vous devriez avoir votre mot à dire également dans l'établissement rapide d'une véritable liberté des changes car on ne peut vouloir que nos bourses soient internationales et compétitives avec Londres, Chicago, Tokyo ou Francfort, en maintenant des contraintes qui démontrent, hélas ! bien des complexes, et handicapent notre réseau bancaire.

Vous devriez également émettre un point de vue sur le coût de notre main-d'œuvre, élevé à cause des charges qui pèsent sur nos salaires, par exemple en établissant des tableaux comparatifs avec les principales économies industrielles, afin de mettre en évidence ces disparités qui pèsent si lourd sur nos prix de revient.

Une fois cela fait, il vous faudra élaborer une véritable stratégie en établissant des choix.

Voilà le rôle que la France attend de votre ministère. J'espère que l'on vous donnera les moyens de le remplir. Il s'agit, certes, d'un travail difficile, mais je dois néanmoins souligner, sans pour autant faire une critique en une matière aussi délicate, que nous vous avons, jusqu'à présent, trouvé étonnement discret. Or il est essentiel que vous jouiez votre rôle de donneur d'élan et de moteur si vous voulez sortir la France de cette ornière dans laquelle elle est embourbée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En terminant, je tiens à demander à M. Destrade - car j'ai été le premier à occuper le poste - de m'excuser de ne pas avoir été présent lorsqu'il a exposé son rapport.

M. Claude Lebbé. C'est lui qui n'est plus là !

M. Michel Cointat. Il est parti !

M. le président. La parole est à Mme Edith Cresson, pour dix minutes.

Mme Edith Cresson. Monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, une question commence à se poser avec de plus en plus d'insistance : où est donc passée la manne pétrolière qui devait, dans la confiance retrouvée, assurer le succès économique du nouveau Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec. Très bonne question !

Mme Edith Cresson. En effet, nous avons dû gouverner avec un cours du dollar et un prix du pétrole au plus haut. Nous nous sommes battus, nous avons défendu l'industrie française et accompagné ses douloureuses mutations techniques et sociales. L'un des résultats a été que le solde industriel de la France, c'est-à-dire la balance de nos produits manufacturés, atteignait, ces deux dernières années, 8 milliards de francs en moyenne mensuelle. Pour le mois de janvier 1986, il était de 9 milliards de francs.

M. Jean Le Garrec. Eh ! oui.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Et aux mois de février et mars ?

Mme Edith Cresson. Avec l'arrivée du libéralisme triomphant, ce solde mensuel moyen est tombé à 2 milliards et il a été de 800 millions pour le dernier mois connu, celui de septembre.

M. Jean Le Garrec. Quel échec !

Mme Edith Cresson. Hier, M. Madelin, interrogé par M. Boissonnat, n'a trouvé aucune réponse à cette question.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il cherche !

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Il n'y a pas de ventes d'armement à la Syrie !

Mme Edith Cresson. Et que l'on ne vienne pas nous dire que la part de la France dans le commerce mondial s'est dégradée depuis 1980, comme je vous ai entendu l'affirmer tout à l'heure. En effet cette dégradation a commencé dès 1973 et elle tient à une raison très simple : lorsque vous devez découper un gâteau en un nombre de parts plus élevé qu'auparavant, chacune d'elles est plus petite. Ainsi tous les pays industrialisés, y compris l'Allemagne fédérale qui est le premier exportateur du monde, ont vu diminuer leur part dans le commerce mondial. Cela est tout à fait logique et je vais l'illustrer par des chiffres.

Entre 1980 et 1984 les parts relatives des principaux pays dans les exportations des Etats membres de l'O.C.D.E. vers le monde pour les produits manufacturés sont passées de 11,1 p. 100 à 9,3 p. 100 pour la France, de 22,4 p. 100 à 20,1 p. 100 pour l'Allemagne, de 11,6 p. 100 à 8,6 p. 100 pour le Royaume-Uni et de 16,5 p. 100 à 21,9 p. 100 pour le Japon. Et je ne parle pas de tous les petits dragons qui gravitent autour du Japon - Corée du Sud et autres - dont le volume des exportations a évidemment progressé d'une manière extrêmement rapide.

La vérité, que vous cherchez à dissimuler, c'est que le solde industriel de la France s'est effondré depuis mars 1986.

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. Louis Mexandeu. Avec le chômage et son cortège !

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Et avant ?

Mme Edith Cresson. Le solde industriel civil a même été négatif en avril, en juin et en juillet. Cela ne s'était jamais vu avant !

A titre de comparaison, je rappelle que ce solde industriel civil de la France était de 7,2 milliards en avril 1985 et de 5,8 milliards en juin 1985. Au mois de septembre vous avez obtenu un solde positif de 800 millions de francs, incluant les ventes militaires et celles d'Airbus, alors qu'au même mois en 1985 nous avons réalisé un solde positif de 6 485 millions.

M. Raymond Douyère. Les chiffres parlent !

M. Louis Mexandeu. Voilà la différence !

M. Gilbert Mitterrand. C'est du réalisme !

Mme Edith Cresson. Il n'y a pas à discuter sur les chiffres.

Ne nous dites pas non plus que cela tient à la chute des grands contrats. Celle-ci est, en effet, amorcée depuis très longtemps, à cause des difficultés que connaissent les pays en voie de développement. Si elle avait été la cause principale, comment aurions-nous eu encore 9 milliards de solde positif en janvier 1986 ?

Non, la quasi-disparition du solde industriel positif de la France correspond à l'arrivée du libéralisme et à l'application naïve du discours importé des Etats-Unis qui tend à suppléer l'indigence de la pensée et le dogmatisme du libéralisme français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Louis Mexandeu. C'est une pensée du XIX^e siècle.

M. Jean Le Garrec. Laxisme plutôt que libéralisme !

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. C'est vous qui êtes archaïques !

Mme Edith Cresson. Le Gouvernement a insisté sur une dégradation de la compétitivité-prix de nos exportations, mais s'il s'agit du principal facteur explicatif, pourquoi cette détérioration aurait-elle été aussi brutale ?

Lorsqu'il a pris la décision de dévaluer le franc, dès le retour de l'actuelle majorité aux affaires, le Gouvernement a, en tout cas, justifié cette mesure, notamment par son souhait de restaurer la compétitivité des entreprises.

Quelques mois après, où en est-on ?

En majorant mécaniquement le coût de nos importations, cette dévaluation a contribué à dégrader le solde de nos échanges industriels. Si les entreprises ont profité de cette dévaluation pour majorer leurs prix à l'exportation, il est loin d'être sûr qu'il y aura jamais une deuxième phase dans laquelle les effets positifs de la dévaluation se feront sentir.

C'est d'ailleurs ce que disent certains experts internationaux comme ceux de la Lloyds Bank.

M. Jean Le Garrec. Quel bilan !

Mme Edith Cresson. Ce n'est d'ailleurs pas en dégradant les termes de l'échange, c'est-à-dire en augmentant plus vite les prix à l'importation que les prix à l'exportation, que nous pourrions redresser le commerce extérieur. Au contraire, les termes de l'échange industriel se sont améliorés de façon constante depuis plusieurs années, ce qui explique, parmi d'autres causes, le spectaculaire redressement de notre solde industriel à partir de 1982.

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

Mme Edith Cresson. Mais, au-delà de toutes ces explications conjoncturelles, il faut mesurer les dangers qui menacent profondément l'avenir de notre commerce extérieur.

Notre pays souffre, on le sait, de plusieurs maux. A ce propos, monsieur le ministre, je ne peux qu'être d'accord avec vous, puisque vous les avez énumérés tout à l'heure :

une spécialisation insuffisante au sein du commerce international qui se traduit par une dispersion de nos efforts ; une mauvaise répartition géographique de nos exportations ; un retard considérable dans nos implantations et nos investissements à l'étranger et un appareil productif trop souvent incapable de répondre à une demande nouvelle, lorsque la croissance tend à s'accélérer en France.

Tout le monde est d'accord sur le diagnostic, mais le désaccord est total sur les remèdes.

Face à ces faiblesses de fond, qu'avions-nous fait ?

Nous avons d'abord entrepris de moderniser l'appareil productif français. Cela implique, même si le mot est aujourd'hui passé de mode, de concevoir et de mettre en œuvre une véritable politique industrielle. Le fer de lance de nos exportations, dans des secteurs technologiques de pointe - l'aéronautique, le spatial, le nucléaire, les transports - a presque toujours eu pour origine l'aide de l'Etat.

Nous avons aussi prouvé que l'on pouvait même sauver des secteurs en crise comme le textile. Tous les industriels du textile vous le diront.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

Mme Edith Cresson. Or, en ce moment même, vous êtes en train d'abandonner totalement la machine-outil.

Désormais, on nous explique que les forces du marché seules vont faire merveille et que, telle qu'elle est, l'industrie française doit affronter la compétition internationale, enfin délivrée des entraves étatiques.

M. Louis Mexandeu. On se croirait en 1820, sous la Restauration !

Mme Edith Cresson. Je constate surtout, le cœur serré, que l'Etat abdique la responsabilité qui a toujours été la sienne dans notre pays : préparer l'avenir. D'ailleurs, la diminution de trois milliards de francs des crédits du budget de la recherche le montre très clairement.

M. Francis Delattre. Pas de gaspillage !

Mme Edith Cresson. Nous avons également essayé de créer une plus grande synergie entre l'évolution de l'industrie française et le commerce extérieur. C'est une tâche difficile et de longue haleine.

De même, le dispositif d'aide à l'exportation avait été adapté pour mieux répondre aux priorités nouvelles que nous nous étions fixées, notamment la promotion du commerce courant avec des pays solvables, afin de tenir compte de la baisse actuelle de la demande de grands contrats.

Sans dresser ici un catalogue fastidieux de toutes les mesures nouvelles et concrètes prises, je rappellerai seulement l'essor des aides à l'investissement français à l'étranger et le développement spectaculaire de l'assurance prospection, procédure bien adaptée à la progression des exportations des petites et moyennes entreprises.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Un ministère du commerce extérieur, sous la tutelle du ministère des finances, qui ne peut que lancer - mais avec quels moyens nouveaux ? - des appels à la mobilisation générale. Un ministère de l'industrie qui n'a de cesse, pour prouver son libéralisme, d'anéantir ou de transférer ses compétences.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. C'est une caricature !

Mme Edith Cresson. Le résultat n'est pas un meilleur fonctionnement de l'Etat. Le ministère de l'économie et des finances - avec, en son sein, la direction du Trésor - de tout temps détenteur de pouvoirs considérables, est aujourd'hui devenu omnipotent.

Il n'y a plus de contrepois et, voués à leur mission naturelle - réduire et contrôler les dépenses de l'Etat - les financiers n'auront bientôt plus en face d'eux ni forces de proposition, ni expertises techniques, ni contrepois.

M. Louis Mexandeu. M. Madelin a détruit le ministère de l'industrie ! Il faut arrêter M. Madelin, sinon on va le retrouver à Charenton ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Claude Labbé. Monsieur Mexandeu, écoutez au moins Mme Cresson ! Vous l'interrompez sans cesse, c'est incroyable ! (*Sourires.*)

Mme Edith Cresson. Nous risquons de glisser insensiblement vers le modèle britannique, car l'importation des thèses de M. Reagan s'est traduite d'une façon parfaitement concrète dans la politique de Mme Thatcher; il faut quatre chiffres pour la mesurer.

En effet, l'abandon de secteurs entiers de l'industrie britannique n'a pas manqué de produire rapidement ses effets sur le commerce extérieur. En 1980, la Grande-Bretagne dégageait un solde industriel positif de 36 milliards de francs; la France avait alors 34 milliards d'excédent industriel, ce qui était à peu près la même chose.

M. Philippe Vasseur. Elle mériterait d'être socialiste !

Mme Edith Cresson. En 1984, la Grande-Bretagne avait transformé son excédent en un déficit industriel de 72 milliards de francs, alors même, monsieur, que la France, effectivement gouvernée par les socialistes, enregistrait un excédent de plus de 100 milliards de francs.

M. Jean Le Garrec. Voilà, monsieur Vasseur !

M. Philippe Vasseur. Je ne m'instruis pas, mais je m'amuse !

M. Francis Delattre. La France a tout de même perdu 600 000 emplois !

Mme Edith Cresson. Plus cent milliards d'un côté, moins soixante-douze de l'autre, voilà l'évolution que vous préparez avec les doctrines que vous voulez implanter en France.

Votre politique, qui consiste à verser dans les caisses de l'Etat le produit des dénationalisations, ne profitera pas aux entreprises, à leur recherche ou à leurs investissements. C'est un détournement de fonds.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Vous n'avez rien compris !

Mme Edith Cresson. Pire, vous vous apprêtez à sacrifier à votre idéologie l'avenir même des industries de pointe. Vous croyez au discours libéral de votre modèle reaganien et vous ne voyez pas, derrière ce discours, la dure réalité qu'il cache. Votre naïveté vous a déjà fait perdre, au profit des Américains, le contrat pourtant bien engagé d'une centrale nucléaire en Corée du Sud, que nous aurions dû garder.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Il fallait le conclure avant !

Mme Edith Cresson. Le discours dominant, la formidable pression idéologique qui s'exerce sur vous, vous laissent sans résistance. Le libéralisme, pensez-vous, c'est le laisser-faire. On voit même poindre, ici et là, l'idée que l'industrie, après tout, ne serait pas indispensable puisque des profits plus importants peuvent se réaliser dans les secteurs financiers.

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. Louis Mexandau. C'est le laisser-faire, laisser-créver !

Mme Edith Cresson. Si vous aviez observé la pratique des soi-disants libéraux, au lieu de répéter leur discours, vous auriez vu, par exemple, comment le Cocom est utilisé à des fins commerciales, par exemple en Chine, contre la France, dans le domaine du téléphone.

Vous auriez peut-être également vu les pressions américaines - et au plus haut niveau - allant jusqu'à la menace, par exemple, de ne pas livrer du matériel nécessaire à la survie alimentaire de l'Inde - si telle société française d'informatique était préférée à une société américaine.

Vous vous apprêtez, aujourd'hui, après avoir abandonné les composants électroniques, à abandonner la machine-outil et à « larguer » l'informatique.

M. Louis Mexandau. C'est grâce à M. Maisonrouge. *Red house !*

M. Francis Delattre. Il y a longtemps que la machine-outil a été abandonnée !

Mme Edith Cresson. Peut-être n'avez-vous pas bien perçu que la frontière entre l'industrie et les services est faible.

Pour copier les Américains, vous avez décidé de déréguler les services avancés de communications entre ordinateurs, les services à valeur ajoutée qui permettent l'automatisation des transactions entre différents partenaires.

Lorsque les Américains ont dérégulé A.T.T., chacune des sociétés issues de la dérégulation...

M. le président. Vous est-il possible de conclure, madame ?

Mme Edith Cresson. ... a correspondu à une D.G.T. française ou allemande. On ne peut pas comparer un pays continent et un pays de 55 millions d'habitants comme la France.

M. François d'Aubert. Vous auriez dû attendre un an pour faire un tel discours !

Mme Edith Cresson. Les réseaux à valeur ajoutée seront, n'en doutons pas, utilisés pour conforter la position des constructeurs au détriment des utilisateurs, et ce sera une nouvelle source de dégradation de notre commerce extérieur.

M. François d'Aubert. Vous vous critiquez vous-même !

Mme Edith Cresson. Avec votre ami M. Madelin, monsieur le ministre, c'est le saccage de l'industrie française de l'avenir que vous préparez par votre inertie et votre complaisance. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Claude Labbé. C'est plutôt excessif !

Mme Edith Cresson. Je ne fais que citer ce que dit le patronat dans sa « lettre internationale »...

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Excellente lecture !

Mme Edith Cresson. ... où il se plaint de votre insuffisante activité.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Nous ne discutons pas du budget de l'industrie !

M. François d'Aubert. Laissez-la faire. Cela la rajeunit : elle répète ce qu'elle disait avant 1981 !

Mme Edith Cresson. Vous vous êtes déjà engagé oralement à faire entrer A.T.T. sur 16 p. 100 de notre réseau. Si mes informations ne sont pas exactes, apportez leur donc un démenti, puisque le 49-3 est devenu un instrument de Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Claude Labbé. Vous ne vous en êtes jamais servi peut-être !

Mme Edith Cresson. Vous connaissez, ou devriez connaître, les faiblesses à l'exportation du tissu industriel français, faiblesses héritées de notre patrimoine historique et culturel.

M. Philippe Vasseur. Héritées de la gauche !

M. Christian Pierret. Elevez le débat, monsieur Vasseur !

Mme Edith Cresson. J'ai cité les chiffres tout à l'heure, vous pouvez comparer, monsieur le député !

M. le président. Veuillez ne pas interrompre Mme Cresson qui a déjà dépassé son temps de parole et à laquelle j'ai déjà demandé de conclure ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Il faut donc qu'elle s'arrête !

M. Claude Labbé. Si elle a épuisé son temps de parole, c'est une raison de plus pour l'interrompre !

M. le président. En tout cas, monsieur Labbé, ce n'est pas à vous qu'il appartient de le faire !

M. Claude Labbé. Au contraire, j'essaie d'empêcher qu'on l'interrompe et je n'y arrive pas ! (*Sourires.*)

Mme Edith Cresson. Je vais conclure, monsieur le président !

M. le président. Je vous en remercie.

Mme Edith Cresson. C'est le moment que vous choisissez, monsieur le ministre, pour détruire le projet d'école nationale d'exportation qui ne plait pas à certains notables.

M. Louis Mexandeau. Quelle erreur !

Mme Edith Cresson. Il a pourtant rencontré un grand succès auprès tant des écoles de commerce que de nombreuses chambres de commerce dans toute la France, peut-être pas celle de Lyon, je le reconnais.

Un pays comme le nôtre qui a une culture exportatrice limitée, si on le compare à ses principaux concurrents européens - allemands ou hollandais, par exemple - a besoin de faire un effort particulier en matière de formation et cela à tous les niveaux, depuis la standardiste qui doit apprendre à répondre en anglais jusqu'au concepteur de produits. Or nous sommes le seul pays du monde dont le Premier ministre soit capable de confondre le *Washington Times* avec le *Washington Post* ! (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Le Garrec. Vous êtes perfide !

M. Christian Pierret. Il a démenti !

M. Louis Mexandeau. On verra pire, car on n'a pas encore tout vu !

Mme Edith Cresson. La perception des besoins, le positionnement des produits, la stratégie commerciale des entreprises françaises, y compris pour les P.M.E., valaient la peine que l'on entreprenne un effort. Or vous le refusez et la partie la plus lucide de votre électorat s'étonne déjà des cadeaux électoraux faits à certaines catégories et qui ne vont pas dans le sens de l'aide aux entreprises que vous abandonnez avec pour tout viatique des discours sur le libéralisme.

J'en termine. (Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Le général Joffre disait que l'on est vaincu quand on s'avoue vaincu. Non seulement, monsieur le ministre, vous-même et les libéraux, vous vous avouez vaincus dans cette guerre commerciale, mais vous vous glorifiez de l'être. Cette ardeur à antantir les efforts de tout un peuple et des entreprises ne vous sera pas pardonné comme on peut pardonner une erreur. Elle sera sévèrement inscrite dans la mémoire collective comme un abandon et comme une lâcheté à un moment où il fallait combattre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous invite, mes chers collègues, à respecter scrupuleusement votre temps de parole. En l'état actuel des choses nous ne pourrions sans doute pas aborder l'examen du budget de la communication avant le repas, ce qui est regrettable, compte tenu de la durée prévue pour sa discussion.

Mme Cresson a parlé quinze minutes.

M. Louis Mexandeau. Il y avait beaucoup à dire !

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat, pour dix minutes.

Plusieurs députés du groupe R.P.R. Quinze minutes !

M. Michel Cointat. C'est donc à mon tour de parler du commerce extérieur. Je n'ai certes pas le charme de celle qui m'a précédé à cette tribune. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Pierret. Ni le talent !

Mme Edith Cresson. Dans ce débat, il n'est pas question de charme !

M. Philippe Vasseur. Vous compenserez par le sérieux, monsieur Cointat !

M. Michel Cointat. Je ferai cependant preuve de plus de calme, excluant de mon propos toutes les petites fleurs urticantes et piquantes de la polémique, parce que, contrairement à Mme Cresson, monsieur le ministre, le groupe du R.P.R., cela ne vous étonnera pas, votera le budget pour 1987 du commerce extérieur.

M. Louis Mexandeau. Il en a avalé d'autres !

M. Michel Cointat. Il a aussi bien des raisons de le faire.

D'abord, la balance des comptes, car c'est cela le plus important, est satisfaisante. Depuis le 16 mars, l'arrivée des capitaux étrangers a été considérable. Un climat de confiance en faveur de l'avenir de la France s'est instauré...

M. Jacques Roger-Machart. C'est la méthode Coué !

M. Michel Cointat. ... et il y avait bien, bien longtemps, que l'on n'avait vu entrer un volume aussi important de devises.

Ensuite, la balance des paiements est nettement positive, ce qui n'était pas arrivé depuis des années. Parmi ce que l'on appelle les « invisibles », le tourisme est un élément moteur avec plus de 32 milliards de francs de solde positif et nous souhaitons que, pour ce secteur tertiaire, la sollicitude de l'Etat soit encore plus grande.

M. Christian Pierret. Ce n'est pas libéral !

M. Jean Le Garrec. Ça sent le fagot !

M. Michel Cointat. Enfin, dans bien des secteurs économiques et financiers, des mesures arrêtées par le Gouvernement depuis six mois concourent à favoriser les exportations : libération progressive des prix et du contrôle des changes, allègement des charges des entreprises, maîtrise de l'inflation, remboursements anticipés de la dette extérieure de l'Etat, baisse des taux d'intérêt.

Ces actions sont d'autant plus méritoires que les caprices du dollar et du yen entraînent la valse des spéculateurs qui, par un nomadisme parfois imprévisible, risquent de déséquilibrer les monnaies au sein du système monétaire européen. La concertation franco-allemande est, dans ce domaine, essentielle et notre vigilance doit être exacerbée.

Quant à la balance commerciale proprement dite, celle-ci sera à peu près équilibrée, ce qui est un résultat intéressant par rapport aux années précédentes. Cependant, il ne faut pas se voiler la face, cette apparente embellie cache des évolutions plus inquiétantes que, monsieur le ministre, vous avez eu le courage d'analyser à plusieurs reprises et je vous en félicite, car il ne faut pas hésiter à dire la vérité.

Ces évolutions préoccupent tous ceux qui s'intéressent sérieusement aux problèmes du commerce extérieur et elles sont d'autant plus préoccupantes que la balance commerciale est un facteur essentiel de l'avenir de notre économie.

Or, ces évolutions négatives tiennent à deux causes qui ne dépendent pas directement de la politique gouvernementale actuelle et dont les solutions réclament des actions en profondeur et à moyen terme. Ces causes sont l'environnement international et les réticences françaises face à l'exportation.

Certes, l'agro-alimentaire est un des fleurons de notre commerce extérieur avec quelque 34 milliards de francs d'excédents. Il faut se souvenir qu'en 1978 la balance de ce secteur était négative et que, grâce à la politique mise en place à partir de 1979-1980, la progression a été constante et spectaculaire. Le B.I.P.E. - le Bureau d'information et de prévisions économiques - laisse aujourd'hui entendre que la production de l'agro-industrie augmentera de 2,2 p. 100 par an jusqu'en 1991 contre 0,7 p. 100 en 1985. Toutefois, craignons qu'à Bruxelles la politique agricole commune ne soit remise en cause par des financiers à courte vue car la généralisation des quotas, sans politique commerciale commune, signerait l'arrêt de mort des industries alimentaires françaises. Je répète une vérité digne de La Palice : pour être exportateur, un pays doit d'abord être en excédent.

Certes, l'ingénierie française est une des premières du monde. Elle fait partie de notre rayonnement culturel et l'histoire montre que, sans rayonnement culturel, il ne peut y avoir de rayonnement économique. Il est essentiel que cette présence française à l'étranger soit développée. Une action dans ce sens a été entreprise dès 1980. Elle mérite d'être renforcée et étendue car elle détermine, par son rôle catalyseur, la passation de grands contrats dont le rythme a tendance à s'affaiblir et dont l'appoint est déterminant dans les comptes des transactions courantes.

Certes, les ventes d'armes tant controversées - rappelez-vous les avions du Bourget désarmés en 1981 par le Président de la République alors que, depuis cette date, les exportations militaires n'ont fait que progresser - ne sont pas toujours à prendre en compte dans une politique pacifique. Il n'empêche que leur disparition provoquerait un trou de 35 milliards de francs dans notre balance commerciale.

Il est vrai que la baisse du prix du pétrole fausse les résultats de l'année en cours. Cette diminution de la facture énergétique représente quelque 80 milliards de francs. M. Germon, rapporteur, l'a indiqué et ceux-ci n'ont pas été colonisés par des exportations de produits manufacturés.

Les parts du marché de la France dans le commerce international - nous le reconnaissons tous - s'affaiblissent d'année en année. Cette évolution est inquiétante.

Elle est d'abord due, comme je l'ai dit précédemment, à un environnement international qui n'a pas été celui que l'on pouvait espérer.

Ainsi, le développement des affaires en Europe, notamment en République fédérale d'Allemagne, a été plus lent que prévu. Aujourd'hui, il semble que l'économie allemande a bien redémarré. Et, comme l'Allemagne est notre principal client, je vous félicite, monsieur le ministre, de porter votre principal effort sur l'expansion de notre commerce vers ce pays ami.

De même l'économie américaine, partagée entre un président qui se veut libéral et un Congrès protectionniste, entre l'ouverture des marchés et les pressions internes des *farmers* et des aciéristes par exemple, offre de moins en moins de possibilités pour nos industries. Les résultats des dernières élections chez l'oncle Sam assombrissent encore le tableau et il faut s'attendre à une nouvelle empoignade économique entre l'Europe et les Etats-Unis.

Mais la grande difficulté de notre commerce extérieur est que, depuis un siècle, la France n'avait pas besoin d'exporter et, surtout, était habituée à ne faire que des « exportations intérieures » si je puis m'exprimer ainsi.

En effet, nous approvisionnions notre empire colonial. On se contentait donc de livrer dans la zone franc. L'exportation vers des pays tiers hors zone franc est un fait relativement nouveau et nous n'avons pas encore su nous adapter à cette nouvelle donne du jeu international.

Le résultat, et il faut le reconnaître en toute humilité, est que notre commerce extérieur est aujourd'hui caractérisé par des dettes vis-à-vis des pays solvables industrialisés et par des créances douteuses vis-à-vis des pays insolubles du tiers monde.

Cette difficulté est aggravée par le fait que les Français sont probablement, certainement même, des génies, mais ne sont sûrement pas des exportateurs.

Les Français inventent, créent, innovent, mais ils ne savent pas vendre. Nous ne sommes pas un peuple de marchands. Reconnaissons-le humblement.

Le plus bel exemple est celui de l'horticulture. Les Français ont mis au point la culture par méristèmes, la culture *in vitro*. Ils sont les champions du monde dans ce domaine. Ils sont à la pointe du progrès et l'horticulture est le troisième poste déficitaire de la balance commerciale française.

M. Jean Le Gerrec. Eh oui ! monsieur Cointat !

M. Michel Cointat. L'administration n'est d'ailleurs pas exempte de cette critique. Ainsi, les Français ont inventé la conservation des aliments par irradiations ionisantes et, aujourd'hui, la France est l'un des rares pays où ce procédé n'est autorisé, ni pour le marché national, ce qui peut se comprendre, ni pour le marché international déjà autorisé, ce qui est beaucoup plus étonnant.

Or modifier les esprits dans un domaine aussi important que celui de la prospection des marchés étrangers, de la présence permanente sur place, de la conquête des marchés extérieurs et du respect de contrats pluriannuels pour conserver les marchés, est une œuvre de longue haleine, difficile, délicate et souvent décourageante ; tous les ministres du commerce extérieur qui se sont succédés ont eu à essayer de régler ce problème.

Elle doit surtout être parfaitement « ciblée ». Les grandes firmes, monsieur le ministre, n'ont pas besoin de vous pour exporter. Votre effort doit porter sur les P.M.E. qui hésitent, qui n'ont pas la formation adéquate, qui n'ont pas toujours les moyens suffisants pour entreprendre cette aventure qu'est la vente dans un pays où les habitudes, la langue, les lois, sont différentes des nôtres.

J'estime, ce qui peut paraître paradoxal, que votre principale mission est moins de séduire les pays étrangers que de convaincre les entreprises françaises que c'est un devoir d'exporter. C'est la seule façon d'équilibrer les actions des autres chez nous.

Je souhaite, pour ma part, que, grâce à vos directions régionales, vous mobilisiez les conseils régionaux et que vous développiez ce qui se fait déjà dans certaines contrées comme la Bretagne - en accord avec les chambres de commerce et les conseillers du commerce extérieur - pour sensibiliser les petites et moyennes entreprises qui devraient réserver une part de leur production, ce que j'appelle « le tonnage réservé » pour honorer régulièrement des contrats avec l'étranger et ce, quels que soient, j'insiste sur ce point, les prix du marché intérieur.

Enfin, et ce sera mes deux dernières observations, pour répondre à une politique de ce genre, il convient d'avoir, plus que des moyens financiers considérables, des outils adaptés et des objectifs précis.

Or, le centre français du commerce extérieur, la direction des relations économiques extérieures, l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, malgré tout le mérite de leurs agents, sont devenus - par l'évolution humaine et cartésienne des choses - des maquis compliqués qui oublient souvent leur objectif de mécanismes opérationnels. Une réforme structurelle profonde est indispensable.

Quant aux objectifs, et comme cela a été fait dans le passé, il convient de privilégier des « pays cibles », où justement on estime que les marchés réels ou potentiels sont susceptibles de convenir à des entreprises de petites dimensions et à des produits français bien déterminés.

Exporter est devenu un devoir national. Nous comptons sur vous pour créer l'ambiance favorable à ce slogan et pour que cette aventure passionnante du rayonnement économique et culturel de la France soit un succès. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca, pour quinze minutes.

M. Paul Mercieca. J'évoquerai dans le temps qui m'est imparti deux aspects du projet de budget pour 1987 : la politique gouvernementale en matière de consommation et le budget de l'Imprimerie nationale.

Concernant la consommation, le projet de budget s'organise autour d'un triptyque marqué par de drastiques réductions de crédits. Nous constatons, en premier lieu, que d'importantes coupes vont amputer en 1987 les moyens dont dispose la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour effectuer ses missions. Ce faisant, le Gouvernement amplifie fortement les orientations de ses prédécesseurs.

En 1986, le précédent gouvernement avait réduit de 34 unités les effectifs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Dès son arrivée aux affaires, votre gouvernement, monsieur le ministre, toujours pour 1986, dans le cadre de la loi de finances rectificative, avait supprimé 37 postes de plus.

Le projet de budget pour 1987 prévoit encore 100 autres suppressions.

Les tâches qu'effectue cette direction du ministère sont extrêmement importantes, notamment en matière de contrôle de la qualité des produits et services et de lutte contre les abus. Elles vont forcément pâtir de ces suppressions de postes.

Les projets du Gouvernement ne sont guère meilleurs pour les organisations de consommateurs. Celles-ci nous ont fait part de leur inquiétude.

Les crédits de subvention en direction du mouvement des consommateurs chutent de plus de 8 millions de francs par rapport à 1986, soit une baisse, en volume, de 25 p. 100.

Vous frappez les associations de consommateurs en réduisant sensiblement les moyens de leur action, alors que la plupart d'entre elles exercent une activité indispensable de défense des familles et sont d'ailleurs reconnues à ce titre puisqu'elles bénéficient de l'agrément ministériel. Et cela survient au moment même où la déréglementation totale en matière de prix que vous mettez en œuvre rend d'autant plus nécessaire l'action individuelle et collective des consommateurs.

Enfin, troisième volet du triptyque, vous portez de sérieux coups à l'Institut national de la consommation, cet important instrument technique dont disposent les consommateurs et leurs associations.

C'est ainsi que le projet de budget pour 1987 envisage d'amputer de 16 postes les moyens en personnels de l'Institut. Nous avons rencontré à ce sujet le président du conseil

d'administration de l'Institut national de la consommation. Il nous a indiqué que ces réductions de postes budgétaires pourraient se traduire concrètement par des licenciements parmi les 140 salariés de l'Institut.

Dans le même temps, de sérieuses menaces planent sur les autres moyens dont dispose cet organisme. C'est ainsi qu'il serait question, nous a-t-on indiqué, de privatiser certains services comme la revue *50 Millions de consommateurs*.

Incertitude, également, quant au devenir de l'émission télévisée *D'accord - Pas d'accord* que pourtant 88 p. 100 des téléspectateurs considèrent comme utile, ainsi que le révèle un sondage effectué en juin 1986. Ce même sondage indique d'ailleurs que 76 p. 100 des personnes interrogées souhaitent que la fréquence de la diffusion de cette émission reste au moins la même. Que va-t-il se passer de ce point de vue ? Le cahier des charges conclu avec les trois chaînes publiques pour cette émission vient à expiration le 31 décembre prochain. La privatisation prochaine de T.F. 1 rend encore plus aléatoire le maintien de l'émission dans des créneaux horaires susceptibles de toucher le plus large public.

Pour notre part, nous affirmons notre attachement à la diffusion de l'émission sur toutes les chaînes publiques ou privées, à des heures de grande écoute, tout en donnant à l'I.N.C. les moyens de réaliser des émissions de plus grande qualité encore.

Au total, il y a un immense fossé entre les décisions du Gouvernement dont nous venons de voir quelques exemples à travers le budget pour 1987 de la consommation et ses déclarations.

En juillet dernier, devant le conseil national de la consommation, le ministre soulignait combien les questions de consommation concernent les problèmes concrets de la vie quotidienne des Français : qualité et prix des produits, santé, sécurité physique ou intérêts économiques. Il rappelait également l'importance que le Gouvernement attache à la politique de la consommation.

Nous comprenons mieux aujourd'hui comment il faut entendre la notion de « politique de la consommation ».

La politique que vous mettez en œuvre n'a pas pour objet dans ce contexte de déréglementation généralisée, de donner aux consommateurs les moyens de mieux se défendre. Au contraire, vous réduisez encore les moyens dont ils disposent, déjà relativement modestes au regard de ceux qui sont mis en œuvre par les producteurs à travers la publicité, les ententes, les organismes patronaux de toutes sortes. Vous voulez des consommateurs dociles, mal informés, isolés, dissuadés de se regrouper pour se défendre.

Vous comptez en fait sur une administration de la consommation affaiblie, des organisations de consommateurs affaiblies, un Institut de la consommation affaibli, pour faire passer en douceur vos orientations économiques dont la grande majorité de nos concitoyens va pâtir.

J'en veux pour seul exemple le véritable scandale que va constituer la mise en œuvre des cliques payants, nouvelle étape dans le racket des banques à l'encontre des consommateurs. Ce racket s'est traduit par exemple, monsieur le ministre, par une hausse de 45 p. 100 en un an de la tarification des services bancaires !

Comptez sur les députés communistes pour agir, sur ce point comme sur les autres, contre cette politique.

En ce qui concerne l'Imprimerie nationale, votre projet de budget provoque une grande inquiétude parmi le personnel en raison des suppressions d'emplois prévues mais aussi du fait que, par un arrêté du 16 juillet, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie a suspendu jusqu'au 31 décembre 1986 l'effet des trois arrêtés du 2 mars 1982. Ceux-ci fixent les dispositions relatives à la mensualisation du personnel ouvrier de l'Imprimerie nationale affecté à l'établissement de Douai pour les branches lauréat et presse et imprimerie, ainsi que l'évolution de la valeur du point mensuel et du service presse servant à calculer la rémunération du personnel ouvrier de l'Imprimerie nationale.

L'article 2 de l'arrêté fixant auparavant les dispositions relatives à la mensualisation du personnel ouvrier de l'Imprimerie nationale, branche lauréat, affecté à l'établissement de Paris, précisait que le point mensuel servant à calculer la rémunération du personnel ouvrier était défini, par référence à la valeur de 169,6 points horaires retenus pour la région parisienne, en application de la convention collective nationale des imprimeries de lauréat et des industries graphiques.

C'est dans ce contexte de remise en cause des statuts, des accords nationaux et régionaux de la presse que se déroule aujourd'hui l'examen du budget de l'Imprimerie nationale.

Les députés communistes, qui ont reçu les personnels de l'Imprimerie nationale, ont pris connaissance des projets ministériels de suppression d'effectifs et de modification des conditions de travail à l'Imprimerie nationale où ce qui constituait auparavant la spécificité du travail ne constituera plus qu'un dossier parmi les autres.

Monsieur le ministre, les députés communistes vous demandent de revenir sur cet arrêté du 16 juillet qui déconnecte la rémunération du personnel ouvrier de l'Imprimerie nationale de celle de la presse.

M. le rapporteur spécial a indiqué que ce projet de budget avait été adopté à l'unanimité en commission des finances. Il faut « préciser » à l'unanimité des votants, le groupe communiste n'ayant pas pris part au vote au moment de la discussion en commission.

Bien évidemment, ce budget de l'Imprimerie nationale, marqué par les évolutions que j'ai rapidement rappelées dans mon propos, n'aura pas l'aval des députés communistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Miche! Hamaide pour dix minutes.

M. Michel Hamaide. Vous êtes en charge, monsieur le ministre, chargé du commerce extérieur, d'une mission qui a trait malheureusement à la faiblesse endémique et structurelle de l'économie française. Cependant, vous avez, nous avons tous, comme aurait pu dire le général de Gaulle, « l'ardente obligation d'exporter ».

J'examinerai cette faiblesse avec l'œil de quelqu'un qui cherche à comprendre ce qui arrête la marche de nos industries sur les marchés extérieurs. De façon liminaire, je rappellerai que nous avons des atouts technologiques majeurs dans beaucoup de domaines. Je rappellerai également un constat que vous connaissez bien : les P.M.E. et P.M.I. représentent un pourcentage important du produit intérieur brut et ce sont elles qui sont malheureusement souvent absentes ou défaillantes à l'exportation. De ce constat découle une vérité simple : si ce pourcentage de notre force, de notre « pack » économique ne pousse pas dans la mêlée, vous aurez beaucoup de mal, monsieur le ministre, à réussir votre mission. Il y a à ce constat des raisons humaines et économiques. Comme je ne souhaite pas que ma courte analyse ne soit que critique stérile, je me permettrai, à chacune des raisons évoquées, soit de vous faire des suggestions précises, soit de vous proposer plus modestement des axes de réflexion.

Raisons humaines : c'est un fait, le Français est casanier et répugne à l'expatriation. Or il faut tenir le terrain et manifester quotidiennement sa présence sur les marchés extérieurs. Sinon, nos clients ne nous prennent pas au sérieux, car, pour eux, le suivi, la présence physique sont garantes d'efficacité et surtout l'expression de la volonté de gagner. Nous ne la manifestons malheureusement pas assez. Les incitations ne manquent pas pour corriger cette absence. Il est important que vous les mettiez en œuvre.

Deuxième raison à caractère humain : le Français est trop souvent rebuté par les langues étrangères. Il est donc indispensable, en liaison avec le ministre de l'éducation nationale, de revoir complètement notre politique d'apprentissage des langues étrangères pour que celui-ci soit rendu plus pratique, plus attractif, en un mot, plus économique et moins littéraire. Les gens de ma génération apprenaient l'anglais en décortiquant Shakespeare. Vous reconnaîtrez qu'il y a mieux à faire !

Un autre effort est à effectuer dans le domaine de la francophonie. S'il est vrai que le monde entier ne peut être francophone à 100 p. 100, il est non moins vrai que nous perdons des parts de marché dans le domaine du langage. C'est dommage, car la francophonie doit être considérée comme une logistique indispensable à notre commerce extérieur et aux Français qui font l'effort de s'implanter à l'étranger. C'est un investissement d'avenir qui est à mon avis insuffisamment encouragé.

Je ne citerai que deux raisons économiques, mais qui m'apparaissent comme importantes parmi toutes celles qui expliquent notre insuffisance exportatrice.

La première est que le Français, vous le savez, est individualiste et aime bien faire son travail seul, persuadé qu'il est le seul à savoir. Cette attitude est un frein, car elle se heurte

à la réalité de l'exportation et particulièrement au coût financier qui en découle. Prospection, analyse des marchés, des besoins, prise de contact, établissement de contrats, négociations souvent nombreuses avant la conclusion heureuse nécessitent des dépenses importantes et bon nombre de chefs d'entreprise « calent » et « décrochent », pour employer votre expression, monsieur le ministre, avant la fin d'une affaire, faute de moyens financiers suffisants et aussi, reconnaissons-le, par manque d'opiniâtreté. Lyautey disait que « l'obstination est la principale vertu des bâtisseurs ». Les exportateurs français devraient en faire leur devise.

Il y a pour pallier ce découragement des moyens : les sociétés commerciales. Malheureusement, celles-ci, à la différence des sociétés japonaises ou allemandes fort nombreuses, n'ont pas encore trouvé leurs lettres de noblesse dans notre pays et surtout dans nos esprits.

Il faudrait, monsieur le ministre, que vous les aidiez - et cela ne coûterait pas cher - à conquérir l'honorabilité et la respectabilité, car elles peuvent rendre des services que bon nombre de chefs d'entreprise ne sont pas capables, faute de moyens, de se rendre à eux-mêmes.

Deuxième raison économique : le commerce extérieur est un marathon, il y faut du souffle et de la volonté. Mais jamais un coureur ne gagnera si vous le chargez d'impédiments, qui ne le rendent pas compétitif. C'est la grande raison de nos difficultés. Nous confondons marathon et course à handicaps. Un seul exemple : les charges sociales qui pèsent sur nos industriels. Comparées avec celles des Japonais et des Allemands, le rapport est de 1 à 2, avec les Etats-Unis, de 1 à 4. Certains diront que nous souhaitons faire un retour en arrière dans ce domaine. Le vrai retour en arrière, n'est-il pas d'avoir 3 millions de chômeurs ?

L'heure est à l'agressivité commerciale et non pas à la recherche de la tranchée la plus confortable.

Si nous avons ce courage, nous gagnerons, sinon nous perdons et la France deviendra un pays de seconde zone.

En clair, monsieur le ministre, nous n'avons pas le choix des armes ; elles nous sont imposées par nos concurrents. L'impérieux devoir du Gouvernement est d'en tenir compte.

J'aimerais également, monsieur le ministre, vous rappeler des chiffres que vous connaissez certainement. Le temps de travail en France est de 1 600 heures par an, en Allemagne fédérale de 1 690, en Grande-Bretagne de 1 750, aux Etats-Unis de 1 870 et au Japon de 2 178. Je vous épargnerai la Corée du Sud, où l'on avoisine les 3 000 heures. Vous ne pourrez jamais gagner le 100 mètres de la compétition internationale dans ces conditions.

Compte tenu de ces chiffres, qui expliquent les lamentations de certains, permettez-moi de vous dire que ce qui m'étonne, justement, c'est que l'on s'étonne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, pour cinq minutes.

M. Alain Richard. Monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, je vous fais confiance pour représenter l'ensemble du département « économie » du budget, puisque mon intention, un peu isolée parmi les orateurs de cet après-midi, est de vous parler des services financiers.

Je voudrais brièvement souligner les inquiétudes que l'on peut avoir en ce qui concerne l'évolution de la situation de l'administration de la comptabilité publique et des services extérieurs du Trésor, en particulier des postes comptables répartis sur l'ensemble du territoire.

Au cours des dernières années, j'avais déjà eu l'occasion d'insister auprès de vos prédécesseurs sur cette évolution qui suscite plusieurs motifs d'inquiétude.

Les réductions parfois aveugles d'effectifs, et surtout les limitations apportées à ce qu'on appelle un peu légèrement « le train de vie de l'Etat », qui représente pour les services leurs moyens de travail, ne sont pas sans incidence sur l'aptitude de ces services à agir sur les rentrées de l'Etat.

Il ne faut pas oublier que les services percepteurs, comme leur nom l'indique, sont les généralistes du recouvrement en ce qui concerne l'ensemble des créances des collectivités publiques, et que c'est de leur efficacité que dépend, en définitive, la crédibilité de l'Etat en tant que créancier. Or pour un certain nombre de dettes les services comptables sont gagnés par le découragement et laissent faire. Je pense que votre collègue de la culture et de la communication, s'il

approfondit un peu le dossier, vous confirmera que la dégradation du taux de recouvrement des redevances de radio-télévision est, en grande partie, liée à cet affaiblissement des moyens administratifs de la comptabilité publique.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Ce n'est pas ce qui a été dit ce matin !

M. Alain Richard. C'est possible, mais c'est la réalité qui tranche, cher collègue : les taux de recouvrement ne cessent de baisser. Je serais bien surpris, quand on réexaminera les lois de règlement des années à venir, de voir en 1986 ou en 1987 s'inverser la tendance.

Le point principal de mon intervention porte sur l'administration des impôts. Le Gouvernement actuel s'est engagé dans une politique, qu'il annonce ambitieuse, d'humanisation et de réduction des moyens coercitifs de l'administration à l'encontre des contribuables. Il nous semble que cette volonté de démantèlement est parfois excessive, d'où le débat qui aura lieu demain sur les articles fiscaux. Mais surtout, n'aurait-on pas demandé à la commission Aicardi et à plusieurs autorités éminentes de se battre contre un moulin à vent ? Le vrai problème des relations entre les contribuables et l'administration ne réside pas forcément dans les textes. Il faut le rechercher dans le mode de rémunération des agents chargés des vérifications fiscales.

Dès qu'on interroge les praticiens, ils vous renvoient à la question du paiement au rendement des vérificateurs du fisc. Les inspecteurs et agents de vérification touchent des rémunérations complémentaires, comme beaucoup de fonctionnaires en général, et beaucoup de fonctionnaires de votre département ministériel en particulier. La question de principe n'est pas celle-là. En revanche, ce qui est beaucoup plus discutable, et qui ne paraît pas devoir être modifié par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation - j'ai même des indications en sens contraire - c'est que ces rémunérations complémentaires sont modulées en fonction du nombre de vérifications opérées par les agents en question. On voit tout de suite, quand on regarde la pratique d'un peu près, ce que cela peut donner comme effets pervers. Lorsqu'on dénombre les vérifications - les fiches comme on dit - dont peuvent se prévaloir les différents agents, on ne porte pas d'appréciation sur la qualité de ces vérifications. Notamment, si certaines de ces vérifications sont annulées plus loin dans la chaîne hiérarchique ou au contentieux, elles n'ont pas moins compté comme un support de rémunération pour l'agent. Cette opération se fait à somme nulle, c'est-à-dire qu'une enveloppe est attribuée à chaque direction départementale. Ce n'est pas en fonction du nombre d'opérations accomplies par l'ensemble de la direction que cette enveloppe est fixée. Autrement dit, il y a une course entre les vérificateurs d'un même département ou d'une même brigade, ou entre les départements pour arriver au nombre de vérifications le plus élevé.

D'après les indications qui m'ont été transmises récemment, aucune initiative n'a été prise en liaison avec la politique d'amélioration des relations avec les contribuables. Il semble bien, au contraire, que les écarts entre les maxima et les minima de rémunérations complémentaires résultant du nombre de vérifications opérées étaient en train de se creuser et qu'une instruction a été adressée aux services de manière à moduler de façon plus large les rémunérations complémentaires en fonction du nombre de vérifications.

Monsieur le ministre, je comprendrais très bien que vous ne puissiez pas donner de réponse détaillée ce soir, et j'ai par ailleurs déposé une question écrite à ce sujet, mais je pense que, sur le principe, il est important que le Gouvernement prenne position. Reste-t-il attaché à un système de rémunération des agents du fisc proportionnelle au nombre de vérifications faites, ce qui entraîne en particulier une multiplication de petits redressements n'ayant qu'un impact infime sur la fraude fiscale et qui sont un facteur de dégradation des rapports avec les contribuables, ou entend-il, au contraire, tout en préservant les rémunérations des agents concernés, qui doivent être compétitives par rapport au secteur privé et motivantes, trouver des critères qualitatifs et des critères de sérieux du travail permettant de moduler, d'individualiser partiellement les rémunérations, mais sans risquer les effets pervers que j'ai évoqués ? Ils sont, je crois, extrêmement négatifs pour tout contribuable mis en présence de cette réalité, et qui a le sentiment de devenir finalement un peu de la chair à canon dans un enjeu financier qui le dépasse.

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz, pour cinq minutes.

M. Jean Jarosz. Monsieur le ministre, je supplée M. Chomat qui est retenu dans sa circonscription et qui vous prie d'excuser son absence.

Les résultats du commerce extérieur ont été longuement disséqués. Ils sont mauvais, voire très mauvais, selon l'optimisme de chacun. Malgré les économies de l'ordre de 60 milliards de francs réalisées sur les approvisionnements pétroliers, le déficit persiste autour de 10 à 12 milliards de francs. Le contre-choc pétrolier n'évitera pas le déficit, mais en masque l'ampleur et la nature structurelle.

Je veux, pour ma part, revenir aux sources de ce déficit. Il trouve son existence et son développement dans la politique industrielle conduite depuis plusieurs années. Aujourd'hui, plus personne ne peut occulter cette réalité : notre appareil productif est exsangue. Tous les observateurs notent le recul de nos parts de marché à l'extérieur, ce qui représenterait plus de 400 000 emplois depuis la fin des années soixante-dix, selon un de nos rapporteurs, et la pénétration continue de notre marché intérieur.

Cette tendance est d'ailleurs antérieure à 1981, et elle s'est globalement poursuivie depuis.

Mais il ne suffit pas de reconnaître « l'effondrement du solde industriel » ou d'évoquer les « résultats décevants » pour apporter une réponse neuve à un vieux problème. Or le Gouvernement actuel poursuit, en les aggravant considérablement, les plus mauvaises orientations des précédents. La reconquête du marché intérieur, abandonnée dès 1983, n'est qu'un slogan politique incantatoire, selon vos propres paroles, monsieur le ministre, opinion que, bien sûr, nous ne partageons pas.

En fait, les entreprises souffrent des mauvais choix patronaux de gestion préférant la spéculation financière à l'investissement productif. De 1982 à 1985, selon les comptes de la nation, la formation brute de capital fixe a augmenté de 22 p. 100, alors que les placements nets financiers s'accroissaient de 607 p. 100.

Voilà ce qui anémie notre capacité de production industrielle.

Cette politique a déjà été appliquée à un secteur industriel sensible, le textile. Or les résultats sont loin d'être probants. La pénétration étrangère s'est poursuivie au même rythme, qu'il s'agisse de secteurs aidés ou non. Les parts de marchés à l'extérieur n'ont pas évolué de manière différente.

D'ailleurs les prévisions du B.I.P.E., pour les cinq ans à venir, reconnaissent qu'il sera difficile d'éviter une nouvelle dégradation du solde commercial des produits industriels, à quelques exceptions près.

Il faut, en effet, tenir compte de la montée des contradictions internationales entraînées par les tentatives des pays capitalistes de trouver une réponse à la crise, chacun essayant d'accroître sa propre part de marché sur le marché extérieur.

Nous le constatons dans les pressions qu'exercent les U.S.A. pour obtenir, des autres pays, qu'ils augmentent leurs achats de produits américains tout en limitant leurs ventes et en continuant de leur fournir des capitaux. Privilégier, comme le fait le Gouvernement, le libéralisme, la déréglementation et l'implantation industrielle à l'étranger, en confondant le marché intérieur et extérieur, c'est accepter d'avoir une implantation sur quelques créneaux, mais c'est aussi accepter que, globalement, les besoins du marché français soient satisfaits par des importations.

C'est donc accepter le chômage et la domination économique de notre pays. Est-ce à dire que nous sommes contre l'élargissement des échanges mondiaux ? Pas du tout. Mais ils doivent être fondés sur des critères totalement différents.

Au lieu de rechercher l'expansion sur le marché voisin, nous pensons que chaque économie doit assurer simultanément le développement de sa propre production, la solvabilité et la satisfaction de son marché.

A partir d'une solide base intérieure, la recherche de débouchés supplémentaires, dans un échange mutuellement avantageux, peut alors donner une dimension nouvelle à l'appareil productif et accroître sa rentabilité.

Il s'agit alors de développer les coopérations internationales favorisant les complémentarités, alors que dans le monde capitaliste actuel il s'agit de faire payer aux autres l'accumulation de profits financiers pour quelques multinationales géantes.

Par la réduction des crédits accordés, les P.M.E. et P.M.I. qui ne peuvent, seules, avoir l'infrastructure nécessaire, ne trouveront plus l'assistance dont elles ont besoin. Ce choix conduit aussi à négliger le commerce courant dans lequel notre déficit est déjà énorme.

Monsieur le ministre, vos redomontades libérales sont en retard d'un *Top 50*. (Sourires.)

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Souriez, quand vous faites de l'humour, monsieur Jarosz !

M. Jean Jarosz. Le chômage et ses misères ne nous donnent pas envie de sourire.

Vos vieilles recettes ont échoué aux U.S.A. et ont été sévèrement jugées par l'électorat américain. Malgré cela, avec votre budget et l'orientation qu'il recouvre, vous persistez dans ces méthodes qui nourrissent la crise et son cortège de chômage et de mal-vivre.

Le groupe communiste rejettera donc vos crédits et votre politique en appelant les Françaises et les Français à se rassembler pour y faire échec et pour préparer l'avènement d'une politique nouvelle faisant du commerce extérieur non une guerre économique, mais un moyen de coopération internationale au service de tous les peuples.

M. Paul Mercleca. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Charles Revet pour cinq minutes.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avec le Havre, premier port de France pour la valeur des marchandises y transitant, avec Rouen, premier port céréalier d'Europe, avec ses ports secondaires - Dieppe, Fécamp, Le Tréport - la Seine-Maritime, porte ouverte sur le grand large, est bien sûr directement concernée par les problèmes du commerce extérieur.

Le nombre d'emplois induits en amont ou en aval est extrêmement important, faisant de nos ports le véritable poumon de l'économie haut-normande, et tout développement ou ralentissement, pour quelque raison que ce soit, des activités portuaires a fatalement des répercussions sur l'activité économique de la région.

Aussi est-il de notre responsabilité d'aider les organismes gestionnaires à disposer d'infrastructures de qualité, comme il est dans le même temps de leur compétence de veiller à la compétitivité de l'outil qui leur est confié, compétitivité par rapport aux autres ports nord-européens quant à la qualité de la prestation servie, quant à la rapidité possible du transit pour les navires et quant au coût facturé aux utilisateurs. Mais si ces éléments - c'est incontestable - sont essentiels, ils n'expliquent pas à eux seuls la perte importante de trafic, même avec des distances nettement plus importantes, au profit par exemple des port d'Anvers ou Rotterdam. Et là, monsieur le ministre, l'Etat a des possibilités d'intervention qu'il se doit d'utiliser.

Que l'on demande aux chefs d'entreprise de faire des efforts d'exportation, c'est normal. Que l'on demande aux organismes gestionnaires d'être compétitifs, tout à fait d'accord. Mais ne serait-il pas normal que, dans les domaines qui sont de son ressort, l'Etat donne l'exemple en modifiant sans attendre les réglementations qui, par leur lourdeur et les charges financières qu'elles impliquent, sont autant de freins pour le développement des activités, quand elles n'aboutissent pas à de véritables contresens économiques ? Je pense, par exemple, à la réglementation existant en matière de transport.

Ne doit-on pas se poser des questions lorsque l'on voit des chefs d'entreprise, bien qu'habitant dans un rayon assez proche des ports normands, préférer utiliser des transports belges pour charger ou décharger dans un port belge ou hollandais, et ce, bien sûr, pour des raisons de compétitivité ? Ne serait-il pas logique de donner à nos transporteurs français des conditions de concurrence équivalant à celles dont bénéficient les transporteurs routiers de ces pays vers les ports étrangers d'Europe du Nord ?

Les distorsions réglementaires et administratives qui les pénalisent actuellement seraient levées en assimilant le transport de pré- ou postacheminement vers un port français à un transport international, comme c'est déjà le cas pour un transport routier vers un port étranger. Cette décision est urgente et ne saurait attendre l'échéance européenne de 1992.

Dans un autre domaine, monsieur le ministre, les démarches à effectuer au niveau administratif sont souvent encore lourdes, trop lourdes, pour des gens dont le métier est d'abord de produire et de vendre, et s'il est nécessaire, bien sûr, qu'il y ait des actions de contrôle, ne doivent-elles pas se transformer plus souvent en actions de conseil, l'Etat accompagnant et facilitant ainsi l'effort d'exportation ?

Si l'on compare les résultats entre la République fédérale d'Allemagne et la France, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 2,5 milliards environ de résultats positifs pour la France, plus de 250 milliards pour la R.F.A., soit un rapport de 1 à 100. Comment expliquer une telle différence défavorable à la France ?

N'est-ce pas notre structure commerciale de vente à l'étranger à laquelle il nous faut réfléchir ? Je crois, monsieur le ministre, que si nos entreprises de dimensions nationales ou internationales ont la capacité d'entretenir un réseau commercial à l'étranger, il en va différemment, sauf dans certaines filières très spécialisées, pour la plus grande partie de nos P.M.I. et P.M.E. Les produits qu'elles fabriquent peuvent très souvent soutenir sans problème la comparaison, tant au niveau de la qualité qu'à celui du prix, avec ce qui se fait à l'étranger, mais rechercher des marchés et entretenir un réseau commercial dans les pays étrangers pour assurer en même temps le suivi indispensable représente un investissement souvent trop coûteux et d'un temps de retour trop long pour la plupart d'entre elles. Pourtant, il n'y aura de véritable développement de nos exportations que s'il y a une présence permanente dans les pays concernés.

Puis-je me permettre, monsieur le ministre, une suggestion ? Ne pourrait-on, pour pallier ces difficultés, envisager la constitution de sociétés régionales multicartes pour l'exportation, qui, à partir d'une base de départ légère en France, pourraient développer des réseaux purement commerciaux dans de nombreux pays étrangers ?

Bien sûr, se poserait le problème du financement de départ, qui impliquerait un investissement relativement lourd. Mais serait-il anormal que, pour la mise en place, les différents partenaires publics ou socio-économiques puissent apporter leur concours financier, étant entendu que les sociétés ainsi créées devraient très rapidement et à partir des marges qu'elles percevraient, aboutir à leur autonomie financière ?

Certes, il existe des organismes, telles les chambres de commerce ou à l'étranger les conseillers commerciaux. Leur action est importante et positive, mais je ne pense pas que leur propre statut puisse leur permettre de mener de telles actions.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Revet !

M. Charles Revet. Je termine, monsieur le président !

Mais, monsieur le ministre, nous pourrions mettre sur pied toutes les organisations que nous voudrions, si les pays vers lesquels nous nous tournons mettent des barrières artificielles de toute sorte, les résultats seront difficiles à obtenir.

Sur ce point, je voudrais vous poser une question qui peut-être va faire sourire : est-il exact que les Japonais vers lesquels nous exportons, je crois, des planches à voile et des skis auraient découvert, ou bien que la salinité de l'eau de mer nipponne ne conviendrait pas aux planches à voile fabriquées en France, et donc que celles-ci ne répondraient pas aux normes...

M. Jacques Limouzy. Eh Oui ! Elles fondent ! (Sourires.)

M. Charles Revet. ... ou bien que les caractéristiques de la neige japonaise supporteraient mal les skis français.

Je ne saurais vous dire si c'est l'un ou l'autre ou l'un et l'autre, mais si c'est le cas, monsieur le ministre, je m'interroge. Peut-être devrions-nous faire des analyses ; il n'est pas impossible qu'au contact de l'air français la tôle des voitures japonaises ou la peinture qui la recouvre ne dégage quelques réactions nocives qui ne correspondraient pas aux normes françaises ! A défaut d'être crédibles, nous montrerions en tout cas, que dans le domaine de la mauvaise foi nous pouvons être aussi performants qu'eux.

Monsieur le ministre, en terminant ce propos et après cette petite digression, je voudrais vous dire combien nous attendons de votre action et combien nous souhaitons vous aider dans la tâche difficile qui est la vôtre. Sans doute une reconquête du marché intérieur, et il faut s'y employer, peut-elle permettre de dégager de nouvelles activités. Mais c'est

surtout en nous tournant vers l'extérieur, en conquérant de nouveaux marchés que nous pourrions ouvrir de nouvelles perspectives, créer de nouveaux emplois, améliorer les résultats de notre commerce extérieur, améliorer le niveau de vie des Français.

C'est l'action que vous avez entreprise. Vous vous y employez et, bien sûr, nous vous apportons tout notre soutien. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Bruno Mégret, pour dix minutes.

M. Bruno Mégret. Monsieur le ministre, je m'adresse à vous en tant que représentant du Gouvernement, puisque mon propos ne porte pas sur votre domaine de compétences propre, mais sur la privatisation.

La décision prise, lors de la dernière session parlementaire, de privatiser soixante-cinq entreprises parmi les plus importantes de notre pays est une décision de très grande envergure. Nous l'avons approuvée, mais nous sommes préoccupés de la façon dont elle allait être mise en œuvre.

Il ne faudrait pas que cet événement important de l'histoire économique de notre pays reste sur un plan purement technique. Il ne faudrait pas qu'il se limite à des jeux d'écriture dans le secret de vos cabinets, dans l'atmosphère bruyante, mais fermée, de la bourse. Il ne faudrait pas que l'on se contente de substituer dans nos entreprises une bureaucratie privée à une bureaucratie publique.

A nos yeux, ces privatisations n'ont d'intérêt que si elles correspondent à un changement de fond dans notre société. Elles n'ont de sens que si elles permettent de déboucher sur une économie réellement dégagée de l'esprit d'assistance et de l'emprise étatique.

Cela ne pourra se faire que si l'on réussit à changer l'état d'esprit et le comportement de nos concitoyens à l'égard des entreprises et de l'industrie. Cela ne pourra se faire que si l'on développe dans notre pays un attrait véritable pour l'entreprise, le goût de l'initiative et du risque.

Il faut, monsieur le ministre, que les privatisations soient mises à profit pour provoquer ce changement d'envergure dans l'opinion. Avec ces privatisations, vous pouvez, vous devez lancer un grand mouvement de capitalisme populaire.

Vous le savez, mon groupe était partisan d'une méthode d'envergure, très spectaculaire, consistant à distribuer aux familles françaises 70 p. 100 des actions des sociétés à privatiser. Le Gouvernement n'a pas eu cette audace. Il ne faut pas pour autant renoncer à cette nécessaire diffusion populaire de la propriété des entreprises.

Je sais, monsieur le ministre, que des mesures allant dans ce sens sont prévues dans la loi de privatisation, comme la garantie d'attribution aux ordres d'achat ne dépassant pas dix titres ou le rabais et le crédit accordés aux salariés et aux retraités.

Cela nous paraît insuffisant. D'abord, parce qu'il vous faut élargir le marché boursier et que vous avez à contrebalancer l'évolution négative du taux de l'épargne des ménages qui est passée de 18,6 p. 100 du revenu disponible en 1975 à 12,3 p. 100 en 1985.

Certes, les dispositions de la loi Monory de 1978 ont enclenché un phénomène de réorientation de l'épargne vers les placements de valeurs mobilières, mais cette disposition ne nous paraît pas être aujourd'hui à la hauteur des enjeux de la privatisation, et nous souhaitons qu'un nouvel effort soit fait dans cette direction, par exemple à l'occasion de la loi sur l'épargne retraite. Nous souhaitons que des dispositions spécifiques et très incitatives soient prises pour pousser les Français, plus particulièrement les Français à revenus modestes, vers l'acquisition d'actions de sociétés privatisées.

La Grande-Bretagne est là pour nous montrer l'exemple sur ce plan précis. Comme cela est souligné dans l'excellent rapport de M. Grotteray, à la fin de l'année 1985, 14 p. 100 des ménages britanniques possédaient des actions, alors qu'ils n'étaient que 5 p. 100 en 1979. L'action est devenue, en Grande-Bretagne, un instrument populaire d'épargne grâce, précisément, à la mise en œuvre d'une grande politique d'incitation.

Il ne faudrait pas non plus que votre effort se porte exclusivement sur l'actionnariat des salariés. Votre gouvernement est très attaché, pour des raisons historiques, à l'idée de participation dont les résultats, depuis vingt ans, sont d'ailleurs

assez décevants. Nous pensons qu'il y aurait un danger à confondre capitalisme populaire et développement de l'actionnariat des salariés.

Cette forme d'actionnariat est généralement conçue ou perçue comme une prime supplémentaire, une forme d'intéressement aux résultats de l'entreprise. Elle a, certes, sa légitimité, mais elle n'est pas vécue comme une forme d'épargne ni comme une forme de propriété industrielle et elle ne contribue donc pas réellement au développement du capitalisme populaire. C'est la raison pour laquelle nous partageons la préoccupation de notre rapporteur sur ce point. Nous souhaitons que les remises d'actions aux salariés ne soient pas assorties de contraintes trop lourdes et que la revente soit rendue possible.

Enfin, monsieur le ministre, si les privatisations doivent contribuer à faire changer les mentalités, elles doivent être l'occasion de grandes campagnes d'information sur les sociétés à privatiser, sur l'industrie et les entreprises françaises, sur le fonctionnement de l'économie, et on peut regretter que l'opération Elf-Aquitaine n'ait pas été l'occasion d'une telle campagne d'opinion.

Monsieur le ministre, cela n'est pas anecdotique. Il s'agit en réalité de l'esprit dans lequel le Gouvernement conduira les privatisations. Pour nous, l'enjeu est clair : ou vous mobilisez au service des privatisations les seuls milieux traditionnels de la bourse et de la finance, et vous échouerez, ou vous provoquez dans l'opinion une dynamique vers le capitalisme populaire, et les privatisations deviendront alors une chance pour la France.

Monsieur le ministre, donnez-nous cette chance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie, pour cinq minutes.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la discussion budgétaire est l'occasion de dresser un bilan. A cet égard, l'analyse du fonctionnement des établissements des Monnaies et médailles permet de dresser un tableau nuancé.

Dans bien des domaines, les efforts accomplis ces dernières années par l'administration, grâce à une véritable concertation avec les organisations syndicales, ont contribué à résoudre de nombreux problèmes et à faire évoluer ce qui avait été trop longtemps figé. Ainsi, un redressement nécessaire a pu être opéré.

Il n'en reste pas moins que subsistent encore, au vu du projet de budget annexe, quelques inquiétudes sur lesquelles je souhaite que, brièvement mais, je l'espère, de façon exhaustive, nous fassions le point.

Tout d'abord, on ne peut que regretter la suppression de seize postes en 1987. Il faut, en effet, prendre conscience que si, dans les prochaines années, devaient se perpétuer ces réductions d'effectifs, des difficultés surgiraient, notamment au niveau de la fabrication. Nous ne pouvons pas oublier que de telles mesures s'appliquent dans un secteur industriel. Certes, je ne méconnais pas les améliorations techniques intervenues récemment, mais il faut prendre garde que ne se créent pas des déséquilibres qui pourraient devenir dommageables pour la capacité des Monnaies et médailles à maintenir, voire, ce qui serait bien mieux, à développer leurs productions.

En ce qui concerne le programme de fabrication, on constate une légère augmentation du chiffre de 1986. C'est une bonne chose. Encore faut-il préciser que cette augmentation est faible et que, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, elle repose presque exclusivement sur le renouvellement de la pièce de dix francs et sur une relance de la pièce de cinq centimes.

Il me semble indispensable, par ailleurs, de maintenir les efforts importants faits pour le développement de la fabrication des monnaies de collection. Les résultats commerciaux de 1986 sont satisfaisants. Ils devraient pouvoir être meilleurs encore en 1987.

Ce qui est nettement plus préoccupant, c'est la diminution du programme de fabrication des monnaies étrangères. Il y a eu une chute en 1986 et les prévisions pour 1987 ne sont guère optimistes. Bien entendu, les clients étrangers, essentiellement d'Afrique francophone, rencontrent des difficultés financières considérables. Mais cela n'explique certainement pas tout. La concurrence étrangère est très vive et les Mon-

naies et médailles manquent de compétitivité. Une amélioration de cette situation s'impose, je dirais dans les meilleurs délais.

Autre sujet d'inquiétude, le déficit du secteur des médailles. Des progrès incontestables ont été réalisés depuis 1984, mais il reste encore beaucoup à faire. Des opportunités ont été saisies, d'autres doivent l'être. Je pense, en particulier, à la célébration du bicentenaire de la Révolution de 1789 et aux jeux Olympiques d'hiver d'Albertville, en 1992.

Je suis convaincu que doit être encore développée la politique de prospection et de promotion. A ce sujet, les crédits affectés à la publicité ne progressent qu'insuffisamment. Il me semble qu'une attitude plus offensive doit être adoptée.

Toujours pour la publicité, je considère comme une bonne chose qu'elle ait été confiée à une agence de professionnels. Mais cela doit aboutir à des résultats concrets, et l'administration des Monnaies et médailles devra veiller à ce que cela soit bien le cas.

Pour améliorer la situation du secteur des médailles, je ferai quelques suggestions.

Tout d'abord, il est évident que l'existence d'un établissement des Monnaies et médailles à Pessac est ignorée de nombreux habitants de l'agglomération bordelaise. Ne peut-on réfléchir aux moyens susceptibles de changer cet état de fait ?

Par ailleurs, pourquoi ne pas accroître les possibilités de vente des médailles à Pessac, à la fois par une augmentation du stock mis à la disposition des acheteurs et par l'organisation d'un véritable magasin qui, sans être aussi complet et attractif que celui de la rue Guénégaud, réponde réellement aux besoins des visiteurs ? Ce qui existe actuellement n'est pas suffisant. Il faudrait réfléchir à des aménagements plus fonctionnels, plus efficaces, qui ne nécessitent pas d'ailleurs des investissements très importants.

Autre proposition, j'ai à plusieurs reprises insisté pour que les Monnaies et médailles soient présentes dans les grandes manifestations commerciales françaises et internationales. C'est ce qui commence à se faire, et je m'en réjouis. Ne peut-on intensifier cette extériorisation en créant, par exemple, des points de vente des médailles et des monnaies de collection dans les bureaux de poste, dans les caisses d'épargne et dans les établissements bancaires ?

Permettez-moi maintenant, monsieur le ministre, avant de terminer, d'évoquer des problèmes qui ne sont pas résolus dans votre projet de budget et qui concernent les personnels.

L'allocation spécifique n'est toujours pas prise en compte dans le calcul du montant de la pension de retraite.

De même pour les mesures compensatoires pour travaux insalubres : il n'est pas normal que la moitié seulement des ouvriers de la fonderie en bénéficient alors que leurs collègues, qui occupent exactement les mêmes fonctions, en sont exclus. Il est regrettable que n'intervienne pas une évolution favorable du problème de l'attribution des mesures compensatoires à l'ensemble du personnel qui effectue des travaux pénibles. Là encore, il faut de la concertation.

Rien n'est prévu non plus pour les agents administratifs dont les possibilités de déroulement de carrière sont bloquées et qui, faute de mise en place d'un système de suppléance en cas de congés ou d'arrêt maladie, doivent faire face parfois à un surcroît de travail.

Pour terminer, je vous rappelle, monsieur le ministre, que votre prédécesseur avait accédé à ma demande de création d'un groupe de réflexion sur la mise en place de la monnaie magnétique. Une commission interne aux Monnaies et médailles a été constituée et réunie. En revanche, la commission ministérielle également créée n'a jamais fonctionné. Pourriez-vous m'indiquer quand elle sera convoquée ? En effet, il m'apparaît souhaitable que soient d'ores et déjà étudiés les changements que ne manquera pas de provoquer le lancement de la monnaie magnétique.

Je vous le disais en préambule, monsieur le ministre, l'appréciation que je porte sur ce qui a été fait en 1986 et sur ce qui est prévu l'an prochain dans votre projet de budget est nuancée.

Les établissements des Monnaies et médailles accomplissent un travail remarquable grâce à un personnel compétent et hautement qualifié. Ces dernières années, beaucoup a été fait pour que leurs productions soient mieux planifiées, mieux connues, se vendent mieux. Il convient de poursuivre dans cette voie.

Monsieur le ministre, si dans certains domaines le projet de budget est convenable, trop de problèmes restent entiers, et je vous remercie de nous indiquer, en réponse aux questions que je viens de poser, ce que vous pensez faire pour les résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du commerce extérieur.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Je répondrai très rapidement aux intervenants, monsieur le président...

M. le président. Je vous en remercie !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... afin, je l'espère, de parvenir au terme de ce débat avant le repas. (*Sourires.*)

M. le président. Cela m'étonnerait !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Mais si, monsieur le président !

Malheureusement, certaines de mes réponses s'adresseront à des députés qui ont quitté l'hémicycle.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Vous prêchez dans le désert !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Je tiens d'abord à remercier M. Cointat et M. Revet d'avoir clairement indiqué les raisons de fond pour lesquelles leurs groupes et eux-mêmes voteront ce projet de budget.

M. Cointat a à juste titre appelé l'attention sur l'importance de la balance des paiements. Il a indiqué qu'au terme de l'exercice 1986, son solde sera très positif, ce qui est très important pour notre position internationale.

M. Cointat a également relevé l'intérêt de la dimension régionale de notre action. En effet, plutôt que de faire du cinéma dans les pays étrangers...

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Des noms ! Des noms !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... mieux vaut travailler sur le terrain pour sensibiliser nos P.M.E. et P.M.I. à la dimension internationale.

Il a souligné à juste titre le rôle que peuvent jouer en ce sens nos directions régionales du commerce extérieur ainsi que l'utilité des contrats de plan Etat-région, pour autant qu'ils soient conçus dans le sens d'un accompagnement de l'effort des entreprises et non dans un sens directif.

M. Cointat a également insisté sur l'importance de la déconcentration des procédures ; ainsi les décisions de la COFACE en matière d'assurance prospection sont-elles déjà déconcentrées pour plus de 70 p. 100 des dossiers, ce que aboutit à travailler pratiquement en temps réel.

Enfin, il a mis l'accent sur l'importance de l'action des banques en accompagnement de l'effort des entreprises à l'étranger. Les banques ont encore à faire preuve d'imagination à l'égard des entreprises qui les font vivre. Il est toutefois heureux de constater que nombre d'entre elles prennent des initiatives positives en ce domaine.

M. Revet a, de façon très concrète et pragmatique, mis l'accent sur la nécessité d'assurer une présence permanente sur les marchés extérieurs. Pour réussir au niveau international, il ne suffit pas de faire des « coups », de la publicité, de la propagande, mais il convient de conduire un effort durable qui coûte en temps, en hommes et en ressources. Il a donc souligné notre action destinée à accompagner cet effort de présence sur les marchés.

Il a également évoqué l'idée de créer des « sociétés régionales multicartes ». Cette idée existe déjà de manière presque équivalente dans notre plan d'action vers la R.F.A. établi en liaison avec les fédérations professionnelles industrielles. Des bureaux « P.M.I. » permettront de maintenir une présence collective permanente pour plusieurs entreprises petites ou moyennes intéressées par le même créneau. Ils constitueront le relais commercial que des P.M.I. prises isolément ne pourraient financer.

Enfin, M. Revet m'a interrogé sur le Japon, non sans humour et de manière fort pertinente. Il est vrai que le Japon est plein d'ingéniosité et si j'avais à décerner un prix Nobel de l'ingéniosité à créer des petites tracas pour empêcher l'entrée de produits sur un marché, je le décernerais sans conteste à ce pays, néanmoins ami : ainsi la salinité des eaux

japonaises serait-elle redoutable pour nos planches à voiles, la neige japonaise inappropriée aux semelles des skis français et nos plumes de canard « inconsommables » pour le marché japonais des grands oreillers ! Bref, l'ingéniosité n'a pas de limites ! Sachez, en tout cas, que nous tenons un discours ferme quand nous rencontrons ces partenaires.

M. le rapporteur de Montesquiou nous a fait sept propositions très concrètes et pragmatiques. Je les ai presque déjà fait miennes. Je compte bien examiner ces propositions avec lui, car elles sont l'écho des préoccupations de gens connaissant le terrain et elles reflètent bien les problèmes concrets des entreprises. Cette attitude mérite d'être saluée car nous devons impérativement faire dans le concret.

J'aurais voulu dire à Mme Cresson, si elle avait été là, que, lorsqu'on est ancien ministre, on ne fait pas dans le genre « bande dessinée ». J'ai ainsi regretté la maladresse avec laquelle elle essaie de faire croire que, d'un seul coup, d'un seul, à partir du 16 mars 1986, la tendance de la compétitivité industrielle française se serait inversée. C'est tellement absurde que cela dépasse l'entendement !

M. Michel Cointat. Il faut trois ans pour un grand contrat !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. J'observe d'ailleurs que Mme Cresson s'est bien gardée de contredire ou d'infirmer ce que j'ai indiqué être la cause principale de notre perte de compétitivité industrielle, c'est-à-dire les huit points de charges supplémentaires pour nos entreprises ; de 1982 à 1985 par rapport à l'Allemagne fédérale, les treize points de compétitivité perdus de mars 1983 à mars 1986 en termes de différentiel d'inflation...

M. Charles Revet. Ce sont bien les socialistes qui en sont les principaux responsables !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... et les deux années de retard pris en matière d'investissement productif privé en cinq années de gestion socialiste.

M. Charles Revet. Absolument !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Ces chiffres auraient pu l'inciter à un peu plus de modestie et de décence.

M. Jacques Limouzy. C'est pour cela qu'elle est partie !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Malheureusement, elle n'est pas là. J'espère que certains de ses collègues socialistes, qui, eux, connaissent la courtoisie parlementaire qui veut qu'un député attende la réponse du ministre, lui transmettront celle-ci.

M. Michel Péricard. Elle avait honte !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. N'exagérons rien !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. M. Hamaide a mis l'accent, à juste titre, en homme d'expérience et en homme d'entreprise qu'il est, sur la dimension très concrète et humaine qui caractérise l'effort international. Pour être pris au sérieux, il faut être présent sur le terrain et rester très attentif au suivi, à l'effort d'après-vente.

M. Alain Richard m'a interrogé sur les rémunérations des vérificateurs fiscaux. Ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations accessoires spécifiques fondées sur le produit financier du contrôle fiscal qu'ils effectuent. Comme tous les agents des services financiers, ils perçoivent des indemnités accessoires qui tiennent compte de la qualité de leur travail.

Il a également fait part de son inquiétude quant au recouvrement de certains impôts locaux. Il semblerait, d'après les statistiques dont nous disposons, que la situation aille en s'améliorant.

M. Mercieca a fait allusion - mais sans doute s'agissait-il d'un quiproquo ? - à un arrêté spécifique concernant l'imprimerie nationale quant à la rémunération des ouvriers. Il n'en est rien. L'arrêté auquel vous faites allusion, monsieur Mercieca, ne fait que traduire la politique générale du Gouvernement à l'égard de l'ensemble des personnels de la fonction publique, qui est une politique de rigueur comme vous le savez et sur laquelle le Gouvernement s'est expliqué.

M. Mégret a évoqué certains aspects de la privatisation. Je pense qu'il a raison de dire que le fait d'aller plus loin dans ce que l'on appelle le capitalisme populaire est une chance

pour les Français. M. le ministre d'Etat a insisté sur ce point lorsqu'il a présenté le projet de privatisation et la politique en faveur de l'épargne.

Conformément à une tradition gaulliste, qui ne peut que recueillir l'assentiment de la majorité des Français, nous souhaitons que nos compatriotes s'intéressent davantage à leur entreprise en devenant actionnaires. La loi sur la privatisation prévoit d'ailleurs que 10 p. 100 du capital d'une entreprise peuvent devenir la propriété des salariés. De plus, les mesures en faveur de l'épargne retiennent le principe de l'acquisition de valeurs mobilières dans les livrets d'épargne retraite.

Enfin, M. Sainte-Marie, député de Pessac...

M. Alain Vivian, rapporteur spécial. Qui est présent, monsieur le ministre, comme ses collègues socialistes.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... est intervenu, comme à chaque discussion budgétaire, sur l'établissement des Monnaies et médailles. Comme il le sait, l'administration s'efforce, par un effort publicitaire, de mieux le faire connaître. Ainsi, F.R. 3 - Bordeaux a diffusé de nombreux reportages sur cet établissement.

M. Michel Sainte-Marie. C'est exact !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. S'agissant du problème d'insalubrité, il a été réglé par le classement de douze postes de fondeurs. Pour ce qui est de la pénibilité, une étude sur l'établissement est en cours. Enfin, en ce qui concerne la commission sur l'avenir de la monnaie magnétique, je peux vous indiquer que, conformément à votre souhait, elle se réunira au début de 1987. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. Ma question porte sur la privatisation. Comme le craignait le Front national, la voie choisie par le Gouvernement conduit à une privatisation qui ne se met en place et ne se développera que très lentement.

Le collectif budgétaire pour 1986 prévoyait que les premières privatisations dégageraient des produits financiers à hauteur de 8 milliards de francs. La loi de finances pour 1987 prévoit, 30 milliards de francs de produit résultant du deuxième train de privatisation.

Mes questions sont donc les suivantes :

Où en est-on à mi-novembre par rapport à l'objectif des 8 milliards de francs ?

Peut-on considérer que cet objectif sera atteint d'ici au 31 décembre 1986 ? Le cas échéant, y a-t-il lieu de réviser en baisse l'objectif de 30 milliards de francs pour 1987, d'autant que le précédent fâcheux d'Usinor-Sacilor risque de décourager certains épargnants ?

Enfin, comment le Gouvernement va-t-il procéder pour que le marché financier conserve des disponibilités suffisantes pour les besoins des entreprises privées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du commerce extérieur.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. La prévision dans le collectif budgétaire de 8 milliards de francs de recettes est-elle réaliste ? Je vous rappelle, monsieur le député, que la vente de 16 p. 100 des actions d'Elf-Aquitaine - société qui n'a pas été privatisée puisque l'Etat garde 51 p. 100 du capital - a déjà rapporté 3 milliards de francs qui s'inscrivent en regard d'une partie de cette prévision. La privatisation de Saint-Gobain permettra, elle, de récupérer certainement plus de 5 milliards de francs. Au total, nous dépasserons l'objectif des 8 milliards de francs.

Pour ce qui est de la prévision pour 1987 - et c'est le deuxième volet de votre question - le chiffre de 30 milliards de francs qui a été retenu est une estimation prudente mais tout à fait réaliste. Je vous rappelle en effet que, pour 1987, M. Balladur a annoncé les privatisations de Paribas et des A.G.F., auxquelles s'ajoute la privatisation de T.F.1. Il n'y a aucune raison de penser que ces opérations ne se dérouleront pas selon le calendrier prévu et donc que les 30 milliards ne seront pas trouvés.

Vous considérez que cette estimation est trop faible. Je considère, pour ma part, qu'il y a lieu d'être prudents, pour trois raisons.

Premièrement, il ne faut pas oublier qu'il y a une incertitude sur les prix puisqu'il s'agit d'évaluations. De plus le calendrier est lié à l'état du marché financier. Il est évident - et c'est le troisième volet de votre question - qu'un Etat qui a moins besoin de recourir au marché financier pour financer un déficit, parce qu'il maîtrise celui-ci, prélève moins sur les ressources disponibles.

La deuxième raison de cette prudence, c'est qu'il est tout à fait normal de procéder par crédit évaluatif. En effet, certaines des recettes qui s'ajouteront, le cas échéant, à ces 30 milliards de francs pourront être affectées au service de l'amortissement de la dette publique, ce qui est, vous le savez, un acte de bonne gestion ainsi que l'un des objectifs de M. Balladur.

Enfin, troisième raison : une certaine incertitude subsiste quant à la part qui sera payée en argent « frais » et non en échange de titres de la dette publique.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre, vous avez évoqué les relations économiques entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

L'Allemagne est le premier partenaire économique de la France et nous sommes son deuxième fournisseur, après les Pays-Bas, et ce en raison des livraisons de gaz par ce pays. Mais nous avons un déficit industriel de 43 milliards de francs avec l'Allemagne, lequel représente 70 p. 100 de notre déficit global vis-à-vis des pays de l'O.C.D.E.

Vous menez, monsieur le ministre, une action et un effort particuliers vis-à-vis de l'Allemagne et vous essayez de sensibiliser les entreprises françaises au marché allemand. Pourriez-vous donc nous préciser les modalités de cette action ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du commerce extérieur.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Comme je le disais tout à l'heure, je préfère l'action en profondeur au cinéma publicitaire. Nous avons préparé ce plan d'action vers la R.F.A. pendant trois mois, avec les fédérations professionnelles ainsi qu'avec d'autres partenaires comme les Chambres régionales de commerce et d'industrie et la C.G.P.M.E.

Quel est notre objectif ? Lorsqu'on a un déficit industriel de 44 milliards en 1985 vis-à-vis de l'Allemagne fédérale, on réagit, on ne reste pas les bras ballants, on essaie de faire en sorte que les efforts et les énergies se concentrent sur ce marché exemplaire, car il est évident que si l'on réussit sur le marché allemand, on peut réussir sur d'autres marchés de pays développés.

Le lancement de ce plan d'action vers la R.F.A. se traduit par la signature d'une vingtaine de contrats avec des fédérations professionnelles industrielles sectorielles. Concrètement, cela signifie la concentration des énergies et la mobilisation en commun de moyens : bureaux commerciaux pour les P.M.I. ; présence multipliée dans les foires commerciales ; suivi de la présence commerciale ; moyens humains supplémentaires.

C'est ainsi que nombre de jeunes volontaires diplômés d'I.U.T., d'écoles techniques ou d'ingénieurs, qui effectueront le service national l'année prochaine à l'étranger, pourront être affectés, s'ils parlent l'allemand, à ces bureaux « P.M.I. ».

Les contrats d'objectif avec les chambres de commerce et d'industrie seront le deuxième volet de ce plan. Là encore, les efforts seront concentrés sur ce marché. C'est la priorité des priorités.

Par ailleurs, je compte bien mobiliser les conseils régionaux - lesquels dépendent, eux aussi, des ressources publiques pour aider les entreprises à être présentes sur les marchés étrangers - autour de cette priorité qu'est le marché allemand.

Il s'agit d'une action en profondeur dont il ne faut pas attendre un résultat spectaculaire en quelques semaines. En effet, pour inverser cette tendance à une dégradation de notre solde industriel vis-à-vis de l'Allemagne fédérale de près de 10 milliards de francs par an, il convient de travailler en profondeur. J'estimerai avoir atteint mon objectif si, en 1987, nous avons réussi à inverser cette tendance.

M. le président. La parole est à M. Alain Chastagnol.

M. Alain Chastagnol. Monsieur le ministre, ma question porte sur un problème que vous avez déjà évoqué : notre attitude vis-à-vis du Japon.

Certes, nos exportations se réorientent globalement vers les pays de l'O.C.D.E. Mais ne sommes-nous pas trop timorés dans notre action vis-à-vis de cette région du monde dont tous les experts s'accordent à reconnaître qu'elle commandera demain l'économie internationale - je veux parler du Pacifique, et, à l'intérieur de cette région, du Japon évidemment ?

Le rapporteur de la commission de la production et des échanges a estimé qu'il y avait peu de choses à y faire. Je ne suis pas de son avis, et ce pour deux raisons.

Nous devons renforcer notre présence dans le Pacifique afin de répondre aux grands enjeux économiques mondiaux et nous y avons des potentialités à exploiter.

La première raison, c'est qu'il est en effet impensable que les entreprises françaises soient absentes d'un marché où va se déterminer l'évolution des technologies avancées. Est-il pensable de vouloir tenir sur les créneaux de l'électronique professionnelle, de l'informatique, de la télévision à haute définition et même de l'espace et des matériels militaires si nous ne sommes pas davantage présents au Japon ?

Sur les cent premières entreprises françaises, soixante-cinq n'y ont pas encore aujourd'hui de bureaux, et parmi elles on trouve précisément celles dont les activités sont mises en danger par les Japonais.

Les grands enjeux de demain vont pourtant se jouer là-bas. Voyez l'électronique ! Voyez l'enjeu colossal de la télévision à haute définition !

La deuxième raison de mon désaccord avec le rapporteur de la commission de la production et des échanges, c'est que nous pouvons progresser dans ce pays parce que la volonté d'ouverture du marché japonais, maintes fois affirmée et démentie, paraît cette fois réelle et que nous avons les atouts de notre technologie à forte valeur ajoutée et des produits qui font traditionnellement l'image de marque de la France.

Ce pays, qui est devenu le premier banquier du monde, le premier investisseur et créancier de la planète, a découvert qu'il ne peut plus continuer sur sa lancée sous peine d'être asphyxié. Il ne peut plus exporter sans importer, car la hausse brutale du yen a provoqué des dégâts. Les exportations déclinent en volume tandis que les P.M.E. ont été les premières touchées et que les emplois fondent par milliers dans la sidérurgie et les chantiers navals. Les secteurs de pointe eux-mêmes accusent des chutes de profits.

Le Japon est donc d'autant mieux disposé aux concessions qu'il y trouve son intérêt.

En dépit de l'impact discutable du plan de relance de M. Nakasone, en dépit du maintien d'obstacles tarifaires et non tarifaires importants, il est nécessaire d'admettre qu'un changement peut s'opérer et de tenter sa chance. Il faut présenter aux Japonais un catalogue de mesures précises par produits, nécessaires à la modification de nos échanges. Rien ne nous condamne à laisser stagner nos investissements au Japon à 130 millions de dollars, c'est-à-dire à 2 p. 100 du total des investissements étrangers, et à être distancés, comme aujourd'hui, par les Pays-Bas.

Il faut aller au Japon, et vous avez beaucoup de moyens pour favoriser cela : encourager les *joint ventures*, demander aux banques françaises de jouer leur rôle d'entraînement économique en créant davantage de sociétés de commerce international, développer la technique du portage, réduire le coût des implantations, faire prendre conscience, surtout aux chambres de commerce régionales, des liens directs qu'elles peuvent avoir avec les régions.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande quelle est votre position vis-à-vis de cette région du monde ; je souhaiterais que vous puissiez marquer davantage l'intérêt de la France pour l'essor du Pacifique.

J'ai insisté sur le Japon parce que nous devons effectuer notre révolution copernicienne à son égard, ne plus le craindre mais négocier pied à pied. Je sais que votre attachement pour ce pays vous prédispose à viser cet objectif. C'est une chance pour la France que vous en soyez conscient car il y va de l'avenir de nos secteurs de pointe et je serais heureux que vous précisiez à l'Assemblée vos intentions à cet égard.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui met l'accent sur un aspect important du commerce international, pour la France et pour les pays européens.

Je tiens d'abord à saluer la qualité des travaux de l'Assemblée nationale sur le Japon. Vous avez rappelé l'action de la mission de la commission de la production et des échanges. J'ai pris connaissance avec intérêt de son rapport et je sais que vous-même avez rédigé un rapport sur ce sujet à la suite d'une mission dans ce pays.

Vous avez raison de souligner que le Japon représente l'un des plus forts potentiels économiques ; nous ne pouvons donc absolument pas nous en désintéresser. Nous ne devons manifester ni amateurisme, ni angélisme, mais nous ne devons surtout pas être absents de ce pays. J'observe d'ailleurs que quelques entreprises françaises y réussissent, et depuis longtemps ; ainsi cela fait près de cent ans que Air Liquide y a créé une filiale. Mais il est vrai que les entreprises qui s'y sont solidement implantées sont très peu nombreuses : moins de vingt sur les cent premières entreprises françaises.

Dans les secteurs de haute technologie, la plupart de nos grands groupes ont très peu de personnel sur place pour assurer ne serait-ce qu'une veille technologique par exemple, alors que les Allemands ou les Américains ont dix, vingt, voire soixante fois plus d'employés et d'ingénieurs que nous.

Nous sommes par conséquent insuffisamment présents. Il est vrai que le marché japonais est très difficile du fait de la spécificité des circuits commerciaux. Y assurer une présence commerciale est très complexe et il faut être capable de nouer des accords pour les réseaux de distribution. Les normes posent également des problèmes considérables et on y a fait allusion avec humour lorsqu'on a parlé des planches à voile, des skis ou des plumes de canard, par exemple.

Vous avez évoqué, monsieur le député, la volonté politique d'ouverture de ce pays. J'observe néanmoins que c'est le huitième plan de relance de la demande intérieure depuis 1982 et que les choses ne bougent pas beaucoup. Vous me répondez peut-être que, dans ce pays, il faut des siècles et des siècles avant que les choses n'évoluent, mais nous ne devons pas perdre de vue notre objectif. J'ai d'ailleurs chargé l'une des personnes qui, en France, connaissent le mieux ce pays, l'ancien ministre et ancien ambassadeur de France au Japon, M. François Missoffe, d'une mission interministérielle, afin d'étudier comment nous pourrions être plus présents dans cette zone du Pacifique et faire des propositions au Gouvernement.

Le Japon est en effet un partenaire essentiel. Il pose des problèmes au commerce international du fait du déséquilibre très fort de ses échanges et de ses pratiques commerciales, mais nous ne devons pas en être absents.

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Ma question sera très brève.

Dans le cadre de notre politique de diversification des sources d'énergie, des discussions sont en cours avec la Norvège pour la fourniture complémentaire de gaz à partir de 1993. Or il semble que ces discussions se heurtent à des difficultés importantes, et notamment au problème du rééquilibrage des échanges entre la Norvège et la France.

J'aimerais donc savoir, monsieur le ministre, si on peut espérer un résultat concret de ces discussions.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Monsieur Cointat, vous avez l'art de poser des questions d'actualité particulièrement intéressantes !

Vous avez fait allusion au projet d'exploitation du gisement de Troll, immense gisement de gaz pour lequel existent des projets de contrat de longue durée - vingt-cinq ou vingt-sept ans - mettant en jeu des sommes considérables : plus de 100 milliards de francs pour la partie française, qui financerait 40 p. 100 de l'équipement.

Nous devons être attentifs aux conséquences qu'aura demain un tel approvisionnement sur une balance déjà fortement déficitaire. Il n'est pas anormal de demander à un pays qui pratique des restrictions aux importations dans le domaine industriel, non pas d'accorder des compensations - le terme est un peu grossier - mais de manifester un souci de

rééquilibrage de nos échanges qui seraient gravement perturbés si demain nous devions nous approvisionner en gaz pour de telles quantités sans contreparties.

Il n'est donc pas anormal que le Gouvernement défende des groupes français qui sont au meilleur niveau mondial dans le domaine de l'équipement des gisements pétroliers ou gaziers alors même qu'on entend dire çà et là que les appels d'offres en « short-list » retiendraient d'autres groupes.

Le dialogue que nous avons amorcé avec le gouvernement norvégien est très difficile. M. Madelin et moi-même avons eu avec nos homologues des conversations qui n'ont pour l'instant pas débouché. Nous manifestons une grande fermeté, c'est-à-dire que nous n'envisageons pas que la France puisse s'engager sans contrepartie à moyen terme alors que nous nous privons de notre liberté de décision sur un marché qui reste très « offreur » et que nous nous lions pour vingt ans à un certain niveau de prix.

Nous ne pouvons pas croire que les autorités norvégiennes ne manifesteront pas une volonté d'ouverture permettant à nos groupes industriels d'avoir leur chance dans ces projets d'équipement, afin que la balance des échanges commerciaux entre nos deux pays ne soit pas déséquilibrée en notre défaveur.

Mme le Premier ministre de Norvège vient d'écrire au Premier ministre français à ce sujet. Elle a montré qu'elle comprenait notre désir de parvenir à une coopération franco-norvégienne équilibrée : d'un côté, pour la France, un approvisionnement diversifié en gaz, de l'autre l'intérêt, pour la Norvège, d'équiper ce qui serait le plus grand gisement mondial.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI DE PROGRAMME

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 13 novembre 1986.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi de programme relatif à

l'équipement militaire pour les années 1987-1991, déposé le 5 novembre 1986 sur le bureau de l'Assemblée nationale (n° 432).

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Acte est donné de cette communication.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et privatisation (suite) :

Services financiers ; Commerce extérieur ; budget annexe des Monnaies et médailles ; budget annexe de l'Imprimerie nationale :

Annexe n° 18. - Services financiers, M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ;

Annexe n° 16. - Commerce extérieur, M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 397, tome IX, de M. Aymeri de Montesquiou, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 400, tome V, de M. Jean-Pierre Destrade, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 42. - Monnaies et médailles, M. Jean Jarosz, rapporteur spécial ;

Annexe n° 40. - Imprimerie nationale, M. Alain Vivien, rapporteur spécial.

Culture et communication : Communication, ligne 54 de l'état E et articles 51 et 56 :

Annexe n° 10. - M. Jean de Préaumont, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VI, de M. Michel Pelchat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

